



E-RDC

La transformation digitale en marche !



Rapport #1

2019 - 2022

Évaluation de la mise en œuvre du Plan National du Numérique « Horizon 2025 »



AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE



PLAN NATIONAL DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025





01

INFRA-STRUCTURES

02

USAGES APPLIQUÉS

03

CONTENUS

04

GOUVERNANCE ET RÉGULATION

TABLES DES MATIÈRES

Liste des abréviations	4
Vision du Chef de l'État	6
Mot du Coordonnateur	8
Synthèse	10
Introduction	11
Contexte	12
Chapitre I : Gouvernance du numérique	15
I.1. Cadre institutionnel	16
I.2. Défis	19
Chapitre II : Méthodologie d'évaluation de l'avancement du PNN	21
II.1 Phases d'un projet	22
II.2. Outil adopté	24
II.3. Répartition en groupes thématiques	25
II.4. Evaluation quantitative de le mise en œuvre du PNN	26
Chapitre III : Analyse comparée des feuilles de route	29
III.1. Feuille de route PTNRDC	30
III.2. Feuille de route eDRC	38
III.3. Feuille de route relative au programme de développement local des 145 Territoires (PDL-145T)..	41
III.4. Le Plan National de Développement de l'Informatique de la Santé 2020-2024 (PNDIS II).....	42
III.5. Autres projets	44
Chapitre IV : Etat des lieux des projets du PNN	47
IV.1. Projets Clôturés	48
IV.2. Projets opérationnels	50
Chapitre V : Projections	55
V.1. Objectifs	56
V.2. Le PNN et l'Afrique	57
Chapitre VI : Recommandations	61
Conclusion	63
Avancées significatives en 2023	64
Bibliographie	78
Annexes :	79
- Tableau du Statut des Projets du PNN	80
- Communications du Chef de l'État et sujets en relation avec le numérique en conseil des ministres.....	92
- Activités grand public en rapport avec le Numérique en 2022	100

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ACE** : Africa Coast to Europe
- ADN** : Agence pour le Développement du Numérique
- AFD** : Agence Française de Développement
- ANCY** : Agence Nationale de Cybersécurité
- ARPTC** : Autorité de Régulation de la Poste et Télécommunications du Congo
- APDN/X** : Agence Provinciale pour le Développement du Numérique (X= Province)
- ASN** : Autonomous System Number (Numéro de Système Autonome)
- C2D** : Contrat de Désendettement et de Développement
- CAB-5 (projet)** : Central African Backbone 5 (Backbone de l'Afrique Centrale 5)
- CENI** : Commission Electorale Nationale Indépendante
- CIPSEMO-PNN** : Comité Interinstitutionnel Permanent de Suivi de la mise en œuvre du Plan National du Numérique
- CNCS** : Centre National de Cybersécurité
- CNN** : Conseil National du Numérique
- DE4A** : Digital Economy for Africa
- DGDA** : Direction Générale des Douanes et Accises
- DGM** : Direction Générale des Migrations
- DPPI** : Dossier Patient Partagé Informatisé
- ENA** : Ecole Nationale d'Administration
- FDSU** : Fonds de Développement du Service Universel
- FOGEC** : Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo
- FRAP** : Fichier de Référence de l'Administration Publique
- FSU** : Fonds de Service Universel
- GMAO** : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur
- GSM** : Global System for Mobile communication (Système global de communication mobile)
- INACO** : Institut National des Archives du Congo
- MOOC** : Massive Open Online Course (Cours en ligne ouvert et massif)
- NREN** : National Research and Education Network (Réseau National de Recherche et d'Éducation)
- NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- ONIP** : Office National d'Identification de la Population
- PDL-145T** : Projet de Développement Local des 145 Territoires
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PNDIS** : Plan National de Développement de l'Informatique de la Santé
- PNN** : Plan National du Numérique « Horizon 2025 »
- PTNRDC** : Programme de Transformation Numérique de la République Démocratique du Congo
- PTNTIC (Ministère)** : Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et Communication
- RH** : Ressources Humaines
- SCPT** : Société Congolaise de Postes et Télécommunication
- SCTP** : Société Commerciale des Transports et des Ports
- SNIS** : Système National d'Information Sanitaire
- STN** : Stratégie de Transformation Numérique
- SOCOF** : Société Congolaise de Fibre optique

SYGRH : Système de Gestion de Ressources Humaines

TBI : Tony Blair Institute

THT : Très Haute Tension

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

WACS : West Africa Cable System (Système de câble sous marins ouest africain)





Vision du Chef de l'État

Faire du **Numérique congolais**
un levier d'intégration,
de bonne gouvernance,
de croissance économique
et de **progrès social**.

Son Excellence Monsieur
Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Président de la République Démocratique du Congo
Kinshasa, le 3 septembre 2019

MOT DU COORDONNATEUR



Le 24 janvier 2019 est une date qui restera dans les annales de notre pays comme le jour de la toute première passation de pouvoir pacifique et démocratique au sommet de l'État. Ce jour marque l'avènement à la magistrature suprême de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO que le peuple congolais a élu Président de la République sur la base d'un programme axé autour du bien-être de l'Homme, avec plusieurs axes forts tels que la restauration de l'État de droit et la bonne gouvernance.

Afin de relever cet immense défi, le Chef de l'État s'est notamment appuyé sur l'un des secteurs transversaux et innovants qui est le Numérique. Celui-ci a le mérite de transformer drastiquement le monde depuis plus d'une vingtaine d'années dans toutes les sphères d'activités. Le Numérique continue, jour après jour, à faire évoluer positivement la manière dont les hommes interagissent, communiquent, apprennent, gèrent, etc. C'est donc porteur d'une vision claire sur, entre autres, le Numérique que le Président de la République est arrivé au pouvoir. Fort de cette vision, le Chef de l'État s'est engagé, à travers une phrase faisant date et illustrant parfaitement son engagement et sa noble ambition pour notre pays : « **Faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social** ».

Après deux décennies de léthargie, durant lesquelles le secteur du Numérique ne fut manifestement pas une priorité des pouvoirs publics, sans doute à cause de la conséquence des graves problèmes socio-politiques qu'a traversé notre pays depuis la fin des années 90 et les efforts de stabilisation qui se sont imposés à tous, l'heure de relever le défi avait donc sonné, celui de donner vie à un secteur qui existait de facto et non de jure: le Numérique congolais.

Afin de relever cet immense défi, que d'aucuns avaient jugé perdu d'avance, et traduire la vision du Chef de l'État en actes, nous nous sommes résolus à rassembler dans un cadre de concertation un concentré de l'expertise congolaise dont dispose notre pays à l'intérieur de ses frontières comme au sein de la diaspora, en vue de réfléchir sur le cadre stratégique qui devait porter le Numérique congolais. Toutes ces intelligences ont donc été ainsi mises à profit dans l'objectif avoué de doter notre pays de sa première feuille de route sur le numérique digne de ce nom, à la hauteur des formidables promesses de ce secteur pour un pays en pleine reconstruction comme le nôtre.

Se fondant sur les instructions du Chef de l'État, nous avons poursuivi sans désespérer cette louable démarche dans une approche éminemment inclusive et participative, étape après étape, jusqu'à aboutir le 3 septembre 2019 au lancement de l'Atelier de validation du Plan National du Numérique congolais. Organisé sous le Haut patronage et ouvert personnellement par Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'État, ces travaux qui ont connu 2 jours d'intenses débats avec plus de 400 experts congolais, venus de tous les horizons, ont finalement permis de produire le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » (PNN).

Ce document de politique publique comporte 69 projets prioritaires couvrant 4 piliers (Infrastructures, Contenus, Usages Applicatifs, Gouvernance/Régulation). L'ensemble des participants a jugé qu'il fallait concentrer nos efforts et nos moyens pour rattraper notre retard et amorcer la remise à niveau de notre pays, cela afin de permettre à notre nation de capitaliser, elle aussi, sur ce secteur stratégique et d'avenir dans un monde désormais interconnecté.

L'avènement du Ministère du Numérique, la création de l'Agence pour le Développement du Numérique et aussi des quelques agences provinciales (APDN/x), la ratification récente du Code du Numérique par le Parlement, la validation de la Stratégie Nationale de Cybersécurité et la création imminente de l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY) et du Conseil National du Numérique (CNN), le lancement de grands projets structurants comme « e-Foncier » et le « Guichet Numérique de la RDC » qui va créer la première plateforme de « e-Gouvernement » en RD Congo, l'accélération de la numérisation de la gestion des finances publiques dont notamment le lancement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) et bien d'autres projets aujourd'hui opérationnels, sont autant des réalisations concrètes découlant directement du PNN et de la dynamique insufflée par le Chef de l'Etat.

Aujourd'hui, alors qu'on vient de franchir 50% du temps imparti à l'actuel Plan National du Numérique dont l'horizon temporel est fixé au 31 décembre 2025, l'heure est à l'évaluation objective et sans complaisance. En effet, il était temps de se poser les bonnes questions sur le processus de la mise en œuvre du PNN : D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Qu'est-ce qui a été fait ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Quel est le niveau d'efficacité observé ? Et surtout, que reste-il à faire ? Il était d'autant plus indispensable pour nous de répondre à toutes ces questions, car nous avons un impératif de redevabilité vis-à-vis de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO porteur de cette vision, et aussi envers le peuple congolais qui doit être le premier bénéficiaire de cette transition vers une économie numérique.

Une vision sans action peut s'apparenter à un rêve condamné à rester à l'état de songe. Ce Rapport d'évaluation, que j'ai le plaisir et l'honneur de présenter, démontre qu'une impulsion soutenue venue du plus haut sommet de l'État, couplée à un cadrage solide et bien charpenté, a su canaliser des forces et des moyens, tout en entraînant des hommes et des femmes à poser des actes concrets depuis septembre 2019. Ce Rapport rend compte des avancées significatives dans l'organisation du secteur du numérique en République Démocratique du Congo et de l'évolution des projets qui doivent contribuer à améliorer le quotidien des populations. Il ne manque pas non plus d'épingler les immenses défis qui ont jalonné le chemin parcouru.

Comme toute œuvre humaine, ce rapport a aussi ses imperfections mais également l'avantage d'être perfectible. C'est précisément le but de cet exercice d'évaluation. Décembre 2025 est notre horizon pour parachever tout le travail qui reste à faire durant cette première phase.

C'est pour moi l'occasion ici de renouveler mon appel patriotique à l'endroit de tous les acteurs institutionnels et privés, partout où ils sont, de s'engager sans atermoiements, ensemble, dans le processus de l'accélération de la transformation numérique de notre pays, avec une meilleure coordination et une cohérence renforcée dans l'action, afin de permettre à notre nation de s'appuyer pleinement sur ce secteur pour faire face à ses multiples défis présents et à venir au regard des nouveaux enjeux de la globalisation, notamment en matière d'émergence économique et de développement durable.

Tout en vous invitant cordialement à découvrir ce rapport, je vous souhaite une bonne lecture.

Dominique MIGISHA

Coordonnateur de l'Agence pour le Développement du Numérique



SYNTHÈSE

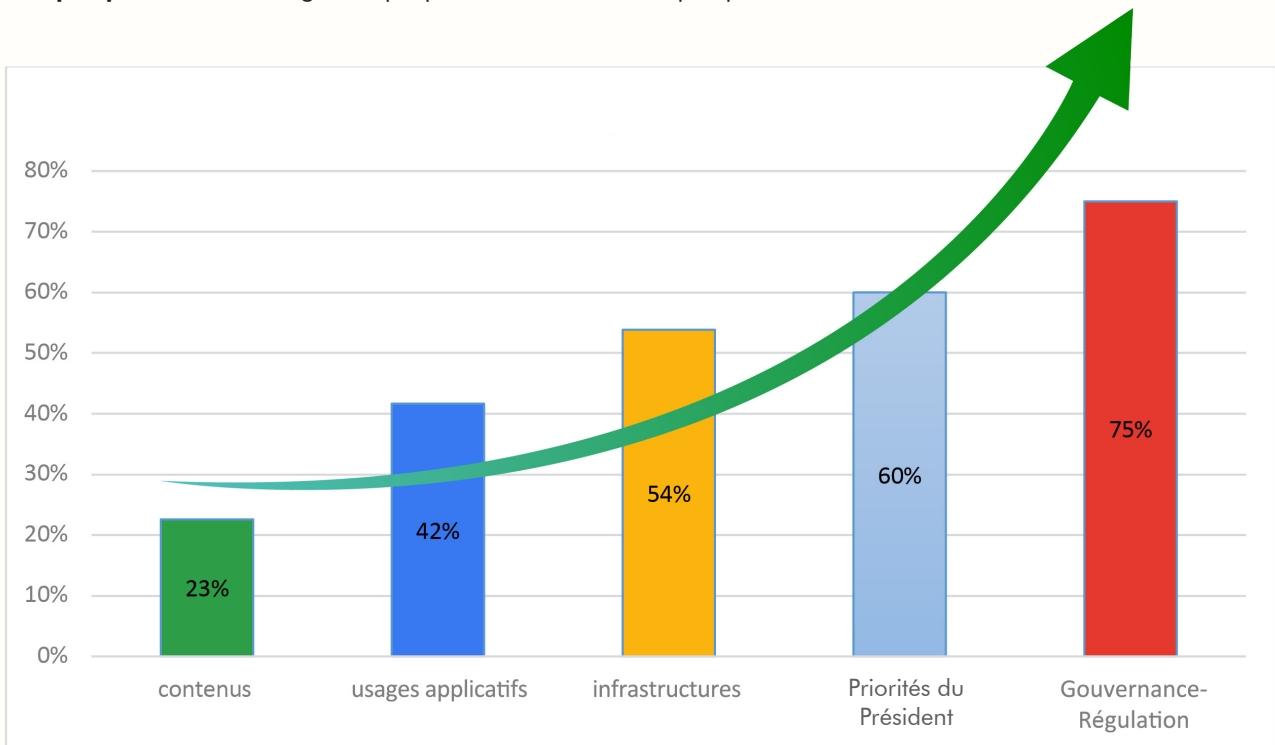
Le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » a été conçu et élaboré dans un contexte où la République Démocratique du Congo avait une population de 85,37 Millions d'habitants, avec un pourcentage d'accès à la téléphonie mobile de 47% et un taux de pénétration d'internet de 6,2% selon Kepios¹.

Trois ans après l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National du Numérique, donc en 2022, le même rapport a montré une croissance positive du taux d'adoption du Numérique en RDC. Dans le même temps, le taux de pénétration d'internet a atteint 17,6%. Les chiffres de l'économie numérique sont éloquentes par rapport à ceux de 2019. Le secteur des télécommunications connaît une embellie qui se traduit par un chiffre d'affaires en hausse évalué à 2 milliards USD, soit une progression de 66% sur les trois années précédentes². La vitalité du secteur justifie la nécessité du PNN pour capitaliser cette croissance au bénéfice de la population.

Au 31 décembre 2022, à la moitié de son existence, le Plan National du Numérique affichait sur 69 projets contenus dans le plan, 28 Projets amorcés dont 11 clôturés et 17 en phase d'opérationnalisation. Le PNN a permis l'organisation du secteur du Numérique en apportant des innovations institutionnelles et légales. Et surtout, en donnant la parole aux hommes et aux femmes qui font du Numérique au quotidien.

Ce rapport témoigne donc du chemin parcouru, des chantiers en cours et de la matérialisation de la vision du Chef de l'Etat pour un secteur porteur d'avenir et vecteur de paix sociale.

Graphique 1: Pourcentage des projets amorcés du PNN par pilier.



¹www.kepios.com

²Observatoire des marchés de Télécom de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du quatrième trimestre 2022



INTRODUCTION

Le présent rapport est élaboré dans le but d'évaluer l'état d'avancement de la matérialisation de la vision du Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, dans le secteur du numérique. Cette vision présidentielle est traduite à travers le **Plan National du Numérique « Horizon 2025 » (PNN)**. Le Président de la République entend faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social. Ce rapport offre une vue du niveau d'exécution et permet de faire le suivi des 69 projets prioritaires définis dans le PNN.

Trois années se sont écoulées depuis la validation du PNN par plus de 400 acteurs multisectoriels venus de tous les horizons, le 05 septembre 2019. La temporalité opérationnelle de ce PNN s'étendant sur cinq ans, soit de janvier 2020 à décembre 2025; ce dernier est aujourd'hui arrivé à la moitié de son existence, soit 50% du temps imparti à l'échéance 2025.

Durant les premières années qui ont suivies son adoption, la mise en œuvre du PNN n'a pas été effective en raison des facteurs suivants : la pandémie Covid-19 et l'absence d'un cadre institutionnel de collaboration sur les questions de transformation digitale et de l'éclosion du secteur du Numérique.

Bien heureusement, des événements majeurs intervenus pendant la période allant de l'an 2021 à 2022, à savoir la prise en compte du PNN dans le pilier 9 axe 42 du Programme d'Actions du Gouvernement, la création d'un ministère dédié au Numérique et la création récente de l'**Agence pour le Développement du Numérique**, ont donné un nouvel élan à l'exécution des 69 projets prioritaires.

L'année 2023 étant une année charnière, il importe que le bilan des initiatives sectorielles initiées par le Président de la République soit dressé afin de s'assurer que les objectifs fixés sont réellement atteints et, le cas échéant, formuler des recommandations.

Ce rapport dresse un bilan à mi-parcours, soit du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2022, de la mise en œuvre du PNN et propose des recommandations tout en dressant des perspectives.

Le contenu de ce rapport est structuré en six chapitres. Le premier chapitre présente les entités impliquées dans la gouvernance et le défis de la mise en œuvre du PNN. Le deuxième explique la méthodologie utilisée par les équipes de suivi-évaluation des projets et fournit des données quantitatives sur l'état d'avancement des projets. Le troisième chapitre produit une analyse croisée des projets contenus dans les feuilles de route sectorielles et leur alignement aux projets prioritaires du PNN. Le quatrième dresse un état des lieux des projets opérationnels. Le cinquième chapitre met l'accent sur les objectifs à atteindre chaque année jusqu'en 2025. Enfin, le sixième chapitre propose des recommandations et des pistes de solutions en vue d'améliorer la mise en œuvre du PNN.



CONTEXTE

De la campagne à la Présidence de la République : le numérique au cœur de la vision présidentielle

Avant son accession à la magistrature suprême en décembre 2018, Son Excellence Monsieur le Président de la République pensait déjà « Numérique » et y voyait l'opportunité de moderniser l'Administration Publique afin de libérer le pays d'un passé sombre, d'un présent douteux et d'un avenir orageux. (Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Programme électoral, p. 20)

A son élection à la tête du pays, le Chef de l'État a clairement exprimé sa volonté de placer le Numérique au cœur de son action politique. Il s'agit d'inscrire la RD Congo sur la liste des pays émergents en s'assurant de rendre attractifs tous les secteurs de la vie nationale pour créer des richesses, de la valeur, contribuer à l'éclosion de l'entrepreneuriat, promouvoir la culture, la créativité et l'innovation. Le Président de la République l'a clairement souligné en déclarant :

« Dans mon programme, j'ai fait de l'homme le centre de mon action et de la bonne gouvernance le socle pour la croissance économique, une société solidaire et le développement durable. Je reste persuadé que le Numérique va contribuer à la performance de notre économie, au renforcement de notre sociabilité, à l'amélioration de nos connaissances, à l'efficacité de nos institutions et à la lutte contre la pauvreté ».

(Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Discours d'ouverture de l'Atelier National de validation du Plan National du Numérique – Horizon 2025, p. 3)

Le Plan National du Numérique : La matérialisation de la Vision du Chef de l'État pour le numérique

Pour y parvenir, un document de stratégie a été élaboré après consultation de l'ensemble des parties prenantes dans le domaine du Numérique. Cette stratégie sera matérialisée dans le Plan National du Numérique « Horizon 2025 ».

Ce Plan est validé le 05 septembre 2019 par plus de 400 acteurs multisectoriels. Il repose sur 4 piliers, à savoir : (i) Infrastructures, (ii) Contenus, (iii) Usages Applicatifs et (iv) Gouvernance – Régulation.

Le PNN comprend 69 projets multisectoriels de transformation digitale. Il ambitionne de faire de la RDC, au regard de son potentiel en ressources naturelles et de sa position géostratégique (entouré par 9 voisins directs dans ses limites frontalières), un « hub technologique au cœur de l'Afrique ».

Il faut noter qu'au sein des 69 projets inscrits dans le PNN, il y a 5 projets appelés "Priorités du Président". Ces 5 projets structurants traduisent la volonté du Chef de l'État de bâtir une société solidaire, égalitaire et performante. Ces projets sont : (i) le Registre National de la Population, (ii) l'introduction du numérique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux, (iii) la mise en place du visa électronique en République Démocratique du Congo, (iv) la mise en place de centres Internet communautaires par territoire, et enfin (v) l'organisation annuelle d'un forum international sur le numérique.

Le Plan National du Numérique a été consacré dans le Programme d’Actions du Gouvernement (voir Pilier 9 Axe 42 « Mise en œuvre du Plan National du Numérique »).

Évolution du cadre institutionnel du secteur du Numérique

Les premières années d’existence du PNN (2019–2020) marquent une période difficile de sa mise en œuvre suite à un bon nombre de contraintes d’ordre institutionnel.

En 2020, le secteur du Numérique connaît une avancée significative avec la promulgation de la loi n°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux technologies de l’Information et de la Communication. Cette loi abroge la loi-cadre n° 014/2002 du 16 octobre 2002 sur les télécommunications, qui a organisé le secteur pendant 18 ans.

Le nouveau texte a eu le mérite, d’une part, de combler les lacunes de la loi-cadre n° 014/2002 du 16 octobre 2002 qui alourdisaient le bon fonctionnement du marché congolais et impactaient négativement la rentabilité économique du secteur des TIC; d’autre part, d’adapter la législation aux impératifs de sécurité et de l’évolution du secteur des Télécommunications à l’ère du Numérique.

À la lumière du tableau comparatif ci-dessous (voir Tableau 1), qui renseigne sur les préalables à la transformation numérique, le cadre institutionnel et légal dans lequel évoluait le PNN ne permettait résolument pas au numérique de devenir le levier du développement de la RD Congo.

En 2018, la RD Congo ne disposait ni d’une stratégie, ni d’un cadre institutionnel et encore moins, d’un cadre légal.

Tableau 1 : Comparatif africain

#	Pays	Plan Numérique	Agence	Ministère	Loi Numérique
1	Maurice	Oui	Oui	Non	Oui
2	Seychelles	Oui	Oui	Non	Oui
3	Afrique du Sud	Oui	Oui	Oui	Oui
4	Tunisie	Oui	Oui	Oui	Oui
5	Ghana	Oui	Oui	Non	Oui
6	Namibie	Oui	Oui	Non	Oui
7	Maroc	Oui	Oui	Oui	Oui
8	Gabon	Oui	Oui	Oui	Oui
9	Benin	Oui	Oui	Oui	Oui
10	Sénégal	Oui	Oui	Oui	Oui
11	Kenya	Oui	Oui	Non	Oui
12	Algérie	Oui	Oui	Oui	Oui
13	Togo	Oui	Oui	Oui	Oui
14	Rwanda	Oui	Oui	Non	Oui
15	Cote d’Ivoire	Oui	Oui	Oui	Oui
16	Nigeria	Oui	Oui	Oui	Oui
	RDC 2018	Non	Non	Non	Non
	RDC 2021	Oui	Oui *	Oui	Oui *

*Source : Bureau du Conseiller Spécial en charge du numérique en novembre 2021.

L'avènement du Gouvernement de Son Excellence Jean-Michel SAMA LUKONDE a auguré le début de la matérialisation de la vision du Chef de l'État par la création, le 12 avril 2021, pour la toute première fois dans l'histoire du pays, d'un Ministère totalement dédié au Numérique et par l'inscription dans le Programme d'Actions du Gouvernement, « la mise en œuvre du Plan National du Numérique ».

L'Agence pour le Développement du Numérique : « le Numérique vous simplifie la vie »

La création de l'Agence pour le Développement du Numérique par l'Ordonnance n° 22/144 du 29 août 2022 est venue renforcer ce cadre institutionnel de mise en œuvre. Cette structure d'appui et de suivi de la matérialisation de la vision du Chef de l'État, contribue, à travers ses missions, à rendre effective la transformation numérique du Pays.

Aussi, sur le plan légal, le projet de loi portant Code du Numérique, porté par le Ministre du Numérique, a été jugé recevable par l'Assemblée Nationale le 06 décembre 2022. Cette future loi encadrera notamment les matières ci-après :

- La protection de l'identité numérique de la RD Congo dans le cyberspace;
- L'éclosion et l'accélération de la transition vers une économie numérique, notamment à travers l'admission des échanges électroniques au sein de l'administration publique;
- La création d'une nouvelle classe d'opérateurs économiques qui apportent des services de confiance, « prestataires de service de confiance »;
- La consécration de la preuve et écrits électroniques (contrats, documents électroniques, etc.);
- La signature électronique, l'archivage, l'horodatage et la certification électroniques;
- La consécration des principes garantissant la protection de données publiques et de données à caractère personnel ainsi que de la protection des systèmes d'information étatiques et des organismes à importance vitale;
- La lutte contre la cybercriminalité telle que l'avait recommandée fortement Son Excellence Monsieur le Président de la République lors de la 73^e réunion du Conseil des Ministres tenue le 14 octobre 2022.

La République Démocratique du Congo a, à ce jour, pleinement posé les jalons pour sa transformation digitale. La volonté politique, les initiatives prises et les expériences acquises, ont contribué à la mise en place d'un environnement propice au développement du Numérique congolais (voir Tableau 1 comparatif).

L'élaboration du présent rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan National du Numérique (qui est arrivé à la moitié de son existence) doit permettre à la République Démocratique du Congo, d'entrer dans la seconde étape de la mise en œuvre de ce document de planification stratégique.

Ainsi, ce rapport dresse un état des lieux du PNN depuis sa validation et propose des pistes de solution pour assurer le succès conformément à la vision du Chef de l'État, « *faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social* ».



CHAPITRE I :

GOUVERNANCE DU NUMÉRIQUE



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025

I.1. CADRE INSTITUTIONNEL

La gouvernance du numérique est assurée par 4 entités qui sont : les ministères sectoriels du Numérique et des PTNTIC; l'Agence pour le Développement du Numérique et le Comité Interinstitutionnel Permanent de Suivi de la mise en œuvre du Plan National du Numérique (CIPSEMO-PNN).

Le tableau ci-dessous (voir Tableau 2) synthétise le rôle de chaque entité de gouvernance.

Tableau 2 : Gouvernance du Numérique

Entité	Rôle
Ministère du Numérique	Pilotage de la mise en œuvre du Plan National du Numérique à travers sa feuille de route opérationnelle dénommée « Programme de Transformation Numérique de la République Démocratique du Congo », PTNRDC en sigle.
Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	Pilotage du schéma directeur global des infrastructures à fibre optique à travers la mise en œuvre de la feuille de route sectorielle dénommée « eDRC ».
Agence pour le Développement du Numérique	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PNN et des autres feuilles de route de numérisation sectorielles.
Comité Interinstitutionnel Permanent de Suivi de la mise en œuvre du Plan National du Numérique	Orientations stratégiques : Revue des diligences, Rapport d'avancements des projets au Chef de l'État, Arbitrage et/ou réorientations.



**MINISTÈRE
DU NUMÉRIQUE**

Attributions du Ministère du Numérique

Sur le fondement de l'Ordonnance n° 22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des ministères, les attributions du Ministère du Numérique sont :

- Conception, proposition et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur du numérique;
- Réglementation, promotion et suivi, dans les limites de ses compétences, des activités du secteur du numérique;
- Élaboration du plan national de numérisation intégrée de l'Administration et des services publics et pilotage de sa mise en œuvre, en collaboration avec les ministères sectoriels;
- Promotion, en collaboration avec les ministères sectoriels, de la transformation vers l'économie numérique et le développement de l'innovation nationale;
- Édiction des règlements d'administration et de police relatifs aux activités et services numériques et proposition des droits, taxes et redevances y afférentes;
- Conception et initiation des programmes d'investissements publics dans le secteur du numérique;
- Élaboration, en collaboration avec les ministères sectoriels et services de l'État, des cahiers des charges techniques des programmes et projets publics dans le secteur du numérique et coordination de leur mise en œuvre;
- Conception des outils de planification des programmes et des projets publics dans le secteur du numérique;
- Mise en place et gestion des infrastructures et équipements numériques, notamment des centres des données (data centers) nationaux, en collaboration avec le Ministre ayant la Recherche Scientifiques dans ses attributions;

- Gestion et valorisation du nom du domaine du pays (.cd.);
- Autorisation, signature et certification des projets et cahiers de charges des fournisseurs des services numériques;
- Sauvegarde des droits et libertés fondamentaux dans le domaine numérique, de l'éthique des technologies et de l'accessibilité et de la médiation numérique;
- Traitement des questions relatives à la transformation et à l'économie numérique des entreprises et des acteurs du numérique;
- Mise en place du système e-Gouvernement et e-Administration;
- Création d'un identifiant unique et sécurisé des citoyens et des entreprises pour permettre d'obtenir une base de données fiables sur les citoyens et les entreprises;
- Conception des outils de gestion des documents pour une traçabilité, une confidentialité et une souplesse des échanges entre administrations;
- Conception des applicatifs métiers de toutes les administrations en tenant compte de leurs spécificités.



**MINISTRE DES POSTES
TELECOMMUNICATION NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION**

Attributions du Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC)

Conformément à l'Ordonnance précitée, les attributions du Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont :

- Mise en œuvre de la politique définie par les pouvoirs publics dans le domaine des télécommunications nationales et internationales, particulièrement en ce qui concerne la séparation et l'indépendance de la fonction de régulation du secteur des télécommunications et celle d'exploitation des réseaux ou de fourniture des services de télécommunications, les conditions d'une concurrence effective et loyale entre exploitants et fournisseurs de services du secteur, l'égalité de traitement des usagers des services des télécommunications et l'interconnexion de tous les réseaux assurant les services publics des télécommunications;
- Élaboration et mise en œuvre des études techniques, économiques et de planification des actions de développement dans le domaine des postes, téléphones et télécommunications, y compris les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour améliorer le taux d'accessibilité auxdits services, en collaboration avec le Ministre ayant la Recherche Scientifique et l'Innovation technologique dans ses attributions;
- Élaboration et mise en œuvre des règlements d'administration et de police relatifs aux télécommunications et fixation des taxes y afférentes, y compris les amendes transactionnelles;
- Définition et actualisation du cadre légal et réglementaire du secteur des télécommunications et renforcement des capacités de l'ARPTC;
- Approbation et signature des licences d'exploitation et des cahiers des charges préparés par l'autorité de régulation;
- Assurance, surveillance générale et police du secteur, en collaboration avec les Ministères et services de l'État ayant en charge la justice, l'intérieur, la sécurité et la défense nationale, conformément aux lois et règlements en vigueur;
- Représentation des intérêts du pays auprès des organisations sous-régionales, régionales et internationales et application des Accords et Traités internationaux dans le secteur des télécommunications, en collaboration avec le Ministère ayant la Coopération dans ses attributions;
- Représentation du transport de courrier et de l'émission des timbres et du secteur des messageries postales, électroniques ainsi que financières en collaboration avec le Ministère ayant les Finances dans ses attributions;
- Réglementation et développement des comptes chèques et mandats postaux.



01

INFRA-STRUCTURES

02

USAGES APPROPRIÉS

03

CONTENU

04

GOUVERNANCE ET ÉVALUATION



**AGENCE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU
NUMÉRIQUE**

Agence pour le Développement du Numérique

L'Agence pour le Développement du Numérique est un service spécialisé au sein de la Présidence de la République, créée par l'Ordonnance n° 22/144 du 29 août 2022. Comme cette dernière l'énonce en son article 2, l'ADN est une structure d'appui et de suivi de la matérialisation de la vision du Président de la République dans le domaine du Numérique. Elle est chargée de participer à la conception, la programmation et l'implémentation des stratégies nationales relatives à la promotion du développement et à la généralisation des activités du Numérique en RD Congo. À ce titre, elle est chargée de :

- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan National du Numérique;
- Identifier les nouveaux projets dans le cadre du développement du Numérique;
- Lutter contre la fracture numérique sous toutes ses formes et favoriser le développement;
- Promouvoir le secteur du Numérique et l'écosystème tech congolais;
- Agir pour une convergence des programmes de numérisation des différents secteurs;
- Mobilisation des financements pour des projets numériques;
- Stimuler la création d'Agences provinciales pour le Développement du Numérique;
- Rendre régulièrement compte au Chef de l'État sur le niveau d'avancement de la numérisation de la République Démocratique du Congo.

Comité Interinstitutionnel Permanent pour le suivi et évaluations de la mise en œuvre du Plan National du Numérique (CIPSEMO-PNN)

Dans le souci d'instaurer un cadre de collaboration permanent entre la Présidence et le Gouvernement pour la mise en œuvre du PNN, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, en date du 1er juin 2022³, a ordonné la mise en place du Comité Interinstitutionnel Permanent pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan National du Numérique « Horizon 2025 » (CIPSEMO-PNN).

Le CIPSEMO-PNN a été créé par la Décision n° 22/ 015 du 1er juin 2022 dans le but de faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNN et de ses déclinaisons opérationnelles, au sein du Gouvernement, portées par les Ministères du Numérique et des PTNTIC, afin de formuler des recommandations et des propositions pertinentes pour s'assurer de l'effectivité de l'exécution, dans les délais impartis, de tous les projets prioritaires de transformation numérique de la RDC qui auront été retenus par les exécutifs nationaux et provinciaux à l'horizon 2023.

Sur le fondement de l'article 3 de la Décision précitée, le Comité a pour mission de :

- Procéder au suivi de la mise en œuvre du PNN et de ses déclinaisons opérationnelles au sein du Gouvernement;
- Procéder à des évaluations globales et particulières de la bonne exécution des projets contenus dans le PNN et tous les autres projets de transformation numérique de la RDC planifiés par le Gouvernement à l'horizon 2023 afin de mesurer, de manière objective, leurs niveaux de mise en œuvre respectifs, leurs efficacités ainsi que leurs conformités;
- Procéder à des évaluations sur le niveau d'appropriation du PNN par le Gouvernement national, les exécutifs provinciaux et les autres parties prenantes;
- Organiser des séances de travail avec toutes les parties prenantes selon un chronogramme à définir en vue de recueillir un maximum d'informations sur tous les projets et identifier les freins et les obstacles à la mise en œuvre du PNN et de tous les autres projets de transformation numérique de la RDC programmés par les Exécutifs nationaux et provinciaux à l'horizon 2023;

³Décision n° 22/ 015 du 1er juin 2022

- Rédiger régulièrement des rapports d'étapes et un rapport final à l'horizon 2023 qui contiendra l'état d'avancement de l'exécution du PNN et de tous les autres projets de transformation numérique de la RDC, la synthèse des travaux du Comité de suivi, des avis et considérations, ainsi que des recommandations idoines notamment pour lever les freins et les blocages rencontrés par les parties prenantes en charge de l'exécution;
- Prendre toute initiative concourant à encourager, faciliter et accélérer l'exécution du PNN et de tous les autres grands projets de transformation numérique de la RDC programmés par les Exécutifs nationaux et provinciaux à l'horizon 2023.

Composé de membres provenant de la Présidence de la République, de la Primature et de certains Ministères sectoriels, ce Comité organise régulièrement des réunions suivant un ordre du jour bien précis qui se réfère très souvent aux recommandations du Chef de l'État en Conseil des Ministres sur le Numérique et au cours desquelles sont formulées des recommandations pertinentes pour s'assurer de l'effectivité de l'exécution, dans les délais impartis, de tous les projets prioritaires de digitalisation de la RDC retenus par les exécutifs nationaux et provinciaux à l'horizon 2023.

1.2. DÉFIS

Le suivi de la mise en œuvre d'un programme aussi ambitieux que le Plan National du Numérique, qui comporte 69 projets adressant tous les secteurs d'activité de la République à réaliser en 5 ans, nécessite une évaluation constante et un accompagnement au quotidien par les comités de pilotage.

Cette exigence assure la remontée rapide des difficultés rencontrées dans les phases opérationnelles aux organes décisionnels de la gouvernance. Ce mécanisme a pour objectif d'anticiper le blocage et éviter les retards. L'actuel mode de fonctionnement du Comité de suivi ne permet pas la tenue régulière des séances de travail avec les différentes parties prenantes. Cela constitue un défi et demeure un point important à améliorer.

En outre, comme le Président l'a exprimé lors de la 42^{ème} Réunion du Conseil de Ministre, « *Considérant la transversalité de la numérisation, les Ministères sectoriels et les services de l'Etat habilités ont été invités à s'inscrire dans cette démarche globale et intégrante. (...) D'où la nécessité pour les Ministères sectoriels de travailler en synergie avec l'appui de la Primature autour du Ministère du Numérique et de l'Agence du Développement du Numérique qui sera bientôt créée au sein de la Présidence de la République.* »

Recommandation : Pour toutes ces raisons, la mise en place d'un comité de coordination placé sous l'autorité du Premier Ministre semble incontournable. Ce comité de Coordination présidé par la Primature assistée des ministères sectoriels en charge du Numérique et des PTNTIC ainsi que de l'Agence pour le Développement du Numérique aura la mission d'assurer la coordination quotidienne et la mise en cohérence des rapports d'avancement des comités de pilotage des projets en cours de réalisation.

Ainsi, tenant compte des acteurs actuels, le modèle de gouvernance présenté ci-dessous devrait permettre un suivi proactif et dynamique de la mise en œuvre du Plan National du Numérique et réduire le délai de traitement des problèmes rencontrés afin d'assurer le respect du délai fixé par le Chef de l'État pour la mise en œuvre du PNN.

Tableau 3 : Mise en œuvre de la Gouvernance du Numérique

Entité	Rôle	Autorité	Fréquence
Comité de pilotage des projets (un comité par projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des projets. - Identification des problèmes rencontrés. 	Chef de Projet	Une fois par semaine
Unité de pilotage des feuilles de route (une unité par feuille de route)	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage de la mise en œuvre des feuilles de route sectorielles. - Identification des problèmes rencontrés. 	Ministre	Toutes les deux semaines
Comité de coordination opérationnelle	<p>Suivi de la mise en œuvre opérationnelle : Revue des diligences, Point d'avancement opérationnel des projets et des feuilles de route, Résolution des problèmes remontés, Préparation des points à remonter au CIPSEMO-PNN.</p>	Primature	Une fois par mois
Comité Interinstitutionnel Permanent de Suivi de la mise en œuvre du Plan National du Numérique	<p>Orientations stratégiques : Revue des diligences, Arbitrage et/ou réorientations, Rapport d'avancements des projets au Chef de l'État.</p>	Présidence	Une fois par trimestre



CHAPITRE II :

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE L'AVANCEMENT DU PNN



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025

II.1. PHASES DES PROJETS DU PNN

Pour contrôler l'évolution des projets, les équipes en charge du suivi du PNN ont découpé l'avancement des projets en phase. La clôture d'une phase ou d'une étape est conditionnée par la production d'un livrable spécifique.

À chaque phase est associée une pondération ou un taux de réalisation (TR) qui permet de fournir une évaluation quantitative de l'avancement du projet.

Les phases de projet et leurs TR respectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Etats d'avancement des phases des projets du PNN

Phase	Description	Livrable	TR
0. Non commencé	Phase d'un projet inscrit dans le PNN mais qui n'a pas connu un démarrage.		0%
1. Initialisation	Projet se trouvant au stade des études.	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation d'un ministère sur l'intérêt d'un projet; - Étude de faisabilité; - Décision Go/No Go. 	20%
2. Contractualisation	Projet se trouvant au niveau de la procédure administrative, du lancement ou de la signature de contrat.	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat signé ; - Plan projet. 	30%
3. Opérationnalisation	Projet en cours de réalisation.	Fiche d'acceptation de l'ouvrage.	40%
4. Contrôle et surveillance	Conformité du projet aux exigences légales, opérationnelles, administratives,....	Rapport d'homologation.	5%
5. Rapport et fermeture	Projet opérationnel.	Rapport de clôture.	5%

La somme de toutes les phases correspond à un pourcentage de réalisation de 100%. Chaque phase est composée d'étapes clés décrit ci-dessous :

o Phase 1 : Initialisation – 20%

Initialisation (5%), explication (5%), conception (5%) et le go/no go (5%)

- ⇒ L'initialisation est l'identification de l'opportunité.
- ⇒ L'explication est la compréhension du périmètre du travail.
- ⇒ La conception est la mise en place de Termes de références détaillés et du Cahier des charges.
- ⇒ Le Go/No Go est la prise de décision de lancement du Projet.

o Phase 2 : Contractualisation - 30%

Identification (10%), contractualisation (10%) et plan de projet (10%)

- ⇒ L'identification est la partie de sélection de la maîtrise d'œuvre.
- ⇒ La contractualisation est la signature du contrat pour la fourniture du produit.
- ⇒ Le plan de projet constitue l'ensemble des documents essentiels pour le suivi du Projet.

o Phase 3 : Opérationnalisation - 40%

⇒ L'opérationnalisation du Projet est la phase d'exécution du Plan jusqu'à la livraison du produit final au bénéficiaire.

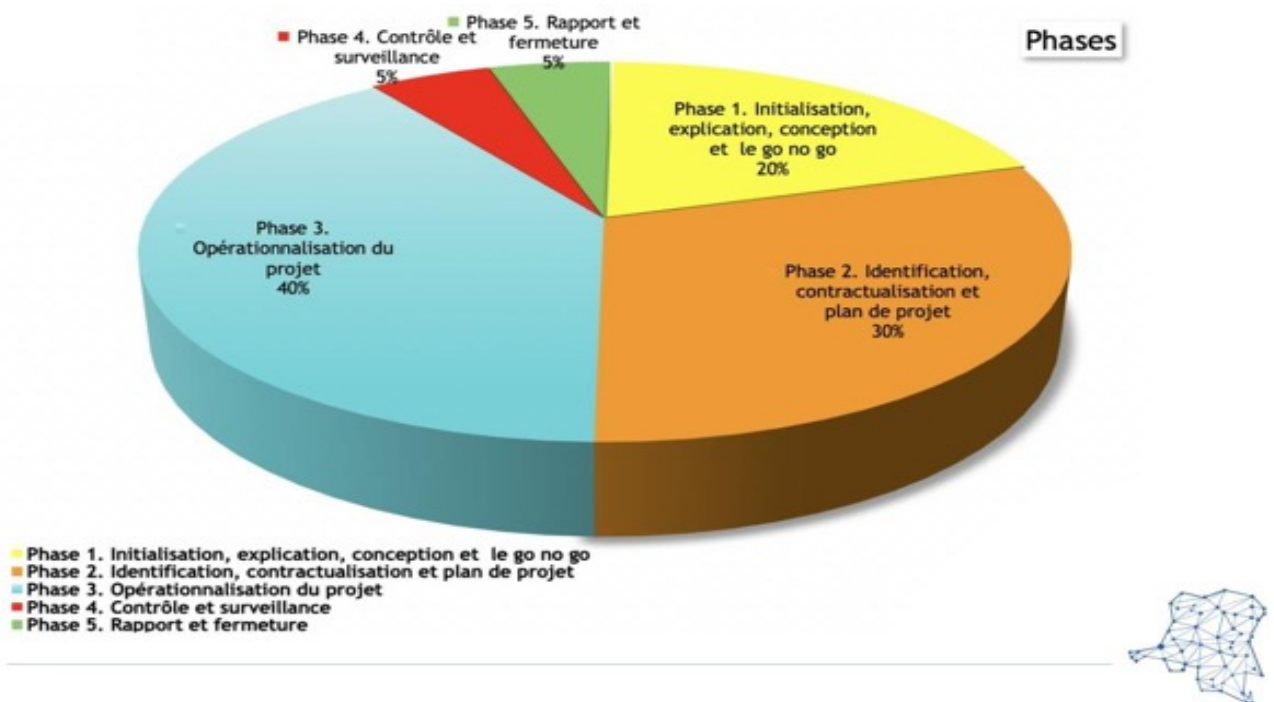
o Phase 4 : Contrôle et surveillance - 5%

⇒ Le contrôle et la surveillance permet de s'assurer que le projet est conforme au cahier des charges et de la qualité des livrables du Projet.

o Phase 5 : Rapport et fermeture - 5%

⇒ Cette étape consiste à concevoir le rapport global du déroulement du Projet comprenant les annexes, les documents d'acceptance ainsi que la documentation afin de s'assurer que le bénéficiaire dispose de tous les éléments nécessaires à l'exploitation du projet.

Graphique 2 : Répartition en pourcentage des phases d'un projet



II.2. OUTIL ADOPTÉ



SD - JML 2021

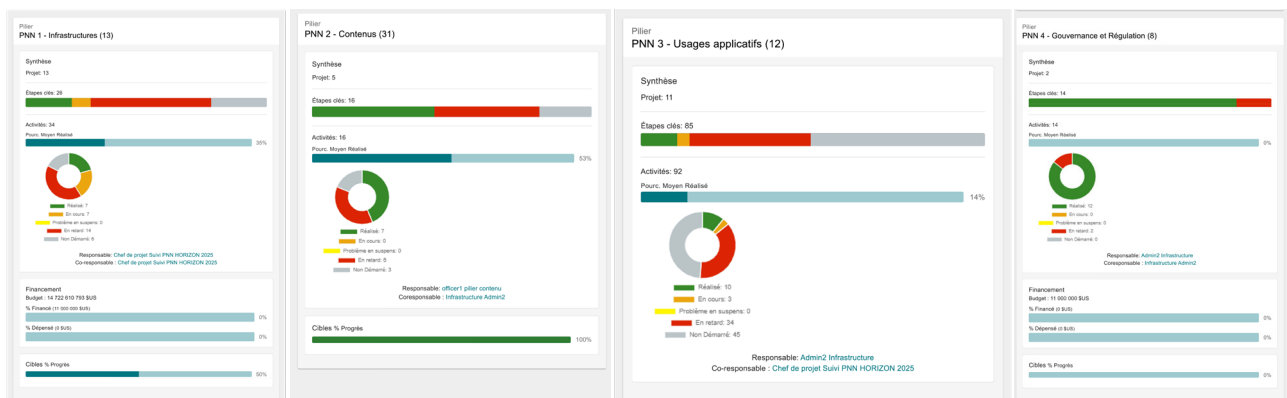
Le logiciel Digital Delivery Dashboard (Logiciel 3D) a été adopté pour le suivi de la mise en œuvre du PNN. Le logiciel 3D est le fruit d'un partenariat stratégique entre la République Démocratique du Congo et le groupe Tony Blair Institute (TBI).

Le logiciel 3D est un tableau de bord numérique pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets spécifiquement conçu pour les gouvernements. Actuellement, il est utilisé dans 6 pays africains par plus de 100 utilisateurs. Il permet de suivre 2,2 milliards de dollars de financement, 200 objectifs quantitatifs par rapport aux domaines et interventions prioritaires et 1.500 activités de haut niveau.

Le logiciel TBI dispose des fonctionnalités suivantes :

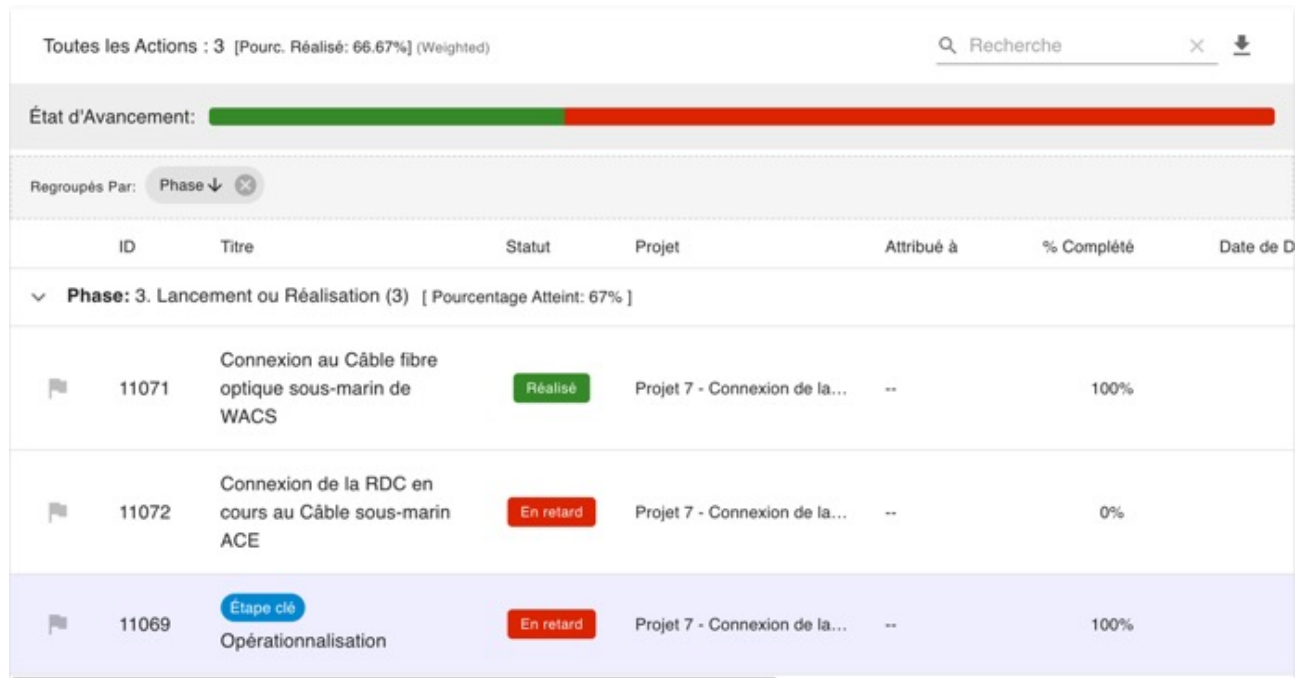
- Planification collaborative des projets ;
- Suivi des budgets ;
- Suivi des objectifs quantitatifs ;
- Affectation des activités ;
- Production des tableaux de bord et des graphiques.

Figure 1: Illustration des indicateurs du Tableau de bord 3D par pilier



Le tableau de bord permet de suivre les indicateurs de progression du projet. Il cartographie également les différentes parties prenantes dans les domaines dans lesquels elles sont impliquées, calcule automatiquement les écarts des temps, les avancées en termes de pourcentage et il met en évidence les pondérations de différents projets selon les états de réalisation.

Figure 2 : Illustration des indicateurs du Tableau de bord 3D par projet



Les utilisateurs ont des profils définis selon leur rôle dans le projet et sont habilités à accéder uniquement aux projets sur lesquels ils sont assignés.

II.3. RÉPARTITION EN GROUPES THÉMATIQUES

Le processus d'évaluation du PNN a été fait suivant une approche participative, contributive, documentaire et comparative. 4 groupes thématiques suivant les 4 piliers du PNN (Infrastructures, Contenus, Usages Applicatifs, Gouvernance - Régulation) ont été mis sur pied afin de mener à bien ledit processus.

Les 4 groupes ont travaillé en interdépendance à travers notamment des échanges, des discussions et des interactions ouvertes avec les entités publiques responsables et cela a permis, avec un esprit d'excellence et d'innovation, de construire et consolider les travaux dans la plateforme logiciel 3D.

II.3.1. Groupe Infrastructures

Ce groupe s'est concentré sur les 13 projets du pilier Infrastructures du PNN. Il a suivi de près les différentes initiatives prises par le Ministère des PTNTIC à travers notamment des projets de partenariats avec la société égyptienne Benya Capital pour 16.000Km de fibre optique.

Le groupe a également suivi de près la relance du projet CAB-5 avec la SOCOF ainsi que les autres initiatives telles que le projet 2Africa de META, la commercialisation aux acteurs privés de la fibre noire de la SNEL apposées sur les infrastructures de transport THT et les travaux réalisés par la SCPT dans le cadre de l'élargissement de la couverture de la connectivité.

Enfin, le groupe a participé aux travaux au sein de la Présidence de la République sur la création par Décret de l'Établissement public devant gérer le Fonds de Service Universel (FSU), tel qu'institué à l'article 14 de la loi n°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et Technologies de l'Information et Communication, pour l'élargissement de la connectivité dans les milieux péri-urbains et ruraux.

II.3.2. Groupe Contenus

Ce groupe a suivi de près les 31 projets du pilier Contenus du PNN, et ce, en concertation avec les entités responsables dont principalement le Ministère du Numérique. Il s'agit notamment des projets sur les centres de données nationaux et privés, la promotion du nom de domaine Internet pays (.CD), le portail de la République, la numérisation du patrimoine culturel, la promotion de l'accès au service universel, etc.

II.3.3. Groupe Usages Applicatifs

Ce groupe s'est concentré sur les projets du PNN en adéquation principalement avec les initiatives gouvernementales en ce qui concerne la maturité des systèmes d'information, l'e-Gouvernement et l'e-Administration, la dématérialisation des procédures ainsi que la mise en place des plateformes digitales tant pour la gestion des administrations que pour l'accélération de l'inclusion sociale, financière et numérique.

II.3.4. Groupe Gouvernance - Régulation

Ce groupe a suivi l'ensemble des projets portant sur le cadre légal et institutionnel du numérique en République Démocratique du Congo. Il s'agissait principalement de l'élaboration du projet de loi portant Code du Numérique. Ce projet de loi traite des matières touchant à l'identité numérique, aux échanges d'information électronique certifiée, au commerce électronique, à la preuve, signature et archivage électroniques, etc.

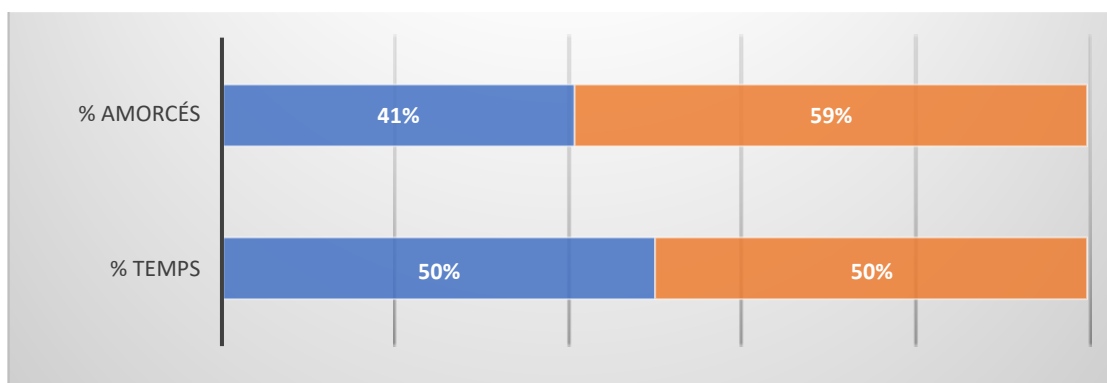
Par ailleurs, plus les activités critiques et essentielles sont digitalisées et rendues disponibles sur les plateformes Internet, plus l'identité des citoyens et leurs données sont exposées à toutes sortes de violations allant du cyberharcèlement jusqu'à l'atteinte à la vie privée et aux actes de cybercriminalité. Ainsi, le groupe a participé à l'élaboration de la stratégie de la Cybersécurité conformément à l'article 24 de la Convention de Malabo (Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel du 27 juin 2014), ratifiée par la RDC le 10 mars 2023. Cette Convention encourage chaque État à mettre en œuvre une stratégie et une politique nationale de cybersécurité.

II.4. ÉVALUATION QUANTITATIVE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNN

1. État d'avancement des projets

De 2021 à 2022, la mise en œuvre des projets du PNN s'est considérablement accélérée (28 projets amorcés).

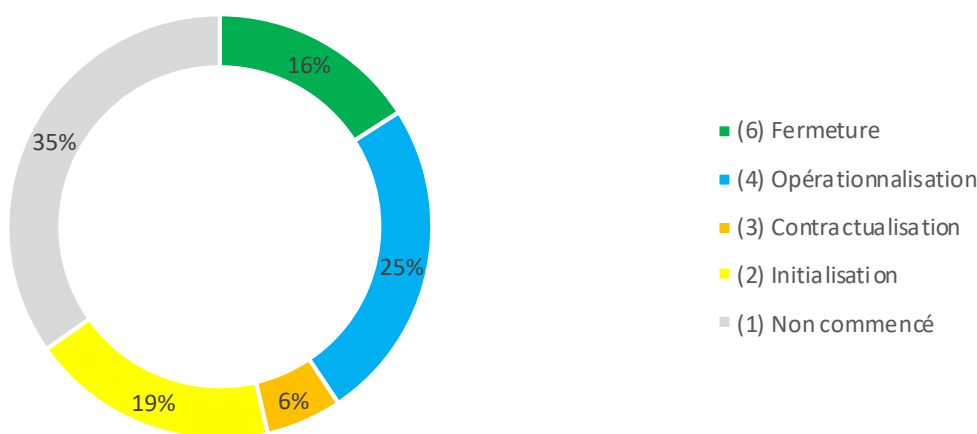
Graphique 4 : Projets amorcés versus temps consommé



À la fin de l'année 2022, sur les 69 projets prioritaires contenus dans le PNN, 28 projets ont été amorcés dont 11 clôturés et 17 en phase d'opérationnalisation.

2. Évolution par phase

Graphique 5 : Répartition en pourcentage de projets par phase

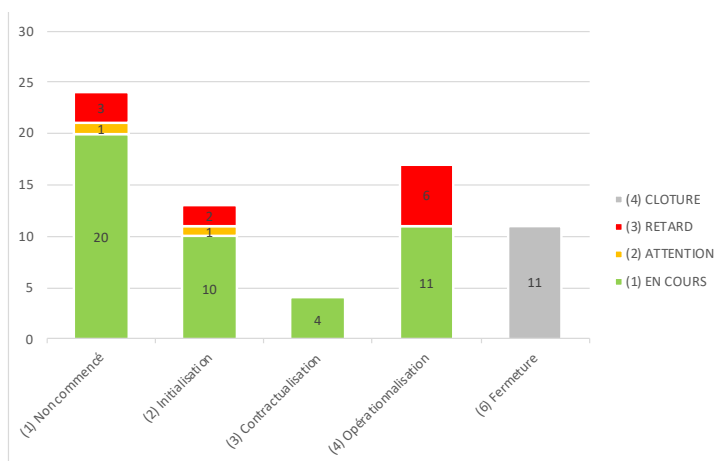


3. Suivi des statuts

Afin de réaliser un suivi proactif des projets, les équipes en charge du suivi ont développé un indicateur avancé permettant d'anticiper la probabilité de non-respect des délais. L'indicateur comprend 4 statuts :

1. « **En cours** » pour les projets qui suivent leurs plans initiaux et ne présentent aucun point d'attention.
2. « **Attention** » pour les projets qui nécessitent une attention particulière et présentant un risque de retard. Le statut « Attention » correspond aux projets qui n'ont pas encore atteint la phase d'opérationnalisation et dont la date de fin prévue est inférieure à une année.
3. « **Retard** » pour les projets non terminés dont la date de fin est dépassée.
4. « **Clôturé** » pour les projets terminés.

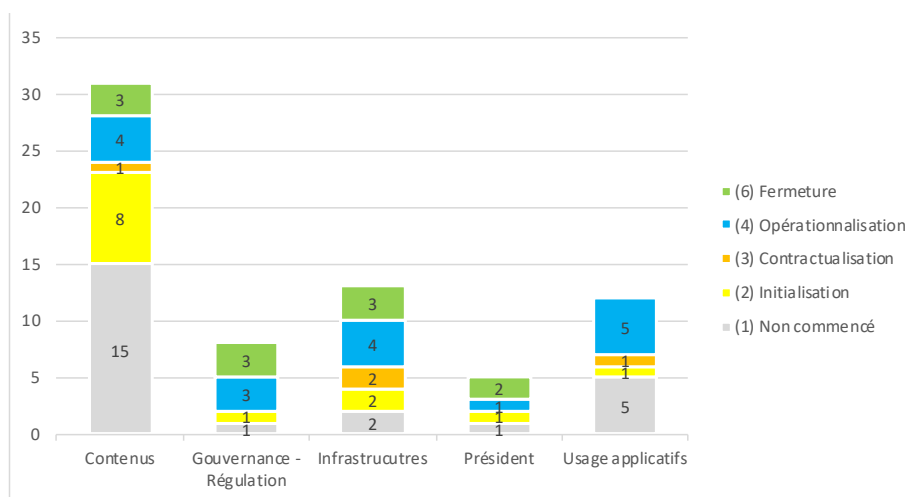
Graphique 6 : Répartition de projets par statut



4. Évolution des phases par pilier

Le plan est fondé sur 4 piliers, à savoir : (i) Infrastructures, (ii) Contents, (iii) Usages Applicatifs et (iv) Gouvernance – Régulation. À ces piliers s’ajoute un pilier qui reprend les priorités du Chef de l’État (Priorité Président).

Graphique 7 : Évolution de la mise en oeuvre des phases par pilier



Un effort particulier doit être porté sur le pilier « Contents » afin de s’assurer que ses 15 projets non commencés entrent en phase d’opérationnalisation pour la fin de l’année 2023.



CHAPITRE III :

ANALYSE COMPARÉE DES FEUILLES DE ROUTE



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025



01

INFRA-STRUCTURES

02

USAGES APPLICATIFS

03

CONTENUS

04

GOUVERNANCE ET REGULATION

L'évaluation du Plan National du Numérique « Horizon 2025 » est faite suivant une approche comparée des différentes Feuilles de route sectorielles à l'aune de projets du PNN.

III.1. FEUILLE DE ROUTE DU PTNRDC

La première feuille de route est le Plan de Transformation Numérique de la RDC (PTNRDC en sigle) produit par le Ministère du Numérique reprenant 52 projets reposant sur les piliers : (i) Santé ; (ii) Éducation ; (iii) Identité numérique ; (iv) e-Finance ; (v) Administration ; et (vi) autres domaines.

Il faut préciser que le projet 49 du PNN, par sa transversalité et sa prise en compte des défis auxquels est confronté l'administration congolaise, couvre la quasi-totalité des périmètres des domaines d'activité repris dans le PTNRDC.

Tableau 5 : feuille de route du PTNRDC et le PNN

FEUILLE DE ROUTE DU PROGRAMME DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA RDC				PLAN NATIONAL DU NUMÉRIQUE HORIZON 2025
N°	Secteurs	Objectifs	Projets PTNRDC	Projets PNN
1	BASES	Permettre l'interconnexion des services de l'Administration	Réseau d'interconnexion des Administrations	Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques: - Police, sécurité et justice; - Éducation; - Santé; - Services aux citoyens.
2			Intranet Gouvernemental	
3		Établir des états des lieux de la maturité numérique des Systèmes	Plateforme d'évaluation de maturité numérique des Administrations, Services et Entreprises Publics	
4		Accélérer la transformation numérique de la RDC (hébergement, stockage, partage)	Mise en place d'un Datacenter National	
5	SANTÉ	Mise en place d'une plateforme numérique permettant à la population d'accéder à de nombreux services en ligne (prise de rendez-vous en ligne et sollicitation de consultations auprès des spécialistes en ligne)	Application Web de Prise de rendez-vous et de Téléconsultation	Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres); Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice - Éducation - Santé - Services aux citoyens;
6		Mettre en place un système en ligne pour accéder d'urgence à un spécialiste de santé dans le cadre de la télémedecine	Création d'une solution de Télé-expertise	Projet 54 : Opérationnalisation de la santé numérique et Numérisation de la couverture universelle maladie; Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice - Éducation - Santé - Services aux citoyens ;
7		Mettre en place un système en ligne de renforcement des capacités des professionnels en santé dans tous les domaines	Création d'une plateforme de formation en ligne (MOOC)	Projet 33 : Développement d'une masse critique nationale des compétences dans les domaines du numérique

8	SANTÉ	Mettre à la disposition de la population un système en ligne d'accès en temps réel aux informations en matière de prévention sanitaire	Création d'une application native de prévention en santé publique	<p>Projet 39 : Rentabilisation au profit des administrations de l'ouverture de leurs données massives, anonymisées ou pseudonymisées</p> <p>Projet 40 : Mise à disposition des données massives au service de la gouvernance et des politiques publiques</p> <p>Projet 17 : Développement des projets de connectivité rurale avec la technologie de performances intermédiaires (Couverture satellite globale - connectivité Data Edge - backbone faisceau)</p> <p>Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice - Éducation - Santé - Services aux citoyens ;</p>
		Mettre en place un réseau de santé de partage de données entre les installations sanitaires pour la consultation du dossier du patient peu importe sa localisation	Création du dossier patient partagé informatisé (DPPI)	<p>Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice; - Éducation ; - Santé ; - Services aux citoyens.</p>
10	EDUCATION	Mettre en place pour les écoles et les universités un système de formation en ligne (programmes, notes de cours, annuaires et outils collaboratifs)	Portail mutualisé (multi-services de l'éducation en RDC)	<p>Projet 13 : Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage</p> <p>Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice ; - Éducation ; - Santé ; - Services aux citoyens.</p>
11		Renforcer les capacités en TIC des Enseignants	Formation aux TIC	<p>Projet 33 : Développement d'une masse critique nationale des compétences dans les domaines du numérique</p> <p>Projet 28 : Création des filières d'études et de développement du Numérique dans les écoles, les centres de formations professionnelles des instituts supérieurs et universités</p> <p>Projet 30 : Formation des agents et fonctionnaires des Administrations publiques ainsi que des enseignants à l'usage des outils informatiques</p> <p>Projet 35 : Appui aux programmes de recherche et développement locaux</p>

EDUCATION

12	Pourvoir une connectivité efficace et permanente les universités et instituts supérieurs	Wifi étendu dans les universités	<p>Projet 13 : Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage</p> <p>Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice ; - Éducation ; - Santé ; - Services aux citoyens</p>
13	Doter toutes les écoles publiques des laboratoires numériques	Infrastructures pédagogiques scolaires	<p>Projet 22 : Création des parcs technologiques, des cyberlabs, des télécentres, et autres médiathèques, ... Pour l'économie numérique</p> <p>Projet 29 : Mettre en place des carrefours communautaires d'accès à Internet et d'usage multifonctionnels du Numérique</p>
14	Mettre en place des centres de formation numérique dans le but de stimuler les jeunes à créer de l'emploi dans le secteur du Numérique	Employabilité professionnelle	<p>Projet 36 : Mise en place d'un réseau national d'instituts de Recherche et Développement dans le domaine du Numérique</p> <p>Projet 16 : Adaptation des filières de formations pour les profils liés aux Infrastructures numériques</p>
15	Doter le pays des bibliothèques numériques dans le secteur de l'Éducation	Bibliothèque numérique	<p>Projet 31 : Mise en place des espaces de rencontre, des cadres d'échange et des ateliers de transfert de compétences du Numérique</p>
16	Mettre en place une plateforme numérique regroupant les données des institutions universitaires	Annuaire, portofolio et diplômes (Université et RS)	<p>Projet 13 : Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage.</p>
17	Mettre en place un outil numérique de vérification et de lutte contre les plagiat des thèses et autres publications	Acquisition d'un logiciel de vérification de plagiat	
18	Mettre en place un système d'interconnexion des universités dans le DataCenter National	Acquisition d'un logiciel de travail collaboratif national pour les universités	<p>Projet 13 : Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage.</p>
19	Permettre aux structures éducatives d'organiser des stages d'immersion	Organisation des stages, octroi de bourse et création des startups au sein des écoles et Universités	<p>Projet 31 : Mise en place des espaces de rencontre, des cadres d'échange et des ateliers de transfert de compétences du Numérique.</p> <p>Projet 36 : Mise en place d'un réseau national d'instituts de recherche et développement dans le domaine du Numérique</p>

20	IDENTITÉ NUMÉRIQUE	Permettre un accès aisé aux services publics nécessitant une identification	Programme Identité numérique	Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres)
21		Mettre en place un système de gestion de la demande et de l'octroi de certificats de bonne vie et moeurs, de casiers judiciaires et les actes de naissance et de décès sécurisés	Demande de casier judiciaire en ligne	
22			Délivrance d'un acte de naissance et de décès sécurisé	
23		Mettre en place un système numérique de gestion du cadastre foncier	Demande de certificat de propriété en ligne (titre foncier)	Projet 51 : Numérisation du cadastre (foncier, minier, forestier, des aires protégées aux niveaux national et provincial)
24		Rendre disponible les données sur le volume de la population et son identification	Recensement et identification de la Population	Projet 3 : Identification électronique de toute la population
25		Permettre aux assujettis de payer les taxes et impôts via mobile money	Paiement des impôts par voie électronique	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres).
26		Mettre en place un système de gestion des flux financiers pour garantir la compensation des opérations bancaires	Modernisation du Système national de paiement (switch national de paiement)	
27		Mettre à la disposition de la population des outils performants dans la gestion du trafic de la monnaie électroniques	Mise en place d'une plateforme des services de monnaie électronique (EME)	
28	Maximisation des recettes	Numériser la gestion de la TVA	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres).	
29	E-FINANCE	Interopérabilité des institutions financières	Extension de ISYS-REGIES	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres) Projet 9 : Constructions des rings urbains de fibre optique dans les 26 chefs-lieux des Provinces existants : Kinshasa, Lubumbashi, Goma, etc
30		Mise en place d'un système de télédéclaration pour les opérateurs économiques	Extension de la procédure de télédéclaration	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres).

31	E-FINANCE	Optimisation des recettes d'accises	Technologie de marquage sécurisé et de traçabilité des produits soumis aux droits d'accises	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres).
32		Automatisation de traitement des formalités douanières	Guichet unique intégral de dédouanement	
33		Interopérabilité des systèmes douaniers	Système de gestion des affaires contentieuses (DGDA)	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres) Projet 49 : Services intégrés d'identifications de la population et des Services publics (démarches publiques en ligne)
34		Interconnexion des bureaux de douane	Poursuite de l'informatisation des bureaux de douane	Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice - Éducation - Santé - Services aux citoyens
35		Maximisation des recettes	Interfaçage de régies financières	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres).
36			Outil intégré de gestion et de mobilisation des recettes	
37		Optimisation du processus de programmation budgétaire	Créer une plateforme de programmation budgétaire	Projet 55 : Système d'information de planification (Finances, Budget, Ressources Humaines etc.)
38	ADMINISTRATION	Facilitation d'accès aux démarches administratives en ligne	Portail eGov	Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres) Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : - Police, sécurité et justice - Éducation - Santé - Services aux citoyens
39		Optimisation de processus de gestion des RH et de la paie des Agents Publics	Systèmes de Gestion de RH et Paie (SYGRH-Paie)	Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres)
40		Mise en place d'un système d'archivage numérique	Construction d'un coffre-fort numérique d'archivage et de stockage des données nationales	Projet 10 : Mise en place d'un coffre-fort numérique de stockage et d'archivage des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo Projet 42 : Alimentation du patrimoine informationnel, des archives numériques et de la mémoire administrative de la RDC

41		Mise en place d'un système de recrutement et de gestion de formation	Projet de développement du logiciel de recrutement et de gestion de la formation à l'ENA	Projet 30 : Formation des agents et fonctionnaires des administrations publiques ainsi que des enseignants à l'usage des outils informatiques.
42		Mise en place d'un système permettant aux Agents Publics de l'État, surtout ceux des zones rurales, d'être notifiés à temps réel de tous les mouvements de paie et accéder à cette paie en toute sécurité	Interfaçage de SYGRH-Paie avec les solutions de paiements mobiles des Agents Publics	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres).
43	AUTRES DOMAINES	Mise en place d'un cadre spécifique de promotion de l'éclosion de l'ingéniosité congolaise dans le secteur du Numérique	Hackathon national de l'innovation numérique	Projet 32 : Organisation de concours provinciaux et nationaux sur les applications innovantes et accompagnement des lauréats dans un programme national d'incubation en vue de l'entrepreneuriat
44		Création d'une Plateforme numérique de soumission de la demande de suivi du dossier et de complément d'éléments	Autorisation de construire (eCadastré)	Projet 51 : Numérisation du cadastre (foncier, minier, forestier, des aires protégées aux niveaux national et provincial)
45		Mise en place des structures d'appui de jeunes à la création d'entreprises dans le secteur du numérique dans tout le pays	Incubateurs à travers le pays	Projet 22 : Création des parcs technologiques, des cyberlabs, des télécentres, et autres médiathèques, ... Pour l'économie numérique Projet 23 : Mise en place et opérationnalisation du fond d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion du Numérique
46		Mise en place des stratégies de sensibilisation de la population à l'appropriation des outils numériques	Valoriser la Culture du Numérique	Projet 20 : Appui à la mise en place d'une industrie locale de développement des contenus utilitaires (e-applications, icônes) made in DRC
47		Développement et valorisation des métiers du Numérique	Création de l'académie du Numérique	Projet 33 : Développement d'une masse critique nationale des compétences dans les domaines du Numérique

48	Lutte contre la fracture Numérique	Mise en place des pôles numériques à travers le pays	<p>Projet 5 : Mise en place de quatre centres Internet communautaire par territoire</p> <p>Projet 22 : Création des parcs technologiques, des cyberlabs, des télécentres, et autres médiathèques, ... Pour l'économie numérique</p> <p>Projet 29 : Mettre en place des carrefours communautaires d'accès à Internet et d'usages multifonctionnels du Numérique</p>
49	Mise en place d'un cadre légal et réglementaire du Numérique	Code Numérique	<p>Projet 62 : Mise en place d'un cadre légal et réglementaire des activités numériques dans une optique participative, corrective, adaptative, complémentaire et prospective, en corrélation avec les engagements aux niveaux sous régional, régional et international</p>
50	Développement et valorisation des métiers du Numérique	Formation des développeurs, icloud (Académie des métiers Tech)	<p>Projet 33 : Développement d'une masse critique nationale des compétences dans les domaines du Numérique</p>
51	Amélioration de l'image de marque de la République et assurer sa visibilité à l'international	Portail de la République et Identité numérique des institutions	<p>Projet 19 : Numérisation et diffusion du patrimoine informationnel, touristique, culturel, géographique de la RDC</p>
52	Amélioration de l'efficacité administrative	Gestion électronique des courriers, documents des Administrations et gestion électronique de l'administration	<p>Projet 56 : Plateforme de gestion électronique des documents de l'administration</p>



01

INFRA
STRUCTURES

02

USAGES
APPLICATIFS

03

CONTENUS

04

GOUVERNANCE ET
RÉGULATION

III.2. FEUILLE DE ROUTE eDRC

La feuille de route eDRC élaborée par le Ministère des PTNTIC est centrée sur les Infrastructures numériques. Elle met en évidence les besoins d'investir dans les projets de déploiement du réseau large bande avec toutes ses composantes réparties sur plusieurs couches à savoir les dorsales fibre optique, le dernier kilomètre en réseau satellitaire, la couverture radio optimale, les points de présence ainsi que les centres de données dans des régions spécifiquement identifiées.

Le tableau ci-dessous (Voir tableau 6) reprend tous les projets du PNN en lien avec la feuille de route eDRC sur les infrastructures numériques.

Tableau 6 : projets du PNN en lien avec la feuille de route eDRC

PROJETS DU PNN EN LIEN AVEC LA FEUILLE DE ROUTE eDRC
<p>Projet 6 :</p> <p>Conception d'un plan d'aménagement global des infrastructures de support au Numérique et élaboration de la stratégie nationale large bande.</p>
<p>Projet 7 :</p> <p>Connexion de la RDC à au moins deux câbles sous-marins internationaux et à au moins quatre liaisons transfrontalières : Moanda (WACS/FB / Google); Angola (Dilolo, Noqui); Congo-Brazzaville (Câble sous le fleuve); Rwanda (Goma-Gisenyi); Zambie (Kasumbalesa-Sakania-Kolwezi) avec, le cas échéant, de nouveaux points d'atterrage.</p>
<p>Projet 8 :</p> <p>Achèvement des segments restant du backbone national large bande à fibre optique, avec des interconnexions redondantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de développement infrastructure fibre optique de la SCPT (Phases 3 / 4 / 5 du Backbone public); • Plan de développement infrastructure fibre optique de la SOCOF (Prise en charge de certains axes du Backbone public en complément des travaux de la SCPT); • Plan de développement infrastructure fibre optique de la SNEL (Ligne fibre optique de gestion Inga-Shaba : Gestion commerciale en sous-traitance par Liquid Telecom, Vodacom, Airtel) Points de branchement suivants : Likasi, Kolwezi, Kamina, Kikwit, Inga; • Plan de développement d'un Backbone national privé (Lubumbashi- Goma, Goma-Beni-Bu-tembo-Ouganda).
<p>Projet 9 :</p> <p>Construction des rings urbains de fibre optique dans les 26 chefs-lieux des provinces existant : Kinshasa, Lubumbashi, Goma...</p>
<p>Projet 10 :</p> <p>Création d'au moins 5 grands centres de données (Data Center) neutres (Tier-3 ou Tier-4) dans les centres urbains (Goma, Moanda, Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi) - En priorité dans les villes possédant déjà des rings urbains à large bande.</p>
<p>Projet 11 :</p> <p>Dotation d'une infrastructure satellitaire terrestre à couverture nationale, interconnectée au Backbone à fibre optique (RENATELSAT).</p>
<p>Projet 13 :</p> <p>Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage.</p>
<p>Projet 14 :</p> <p>Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des fréquences (Intérieures et aux frontières).</p>

Projet 10 :

Mise en place d'un coffre-fort numérique de stockage et d'archivage des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo.

Projet 15 :

Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : Police; sécurité et justice; Éducation; Santé; Services aux citoyens.

Projet 16 :

Adaptation des filières de formations pour les profils liés aux infrastructures numériques: • Techniciens et ingénieurs de la fibre optique • Techniciens et ingénieurs des réseaux à faisceau • Ingénieurs et intégrateurs de Data Center.

Projet 17 :

Développement de projets de connectivité rurale avec des technologies de performances intermédiaires (couverture satellite globale - connectivité Data Edge – Backbone faisceau).

Figure 3 : Réseau National large Bande



III.3. FEUILLE DE ROUTE RELATIVE AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DES 145 TERRITOIRES (PDL-145T)

Ce Programme repose sur les quatre composantes suivantes :

1. L'amélioration de l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base;
2. La promotion du développement des économies rurales et des chaînes de valeurs locales;
3. Le renforcement des capacités de gestion du développement local;
4. Le développement d'un système d'information géo-référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès de Programme.

Ce Programme vise à (i) réduire la fracture concernant l'accès aux infrastructures de base et aux services essentiels au quotidien des citoyens, (ii) développer une économie rurale plus dynamique et attractive, (iii) consolider les compétences techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires des acteurs du développement local pour assurer un service de qualité; (iv) mettre en place un cadre de mise en œuvre axé sur le suivi et l'évaluation afin d'améliorer la performance en vue d'obtenir le résultat escompté.

Le Numérique est absent du projet de dynamisation de nos territoires dénommé PDL-145T. Cependant, au niveau de la composante suivi et évaluation, le programme prévoit la création d'une plateforme électronique géo-référencée pour le suivi des projets.

Subsidiairement, le PDL-145T pourrait bien intégrer certains projets liés au Numérique dont l'approche permettra l'accès aux outils et infrastructures numériques des populations les moins nanties sur le plan technologique dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique.

Les projets ci-après du PNN peuvent être considérés comme compatibles avec le PDL-145T :

Tableau 7 : Composantes du PDL-145T

COMPOSANTES DU PDL-145T	
PDL-145T	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 22%;"> <p>1. Amélioration de l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base</p> </div> <div style="width: 22%;"> <p>2. Promotion du développement des économies rurales et des chaînes de valeurs locales</p> </div> <div style="width: 22%;"> <p>3. Renforcement des capacités de gestion du développement local</p> </div> <div style="width: 22%;"> <p>4. Développement d'un système d'information géo-référencé de suivi sur le progrès du programme</p> </div> </div>

Tableau 8 : projets du PNN en lien avec la feuille de route PDL-145T

PROJETS DU PNN EN LIEN AVEC LA FEUILLE DE ROUTE PDL-145T
<p>Projet 5 : Mise en place de quatre centres Internet communautaires par territoire.</p>
<p>Projet 22 : Création des parcs technologiques, des cyberlabs, des télé-centres, et autres médiathèques, ... Pour l'économie numérique.</p>
<p>Projet 29 : Mettre en place des carrefours communautaires d'accès à Internet et d'usages multifonctionnels du Numérique.</p>

Projet 30 :

Formation des agents et fonctionnaires des administrations publiques ainsi que des enseignants à l'usage des outils informatiques.

Projet 40 :

Mise à disposition des données massives au service de la gouvernance et des politiques publiques.

Projet 17 :

Développement de projets de connectivité rurale avec des technologies de performances intermédiaires (couverture satellite globale - connectivité Data Edge – Backbone faisceau).

III.4. PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE DE LA SANTÉ 2020-2024 (PNDIS II)

Les prestations de soins et de services de santé en RDC connaissent des problèmes prioritaires récurrents suivants : (i) la faible couverture sanitaire, (ii) la faible capacité opérationnelle des structures à tous les niveaux à réaliser les interventions, (iii) la faible qualité des soins et des services offerts, (iv) la faible utilisation des soins et des services disponibles, et (v) la faible redevabilité publique des services de santé.

Les implications pour la santé numérique sont multiples et couvrent un très large spectre d'activités. La santé numérique devra appuyer la réalisation de la stratégie sanitaire avec les objectifs suivants :

1. La normalisation du domaine de la santé numérique avec l'adoption de standards internationaux, visant l'interopérabilité des solutions informatiques déployées dans le domaine de la santé en RDC;
2. Le renforcement des capacités humaines, notamment par l'enseignement à distance, l'aide à la décision clinique et/ou biomédicale et la focalisation des programmes d'enseignement sur les besoins du secteur;
3. La mise en œuvre d'applications métiers adaptées aux besoins des agents de santé. La finalité de ces applications est l'amélioration de l'état de santé du patient à travers l'implémentation de la couverture santé universelle.
4. Une meilleure gestion des ressources matérielles, humaines et financières dans le secteur de la santé.
5. La mise à disposition d'une infrastructure de communication électronique (intranet et internet) à toutes les structures sanitaires du pays.
6. La mise en œuvre d'un système national d'information sanitaire (SNIS) alimenté par des informations de qualité qui sont complètes et fournies à temps.
7. La mise à disposition d'outils adéquats offrant un accès facile et dynamique aux SNIS pour la prise de décisions de politique sanitaire.
8. La mise en œuvre de structures et de solutions qui permettent une meilleure gouvernance des initiatives e-santé, visant la coordination, la transparence, la traçabilité, l'abolition des redondances et la rentabilité maximale des investissements faits.
9. La mise en œuvre d'un cadre légal et réglementaire ainsi que des solutions de cybersécurité visant la protection des données personnelles des patients et des agents de santé.

Les applications logicielles et les services informatiques constituent ensemble un des éléments critiques et des plus visibles de la stratégie de santé numérique.

Les applications peuvent être divisées en (i) applications transversales partagées telles que le courrier électronique, l'agenda électronique, la vidéoconférence, l'identification des prestataires et des structures de soins, la géolocalisation ou l'identification des patients et (ii) les applications métiers spécifiques au domaine telles que les systèmes d'information de laboratoire, le dossier médical électronique ou les applications pour la gestion de la chaîne logistique pharmaceutique.

Pour la RDC, les applications suivantes sont visées par la stratégie en matière de santé numérique :

- L'entrepôt de données sanitaire;
- La gestion intégrée des ressources humaines;

- La gestion du répertoire des structures sanitaires;
- Le site web du Ministère de la Santé Publique;
- La bibliothèque numérique;
- La messagerie électronique avec agenda partagé;
- La planification et le suivi des actions;
- La gestion des inventaires de la maintenance des équipements et des infrastructures (Outil GMAO);
- L'enseignement en ligne;
- Les outils de bureautique;
- Les systèmes de gestion intégrée des hôpitaux et des centres de santé - Les logiciels d'analyse statistique et épidémiologique;
- La gestion des informations de géolocalisation;
- La gestion de la comptabilité;
- Les systèmes de gestion des organismes d'assurance maladie et ses systèmes contreparties dans les hôpitaux et les centre de santé;
- Les systèmes de gestion d'information laboratoire;
- Les systèmes de gestion de la chaîne logistique pharmaceutique;
- Les outils de téléconsultation et télé-expertise;
- Les outils de pharmacovigilance;
- Les outils de gestion de l'imagerie médicale;
- Les outils de surveillance biomédicale.

Ainsi, les projets du PNN correspondants au PNDIS II sont les suivants :

Tableau 9 : projets du PNN correspondants au PNDIS II

PROJETS DU PNN CORRESPONDANTS AU PNDIS II
<p>Projet 10 : Création d'au moins 5 grands centres de données (Data Center) neutres (Tier-3 ou Tier-4) dans les centres urbains (Goma, Moanda, Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi) - En priorité dans les villes possédant déjà des rings urbains à large bande.</p>
<p>Projet 15 Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : Police, sécurité et justice; Éducation; Santé; Services aux citoyens.</p>
<p>Projet 17 : Développement des projets de connectivité rurale avec la technologie de performances intermédiaires (Couverture satellite globale – connectivité Data Edge – backbone faisceau.</p>
<p>Projet 39 : Rentabilisation au profit des administrations de l'ouverture de leurs données massives anonymisées ou pseudonymisées.</p>
<p>Projet 40 : Mise à disposition des données massives au service de la gouvernance et des politiques publiques.</p>
<p>Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres).</p>
<p>Projet 54 : Opérationnalisation de la santé numérique et Numérisation de la couverture universelle maladie.</p>

III.5. AUTRES PROJETS

Les autres projets ne sont pas repris dans les programmes sectoriels précités. Différents ministères sont à l'initiative de ces projets. Nous pouvons citer notamment ALLÔ ECOLE, FRAP et certains projets financés par le C2D dans le secteur de la gouvernance financière.

1. ALLÔ ECOLE

Le projet « Technologies de l'information et la communication pour la redevabilité sociale » est une initiative mise en œuvre par le Gouvernement en collaboration avec la Banque Mondiale et financée par la Coopération belge avec un objectif symétrique : d'une part, améliorer les canaux de communication au sein du système éducatif à travers une plate-forme NTIC et accroître la capacité du Gouvernement à gérer la qualité de l'enseignement primaire; d'autre part, tester la capacité de la plate-forme à amplifier la voix des parents de manière à tenir pour responsables les institutions éducatives de la qualité de la formation⁴.

Ce projet correspondant au **Projet 15** du PNN qui porte sur le déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques, notamment l'Éducation. L'opérationnalisation du projet implique la synergie entre la Banque Mondiale et le Gouvernement afin d'installer un serveur central à la SCPT et activer la passerelle GSM. Cette passerelle permet ainsi de communiquer avec les utilisateurs finaux. Ce nouveau mode de collaboration représente une innovation vu que l'infrastructure technique est gérée entièrement par le Gouvernement, permettant ainsi une appropriation à long terme.

2. FICHER DE RÉFÉRENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (FRAP)

Le Ministère de la Fonction publique constitue actuellement un fichier biométrique de référence de l'Administration publique. Grâce à l'opération d'identification en cours, le nombre de fonctionnaire à Kinshasa est passé de 413.000 à 73.000. Le processus va se poursuivre en province au courant de l'année 2023.

Un fichier unique numérisé pour tous les agents soumis au régime général.

Ce Projet de rationalisation des ressources humaines de la Fonction publique correspond aux Projets PNN ci-après :

- **Projet 40** : Mise à disposition des données massives au service de la gouvernance et des politiques publiques;
- **Projet 49** : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres);
- **Projet 55** : Système d'information de planification (Finances, Budget, Ressources Humaines etc.).

3. PROJETS FINANCÉS PAR LE CONTRAT C2D

Le contrat de désendettement et de développement (C2D) est un outil qui permet de reconvertir la dette de certains pays. Concrètement, une fois qu'un pays a signé un C2D avec l'Agence Française de Développement (AFD en sigle), le pays continue d'honorer sa dette jusqu'à son remboursement et, à chaque échéance remboursée, l'AFD reverse au pays la somme correspondante sous forme de don. Celle-ci sert alors à financer des programmes de lutte contre la pauvreté sélectionnés d'un commun accord avec l'État partenaire.

Dans le cadre de ce mécanisme, la République Démocratique du Congo (RDC) a signé, en 2013, un premier contrat avec la France d'un montant de 106 millions d'euros. Ce contrat a permis de financer de nombreux projets dans le domaine de la gouvernance, de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le 12 novembre 2019, la RDC a signé un deuxième contrat de 65 millions d'euros. Ces nouvelles ressources

⁴<https://business-et-finances.com/resultats-a-mi-parcours-du-projet-allo-ecole/>

sont affectées aux différents projets portant sur l'éducation (25 M€), la formation professionnelle (10 M€), la gouvernance (16,5 M€), la santé et l'eau (9,5 M€) ainsi que les études et le pilotage (4 M€).

La composante « gouvernance financière » est associée aux projets PNN ci-après :

- **Projet 49** : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres)
- **Projet 50** : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres)

Pris dans sa globalité, le projet se fixe pour objectif principal d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures de la RDC grâce à un meilleur recouvrement des recettes fiscales, non fiscales et douanières. Il est, en effet, essentiel de fiabiliser la chaîne de la recette, en disposant d'un système de collecte et de traitement de l'information plus performant grâce à l'interconnexion de l'ensemble des logiciels utilisés par les régies financières.

La phase 2 permettra de poursuivre le déploiement des logiciels dans les services déconcentrés des régies financières, de renforcer les infrastructures supportant ce système informatique et de déployer un progiciel de gestion intégrée pour la Direction Générale des Impôts. Un plan de formation important sera mis en place afin d'assurer la prise en main de nouveaux outils. À ce jour, ISYS REGIES et LOGIRAD sont déjà disponibles.

Tableau 10 : les autres projets et leur équivalent dans le PNN.

Nom du Projet	Objectif	Projet PNN
ALLÔ ECOLE	Amélioration de la qualité de l'enseignement en favorisant l'interaction entre les élèves, les enseignants et les parents.	Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques : Police ; sécurité et justice ; Éducation ; Santé ; Services aux citoyens
FICHER DE RÉFÉRENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (FRAP)	Certification de l'effectif de la fonction publique	Projet 40 : Mise à disposition des données massives au service de la gouvernance et des politiques publiques Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres) Projet 55 : Système d'information de planification (Finances, Budget, Ressources Humaines etc.)
PROJET DU CONTRAT C2D	Maximisation des recettes nationales	Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres) Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres)



CHAPITRE IV :

ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DU PNN



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025

IV.1. PROJETS CLÔTURÉS

Projet n°1 : Dotation des services consulaires congolais d'un système de visa électronique d'entrée

Le projet eVisa figure parmi les projets prioritaires de l'action quinquennale du Chef de l'État (Priorité du Président).

La DGM a mis en ligne une plateforme permettant à tous les étrangers d'obtenir un visa volant pour l'entrée en RDC.

Le Gouvernement a lancé une initiative pour étendre le périmètre aux ambassades et représentations diplomatiques.



Projet n°4 : Organisation chaque année d'un forum panafricain du Numérique, dénommé " Africa Digital "

Le Ministère du Numérique et l'ADN ont organisé du 03 au 04 novembre le salon Africa Digital Expo (ADEX en sigle) sous le thème « digitalisation, une priorité pour l'émergence africaine » au Fleuve Congo Hôtel.

Ce salon a accueilli 33 délégations africaines.



Projet n°6 : Conception d'un plan d'aménagement global des infrastructures de support au Numérique et élaboration de la stratégie nationale large bande

Ce projet est complètement terminé. Actuellement, des projets de déploiements de la fibre optique sont financés par les partenaires privés conformément au plan des infrastructures élaborées par le Ministère des PTNTIC.



Projet 12 : Réserve des adresses IPv4 et IPv6

Pour répondre à la raréfaction programmée des ressources en IPv4, une politique incitative a la réserve des ressources en IPv4 (2/13 de masque, soit 1048572 IP publiques) et en IPv6 d'ici fin septembre 2019 était nécessaire ainsi que la prise en charge effective du routage IPv6 sur tous les réseaux publics et privés.



Projet 14 : Élaboration d’une stratégie nationale de gestion des fréquences (intérieures et aux frontières)

L’Autorité de Régulation de la Poste et Télécommunications du Congo (ARPTC) a élaboré et fait adopter la stratégie nationale de gestion des fréquences. Ce qui a permis à la RDC de libérer les fréquences des pays frontaliers



Projet 23 : Mise en place et opérationnalisation du fonds d’appui à l’entrepreneuriat et à la promotion du numérique

Le Fonds de garantie de l’entrepreneuriat au Congo, «FOGEC» en sigle, est institué par le Décret n° 20/032 du 31 octobre 2020.

Le FOGEC a pour mission de mobiliser et collecter les ressources financières au niveau national et international, en vue de garantir l’accès des Startups, Micros, Petits, Moyens Entrepreneurs et Artisans congolais au financement de leurs projets, par les banques commerciales et les institutions de microfinance.



Projet 24 : Réforme du Code des marchés publics pour alléger les conditions/entraves pour l’accès à la commande publique pour les PME locales)

L’ordonnance loi n°22/030 du 08 Septembre 2022 relative à la promotion de l’entrepreneuriat et des startups facilite et garantie l’accès aux marchés publics des PME locales et Startups.



Projet 27 : Promotion de l’enregistrement de noms de domaines .cd et de l’allocation des ressources Internet (ASN et adresses IP)

La gestion du domaine .cd a été rapatrié en RDC et confier à la SCPT.

La SCPT a mis en ligne une plateforme numérique pour faciliter la réservation de noms de domaine et l’hébergement local afin de promouvoir de l’enregistrement de noms de domaines .cd et de l’allocation des ressources Internet (ASN et adresses IP).



Projet 61 : Définition du statut, du fonctionnement et du régime juridique de l'Agence de Développement du Numérique (ADN).

L'ADN est un service spécialisé au sein de la Présidence de la République créé par l'Ordonnance n°22/144 du 29 Aout 2022.

Il a pour mission principale la promotion du numérique et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan National du Numérique ainsi que des autres feuilles de route sectorielles de transformation numérique.



Projet 64 : Mise en place d'une fiscalité incitative et protectrice pour le marché congolais du Numérique

L'ordonnance loi n°22/030 du 08 Septembre 2022 sur la promotion de l'entrepreneuriat et des startups prévoit des mesures incitatives pour alléger la fiscalité en République Démocratique du Congo.

En outre, il s'agit d'accompagner les PME et les startups jusqu'à maturité afin qu'elles deviennent des opérateurs économiques importants pour le pays.



Projet 66 : Élaboration de la Stratégie Nationale de Cybersécurité

La Stratégie Nationale de Cybersécurité est adoptée lors de la 73ème Réunion du Conseil des Ministres tenue le 14 octobre 2022.

La Stratégie Nationale de Cybersécurité est construite autour de 7 piliers permettant d'assurer la sécurité opérationnelle, offensive et défensive du cyberspace de la RDC



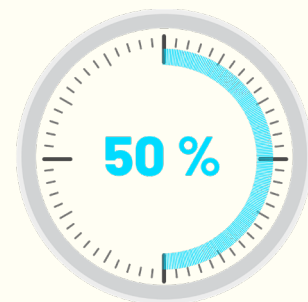
IV.2. PROJETS OPÉRATIONNALISÉS

Projet n°3 : Identification électronique de toute la Population

Dans le cadre de l'enrôlement électoral 2023, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI en sigle) recense le corps électoral.

Ce premier fichier composé des données biométriques des enrôlés sera remis à l'Office National d'Identification de la Population (ONIP en sigle) pour continuer l'identification des autres catégories de la population (les mineurs, les militaires,...).

Le ministère du Numérique étudie actuellement la faisabilité de la mise en place d'un algorithme pour générer l'identifiant unique du citoyen. La deuxième phase va consister à la production et délivrance des cartes nationales d'identité biométrique avec l'identifiant unique.



Projet n°7 : Connexion de la RDC à au moins quatre câbles sous-marins internationaux et à au moins cinq liaisons transfrontalières

Ce projet comprend deux composantes. Concernant les liaisons transfrontalières, la RDC en possède 5 à ce jour (République du Congo, Ouganda, Rwanda, Zambie et Angola). Le développement d’interconnexion avec la Tanzanie et la RCA est en cours.

Concernant les câbles sous-marins, la RDC a actuellement une connexion directe avec le câble WACS à Moanda. Le câble 2AFRICA, financé entre autre par META (Facebook), doit arriver à Moanda en 2024. Le câble EQUIANO, financé entre autre par ALPHABET (Google), doit arriver à Moanda en 2025.

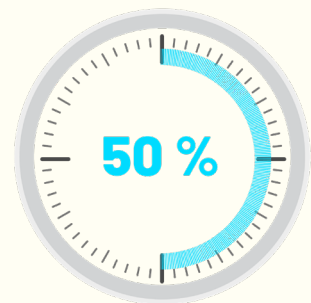
Les liaisons transfrontalières avec le Rwanda et la Zambie offrent également une connexion indirecte aux câbles sous-marins de l’océan indien.



Projet 8 : Achèvement des segments restant du backbone national large bande à fibre optique, avec des interconnexions redondantes

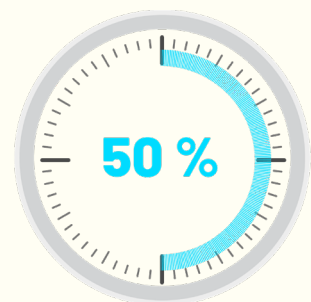
Plusieurs opérateurs privés et publics sont actuellement impliqués dans l’achèvement des segments restant du backbone :

- la SCPT déploie actuellement les phases 3 / 4 / 5 de l’extension du backbone public;
- la SOCOF prend en charge certains axes du backbone public en complément des travaux de la SCPT;
- la SNEL sous-traite la fibre optique Inga-Shaba pour son maintien opérationnel à Liquid Telecom, à Vodacom et Airtel.
- Liquid Telecom travaille actuellement à l’extension du backbone entre Kananga et Bukavu.



Projet 9 : Construction des Ring urbains de fibre optique dans les 26 chefs-lieux des provinces

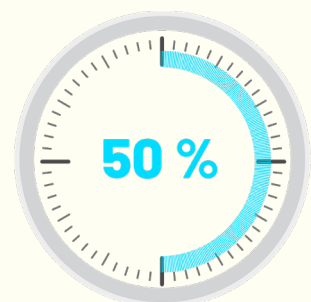
Une avancée significative a été constatée dans ce projet notamment par la promulgation et la publication de la loi n° 20/017 relative aux télécommunications et aux technologies de l’information et de la communication qui a consacré la libéralisation du secteur. En plus, plusieurs rings sont en train d’être construits par les opérateurs de télécommunications dans les chefs-lieux des provinces.



Projet n°10 bis : Coffre-fort numérique d’archivage électronique

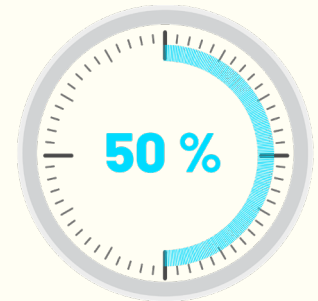
Le projet consiste à la mise en place d’un coffre-fort numérique de stockage et d’archivage des données nationales au profit de l’Institut National des Archives du Congo (INACO).

Ce projet, dont les études de faisabilités ont été réalisées, s’appuie sur l’existence du datacenter du Gouvernement. Une deuxième phase du projet est en cours avec un autre partenaire technique.



Projet 21 : Incitation à la mise en place de plate- formes lo- cales de commerce électronique (livres, musique, films, jeux, ...), des activités ludiques en ligne (loisirs, gestion à distance des salles de spectacles, des billetteries et des compétitions), la messagerie natio- nale « .cd » et des services interconnectés par IP multicanal (Voix, SMS, USSD)

1. L'Ordonnance – loi n° 22/030 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et de startups introduit des innovations facilitant l'éclosion de l'écosystème numérique notamment par les financements des PME et startups, des allègements fiscaux ainsi que l'accompagnement des entreprises locales, des incubateurs et d'accélérateurs d'en- treprises ;
2. La promotion du domaine .cd via la plateforme numérique de paiement ;
3. La mise en place de la poste digitale et de la Poste Market



Projet 37 : Promotion de l'accès universel au service des télécommunications et des TIC

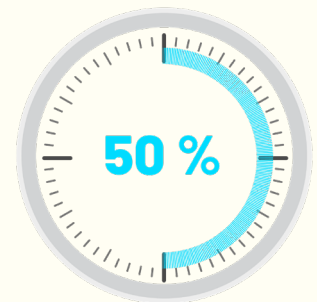
Un projet de décret instituant un Établissement public dénommé Fonds de Développement du Service Universel (FDSU en sigle) a été approuvé à la 71ième réunion du conseil de ministre du 30 septembre 2022.

Le FDSU a pour mission d'assurer la promotion de l'accès aux services de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans les milieux péri-urbains et ruraux ne représentant pas d'intérêts pour les opérateurs économiques.



Projet 41 : Reconnaissance au citoyen du droit à l'autonomie informationnelle dans le cycle de vie de ses données personnelles (production, collecte, traitement, consultation, modifi- cation, opposition, suppression)

Le projet de loi, portant code du Numérique jugé recevable par l'Assem- blée Nationale le 06 décembre 2022, prévoit des dispositions pour la protection des données à caractère personnel.

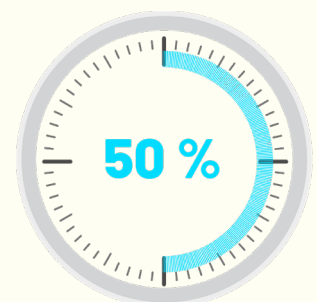


Projet n°43 : Usage des « smart meters » pour la capture d'informations sur l'usage de l'électricité et de l'eau en vue d'analyses statistiques de l'énergie et de l'environnement

Sur communication du Président de la République à la 45ème réunion des Ministres tenue le 18 mars 2022, la SNEL et la REGIDSO ont été instruit de digitaliser leurs systèmes de paiement. Cette communication provient de la nécessité d'être conforme à la loi sur l'énergie qui prévoit : un client, un compteur et un paiement sur base des consommations réelles.

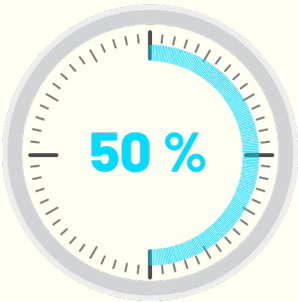
La SNEL déploie actuellement un pilote sur deux sites. Le projet consiste à installer des compteurs intelligents permettant le paiement à distance sur base de la consommation réelle.

La REGIDESO pour sa part implémente, dans une première phase, une plateforme permettant le paiement à distance des factures d'eaux.



Projet 49 : Services intégrés d’identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d’identités et de passeports en ligne, centres d’appels pour les services publics et autres)

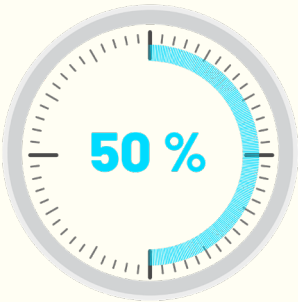
Sur base d’un partenariat public-privé, le ministère du Numérique pilote la mise en place d’un système intégré d’échanges électroniques, de fourniture de services, des prestations étatiques et autres interventions de l’état dans les réseaux locaux dénommé «Guichet Numérique».



Projet n°50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres)

Ce projet, sous la supervision du ministère des Finances, est en cours d’opérationnalisation. Il comprend plusieurs composantes, dont notamment :

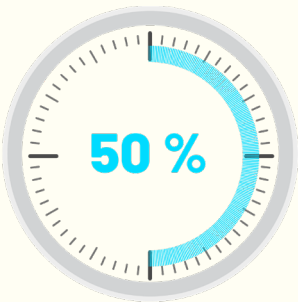
- La numérisation de la collecte des Régies financières (ISYS-REGIES, LOGIRAD, ERP DGI);
- La réflexion sur l’opérationnalisation du Switch de paiement électronique de la BCC;
- La mise en place du numéro fiscal unique connecté à la carte d’identité biométrique;
- La construction de datacenter spécifique pour les finances du pays.
- etc.



Projet n°51 : Numérisation du cadastre (foncier, minier, forestier, des aires protégés aux niveaux national et provincial)

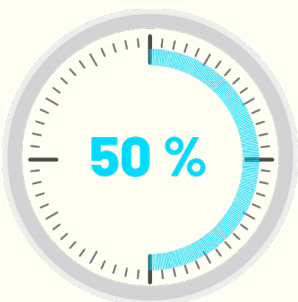
Concernant la numérisation du cadastre foncier, le projet e-Foncier a été mis sur pied sur base d’un partenariat public-privé et dont les composantes comprennent la numérisation du cadastre, la sécurisation des titres fonciers et la modernisation du secteur. Le but étant de mettre en place un Registre numérique des titres fonciers et immobiliers sécurisé de la RDC.

A ce jour, ce projet est dans la phase d’opérationnalisation.



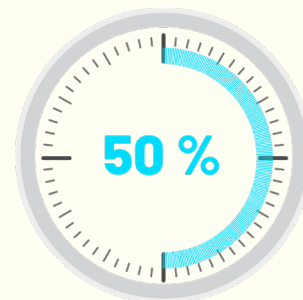
Projet 54 : Opérationnalisation de la santé numérique et Numérisation de la couverture universelle maladie

Ce projet est dans sa phase opérationnelle. Plusieurs structures ont été créées notamment l’agence pour la santé numérique, le fonds de solidarité, etc. afin d’encadrer et opérationnaliser la couverture santé universelle.



Projet 58 : Création de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information

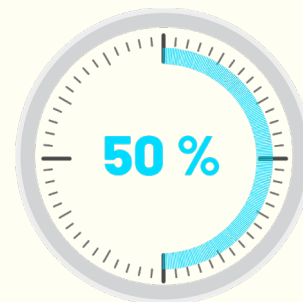
Le projet de loi, portant Code du Numérique jugé recevable par l'Assemblée Nationale le 06 décembre 2022, prévoit la création de l'Agence Nationale de Cybersécurité dont une des missions est d'assurer la sécurité des systèmes d'informations du secteur public ainsi que des opérateurs d'importance vitale.



Projet n°62 : Mise en place d'un cadre légal et réglementaire des activités numériques dans une optique participative, corrective, adaptative, complémentaire et prospective, en corrélation avec les engagements aux niveaux provincial, national, sous régional, régional et international

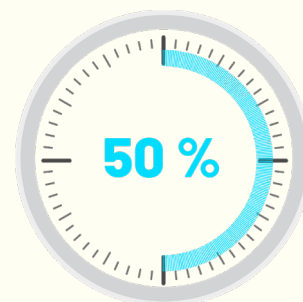
Le projet de loi portant Code du Numérique jugé recevable par l'Assemblée Nationale le 06 décembre 2022 apporte notamment les innovations suivantes :

- L'identité numérique;
- La preuve et signature électronique;
- L'eGov et e-Administration;
- La protection des données publiques et à caractère personnel;
- La cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité.



Projet 63 : Création du Conseil National du Numérique (CNN)

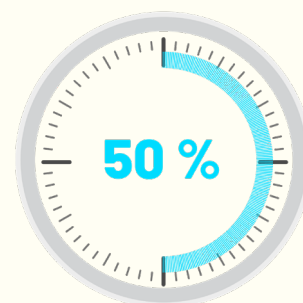
Le projet de loi, portant Code du Numérique jugé recevable par l'Assemblée Nationale le 06 décembre 2022, prévoit la création du Conseil National du Numérique dont la mission principale est d'orienter les stratégies numériques de la RDC.



Projet 65 : Création du centre national de cybersécurité (CNCS)

Le projet de loi portant Code du Numérique jugé recevable par l'Assemblée Nationale le 06 décembre 2022 prévoit la création de l'Agence Nationale de Cybersécurité dont la mission principale est de sécuriser le cyberspace congolais.

Vu les attaques multi-protéiformes que subit la RDC, la création de l'Agence Nationale de Cybersécurité sera une priorité pour l'année 2023.





CHAPITRE V :

PROJECTIONS



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025

V.1. OBJECTIFS

Au 31 décembre 2022, sur les 69 projets du PNN, 28 Projets ont été amorcés dont 11 clôturés et 17 en phase d'opérationnalisation. Cela représente un taux d'avancement de 41%. Afin de respecter l'échéance prévue à l'horizon 2025, l'état d'avancement du PNN nécessiterait d'atteindre un taux de réalisation de 65% en 2023, 83% en 2024 et 100% en 2025. Les objectifs fixés ci-dessous pour les années 2023, 2024 et 2025 permettront d'atteindre ce taux de réalisation.

Objectifs 2023

- Tous les 24 projets non commencés devront être initialisés;
- Parmi les 45 projets à amorcer, 30 devront être en phase d'opérationnalisation et 15 clôturés dont les 5 projets prioritaires du Président.

Objectifs 2024

- 12 projets devront être contractualisés
- Parmi les 57 projets à amorcer, 22 devront être en phase d'opérationnalisation et 35 clôturés.

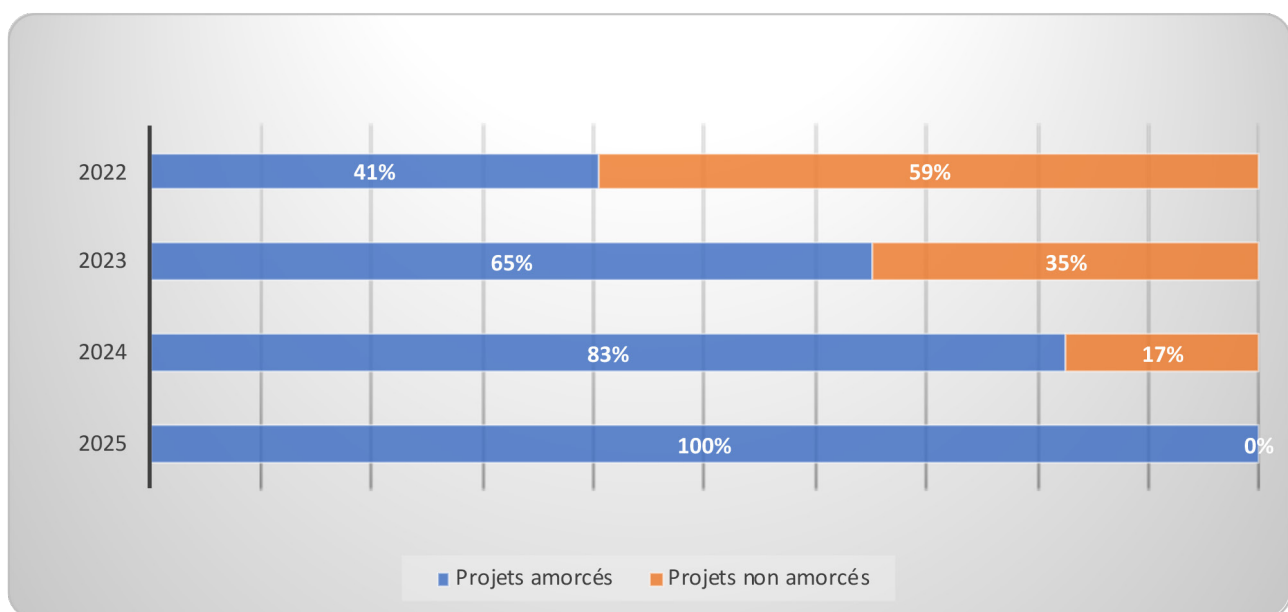
Objectifs 2025

- Les 69 projets du PNN devraient être clôturés.

État d'avancement au 31 décembre 2022

- 24 projets non commencés;
- 13 projets initialisés;
- 4 projets en phase de contractualisation ;
- 17 projets opérationnels;
- 11 projets clôturés.

Graphique 8 : Objectifs PNN 2025



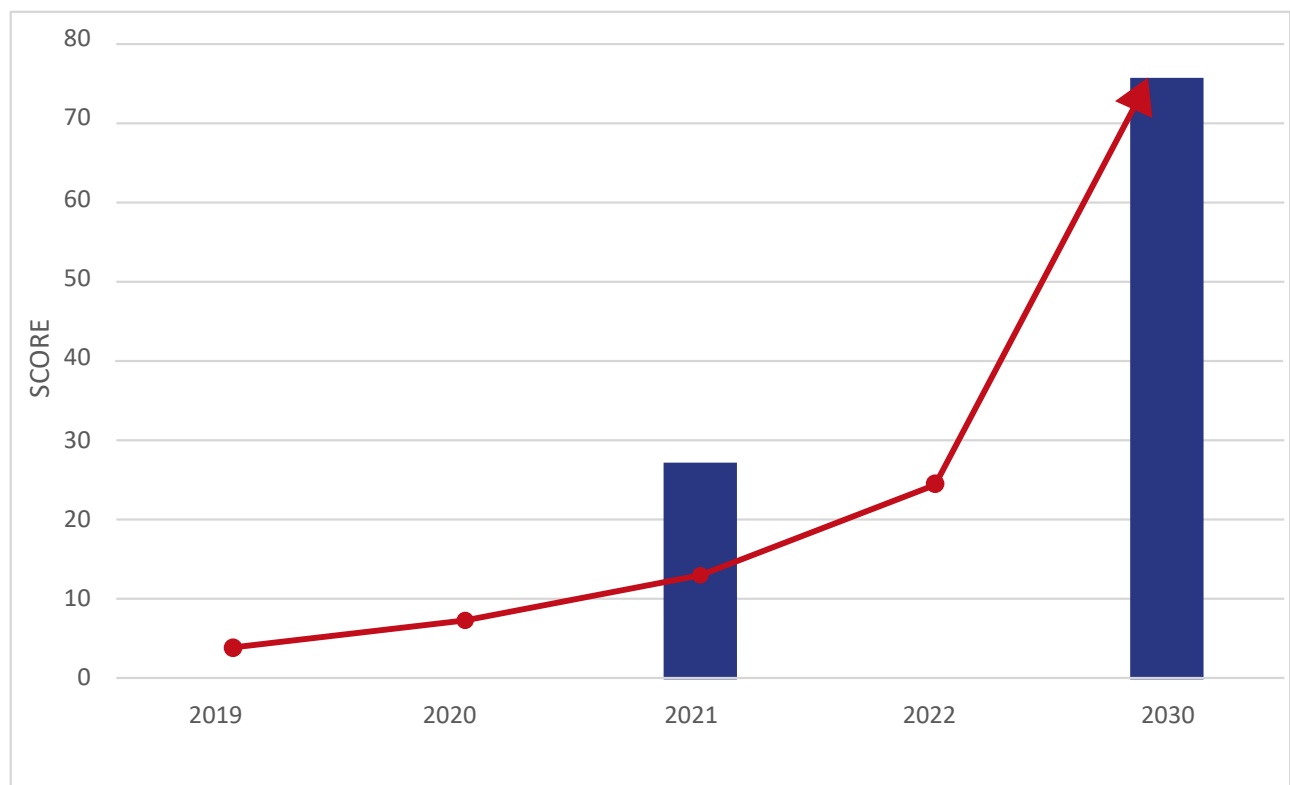
V.2. LE PNN ET L'AFRIQUE

Le PNN s'inscrit pleinement dans l'initiative Digital Economy for Africa (DE4A en sigle) de la Banque Mondiale. L'initiative DE4A est un outil utilisé dans la Stratégie de Transformation Numérique pour l'Afrique de l'Union Africaine, STN 2020-2030. Cette initiative met en évidence les réformes politiques clés et les investissements nécessaires aux niveaux national et régional pour que le continent atteigne ses ambitions de développement numérique.

Cette initiative se décline en cinq piliers fondamentaux de l'économie numérique associés à des objectifs et leurs indicateurs clés, à atteindre d'ici à 2030. La République Démocratique du Congo à travers son Plan National du Numérique "Horizon 2025" est parfaitement alignée au STN 2020-2030.

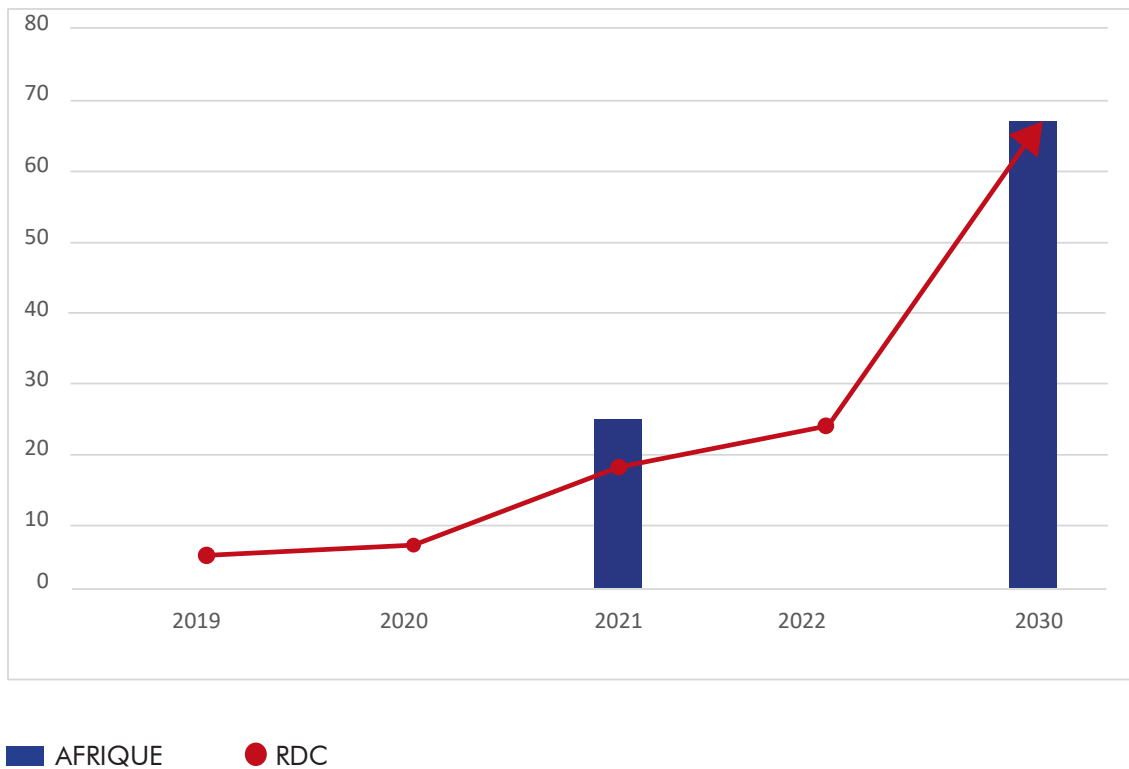
Les graphiques ci-dessous présentent les évaluations des indicateurs des cinq piliers de l'économie numérique en RD Congo comparativement aux objectifs STN 2020-2030.

Graphique 9 : Nombre d'abonnés Internet par 100 habitants

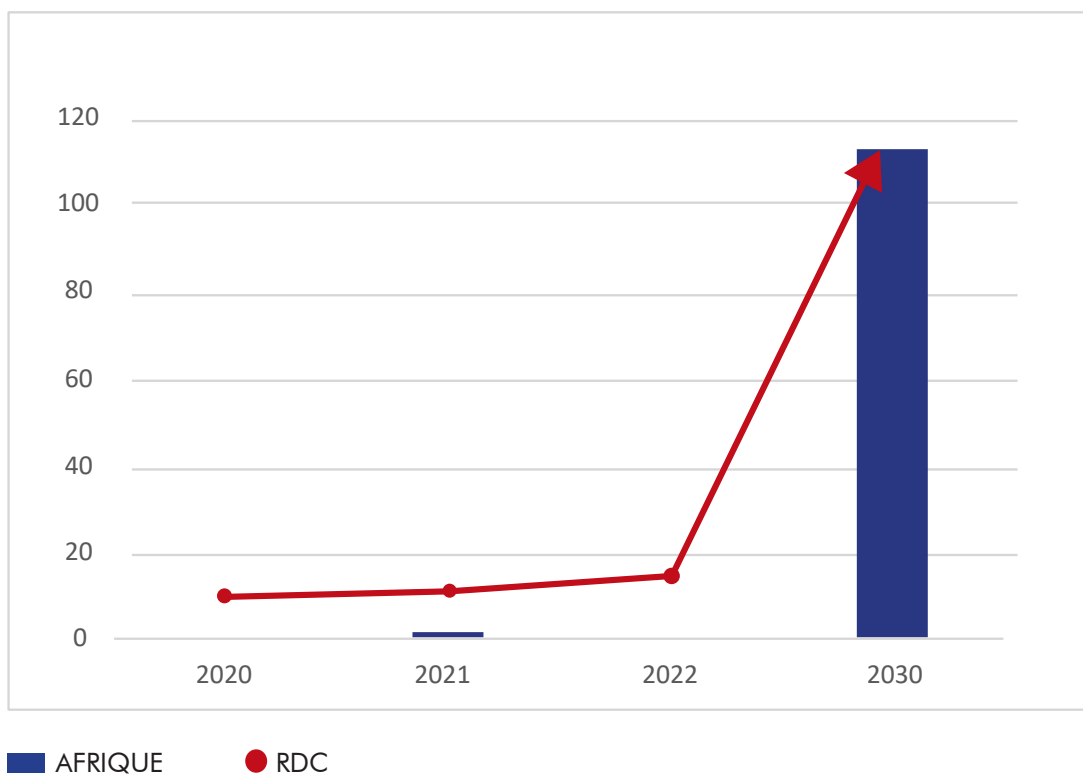


■ AFRIQUE ● RDC

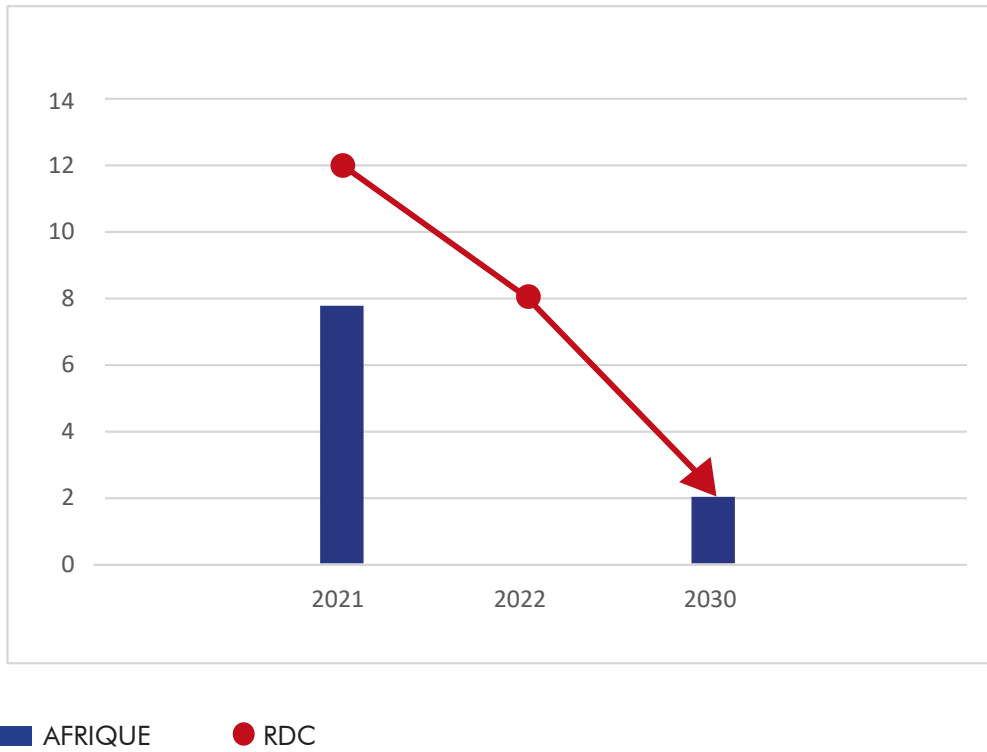
Graphique 10 : Abonnement haut débit mobile unique par 100 habitants



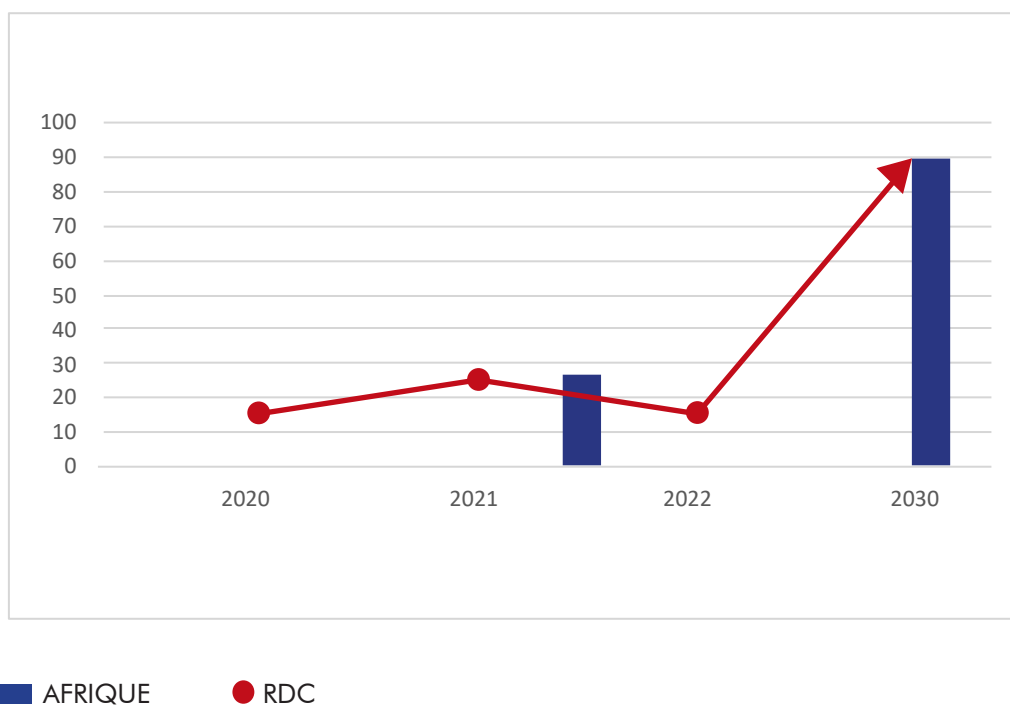
Graphique 11 : Qualité Internet; Vitesse moyenne en haut débit uniquement (Mbps)



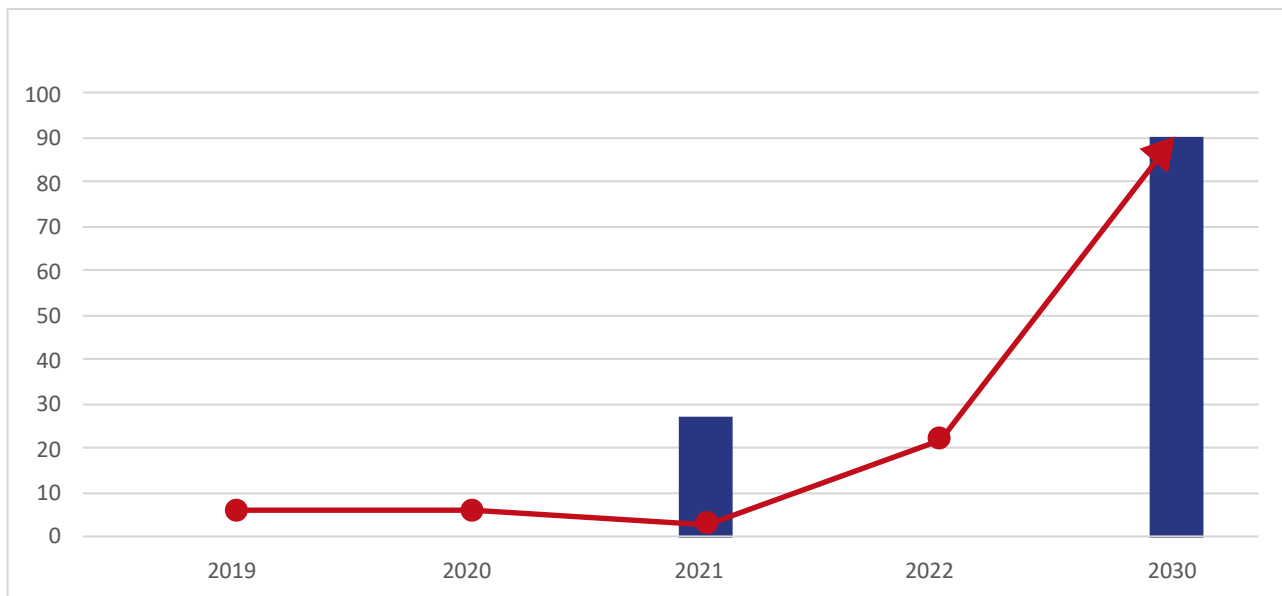
Graphique 12 : Prix moyen en USD de 1GB des données mobiles par mois



Graphique 13 : Pourcentage des adultes avec un compte électronique pour effectuer des transactions financières



Graphique 14 : Pourcentage des adultes ayant réalisé un paiement numérique



■ AFRIQUE ● RDC

La mise en œuvre du PNN va permettre d'atteindre les objectifs tels que fixés par le DE4A pour le développement de l'économie numérique et ainsi matérialiser la vision du Chef de l'État qui est de faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et du progrès social.



CHAPITRE VI :

RECOMMANDATIONS



PLAN NATIONAL
DU NUMÉRIQUE
HORIZON 2025

Les développements exposés dans les chapitres précédents ont permis d'identifier les recommandations suivantes qui visent à rectifier le tir là où il faut, à promouvoir le renforcement des capacités des parties prenantes et à rendre disponible le budget nécessaire afin de pérenniser la mise en œuvre du PNN.



RECOMMANDATION 1 :

Mobiliser un budget pour la réalisation des études de tous les projets non commencés du PNN afin de respecter l'objectif fixé pour 2023 : aucun projet non commencé.



RECOMMANDATION 2 :

Opérationnaliser un cadre de collaboration interinstitutionnel permanent comprenant la Primature, les Ministères du Numérique et des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que l'Agence pour le Développement du Numérique afin de faire le suivi-évaluation des projets du PNN.



RECOMMANDATION 3 :

Intégrer dans le programme de développement des 145 territoires les projets du PNN compatibles avec ledit programme.



RECOMMANDATION 4 :

Recourir au Fonds de Service Universel pour le financement des projets du PNN dans les milieux ruraux et péri-urbains à associer au programme de développement des 145 territoires.

La prise en compte des différentes recommandations ci-dessus va permettre non seulement une avancée significative dans l'opérationnalisation du PNN mais également dans la planification structurée des futures stratégies dans le domaine du numérique.

CONCLUSIONS

Le présent rapport a retracé l'état d'avancement des différentes phases du PNN et en a fait une évaluation systématique. Cet exercice a permis de ressortir une notation globalement positive sur l'ensemble des projets du PNN. La République Démocratique du Congo s'est donc résolument engagée sur la voie de sa transformation digitale à l'instar de la plupart des pays de la sous-région, voire du continent.

Cet exercice d'évaluation est ainsi élaboré dans le cadre de prérogatives dévolues à l'Agence pour le Développement du Numérique dont le suivi-évaluation des projets du PNN.

A ce jour, le PNN représente 28 Projets amorcés dont 11 clôturés et 17 en phase d'opérationnalisation. Il faut rappeler que ce Plan National est structuré en 69 projets répartis sur 4 piliers, à savoir : les infrastructures, les usages applicatifs, les contenus et la gouvernance-régulation.

Dans un contexte mondial en pleine transition vers le « tout numérique », avec l'expansion des technologies telles que l'intelligence artificielle, la blockchain, la connectivité 5G, la gouvernance électronique (eGov), la RDC a de réelles opportunités d'accélérer son développement et de se positionner en tant que hub technologique au cœur de l'Afrique. La transformation digitale est une opportunité pour le continent, considéré comme la région du monde la moins avancée sur le plan socio-économique. Elle constitue donc pour la République Démocratique du Congo le moyen de bénéficier d'un certain niveau de progrès afin de pouvoir s'arrimer à la dynamique internationale.

Les résultats positifs évoqués précédemment ne doivent pas cacher les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PNN. Des analyses faites lors de cette évaluation font trois obstacles importants : la difficile appropriation gouvernementale, le manque d'appui budgétaire conséquent et le déficit de cadre de concertation performant. Cela a privilégié la modernisation de la régulation en la matière au détriment de projets plus structurant. Il faut ici rappeler que sans la détermination du Chef de l'État à faire aboutir le cadre réglementaire, l'Ordonnance-loi portant création du code numérique en étant la parfaite illustration, la mise en œuvre du PNN n'aurait pas connu une telle avancée. Afin de se conformer à la Vision du Président de la République qui est de « *Faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social* », l'année 2023 se doit d'être marquée par une plus grande appropriation gouvernementale de la mise en œuvre du PNN, un appui budgétaire important dédié aux projets structurant et surtout la continuation dans la formalisation de cadres de concertation essentiels au développement du Numérique en République Démocratique du Congo.

Le présent rapport propose une analyse comparative des différentes feuilles de route gouvernementales ainsi que de la Stratégie de Transformation Numérique 2020-2030 de l'Union Africaine au regard des objectifs du PNN. Le résultat se traduit par un aperçu global de la mise en œuvre du PNN, le statut de chaque projet au 31 Décembre 2022 et des recommandations visant l'amélioration des processus décisionnels et l'augmentation du taux de réalisation des projets dans les délais impartis.

Cette évaluation positive de l'état d'avancement de l'opérationnalisation du PNN doit être attribuée à Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO Président de la République, Chef de l'État, qui à travers sa Vision clairvoyante, a donné l'impulsion indispensable pour la mise en œuvre du Plan National du Numérique «Horizon 2025».

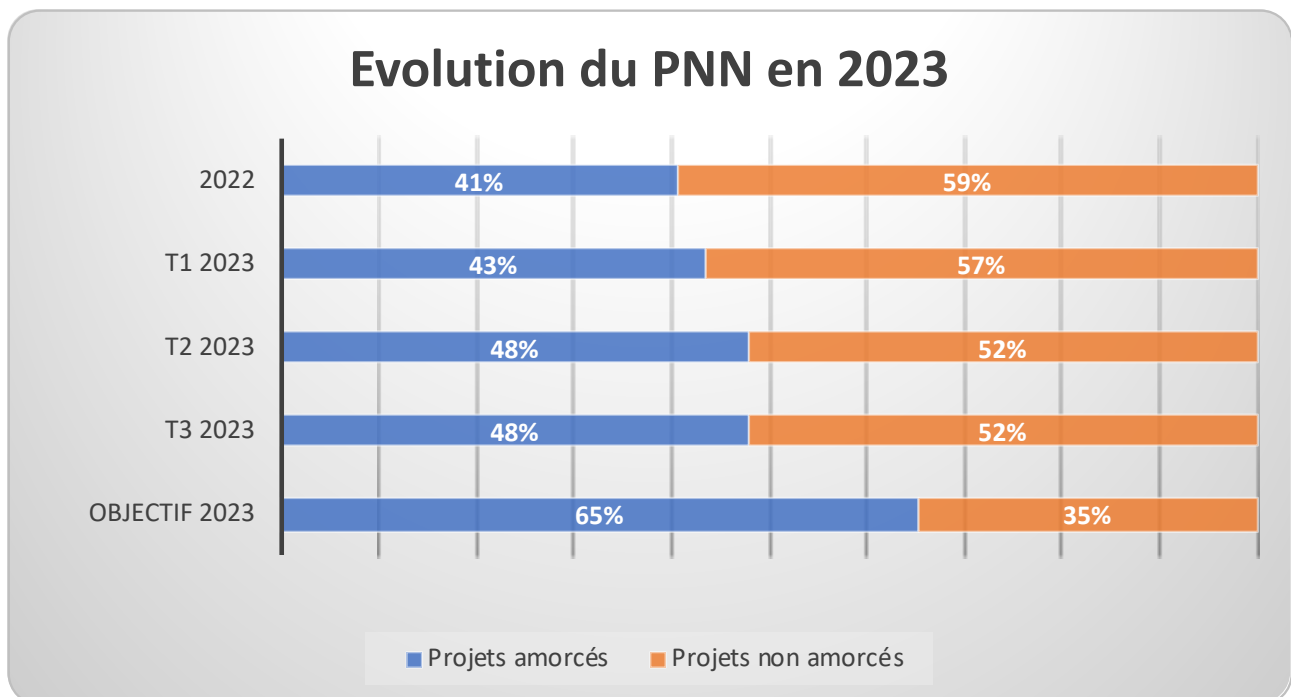
Avancées significatives en 2023



Tout le rapport, à l'exception de la présente section, décrit l'évolution de la mise en œuvre du PNN Horizon 2025 au 31 décembre 2022. L'ADN effectue, conformément à ses missions, une évaluation continue de l'avancée du PNN. Cette section décrit les évolutions répertoriées par les équipes de l'ADN en charge du suivi du 1er au 3ème trimestre 2023 en prévision du rapport complet d'évaluation de l'année 2023.

Elle fournit un aperçu des événements marquants intervenus sur les projets jusqu'au 3ème trimestre 2023. Le pourcentage d'avancement du PNN au 30 septembre 2023 est de 48% contre un objectif fixé à 65% pour le 31 décembre 2023.

Graphique 15 : Pourcentage d'avancement du PNN



1. PRIORITÉS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Projet 2 : Introduction du Numérique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux

2022 (Opérationnalisation)

Le projet consiste à la révision et l'actualisation permanente du Programme d'enseignement de l'informatique et du numérique dans le cursus classique et dans la formation continue.

Le projet a débuté à travers le PEQPESU (Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire). Le PEQPESU est financé par la Banque Mondiale à hauteur de \$200 Millions dont 130 sous forme de crédit et 70 sous forme de don. Il implique les ministères de l'EPST et l'ESU.

Le PEQPESU poursuit 2 objectifs : (i) Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire ; (ii) Renforcer la pertinence de l'enseignement technique et professionnel dans les secteurs prioritaires des niveaux d'enseignement secondaire et universitaire.

Le PEQPESU a procédé à la distribution jusque 2022 de 500 ordinateurs dans 259 écoles publiques disposant des infrastructures adéquates à l'utilisation du numérique sur toute l'étendue du pays.

Le PEQPESU a également constaté que 80% des écoles publiques disposent d'une connexion Internet ou à défaut sont situés dans un milieu couvert par au moins un opérateur Internet.

Par ailleurs, le ministère des PTNTIC en collaboration avec l'UNESCO a lancé, à la fin de l'année 2022, les travaux de l'atelier sur la formulation de la stratégie de connectivité dans le secteur de l'éducation en RDC.

1^{er} Trimestre 2023

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Le ministre des PTNTIC a signé, le 09 août 2023, l'arrêté CAB/MIN/PTNTIC/AKIM/KL/Kbs/016/2023 portant création d'une commission technique pour l'élaboration de la feuille de route relative à la production de la stratégie nationale de la connectivité dans le secteur de l'éducation en RDC.

2. PILIER INFRASTRUCTURE

Projet 7 : Connexion de la RDC à au moins deux câbles sous-marins internationaux et à au moins quatre liaisons transfrontalières

2022 (Opérationnalisation)

Ce projet comprend deux composantes. Concernant les liaisons transfrontalières, la RDC en possède 4 à ce jour (République du Congo, Rwanda, Zambie et Angola). Le développement d'interconnexion avec la Tanzanie (Projet SCPT), l'Ouganda (Projet BCS) et la RCA (Projet BAD-CAB) est effectif.

Concernant les câbles sous-marins, la RDC a actuellement une connexion directe avec le câble WACS à Moanda. Le câble 2AFRICA financé entre autres par META (Facebook) avait été prévu d'atterrir à Moanda en 2023. Le câble EQUIANO financé entre autres par ALPHABET (Google) devrait arriver à Moanda en 2025.

Les liaisons transfrontalières avec le Rwanda et la Zambie offrent également une connexion indirecte aux câbles sous-marins des Océans Indien et Atlantique. Le backbone transfrontalier terrestre de BCS achemine les capacités de différents opérateurs sur l'axe Kasumbalesa – Zambie - Zimbabwe jusqu'à Cape-Town.

1^{er} Trimestre 2023

3^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Dans le cadre du Projet 2Africa, le câble sous-marin de META (Facebook) a atterri à Moanda en septembre 2023. L'arrivée du câble a été supervisée par la coentreprise MAWEZI constituée par les opérateurs de Télécommunications Orange et Airtel.

MAWEZI est créée pour construire et gérer la station d'atterrage dudit câble. Toute l'infrastructure sera opérationnelle à la fin de l'année 2024. La commercialisation débutera au premier trimestre 2025.

MAWEZI va opérer la station d'atterrage en mode open-access. C.-à-d. que tous les opérateurs pourront s'y connecter.

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

La Société Liquid Intelligent a bénéficié d'un financement du projet 2Africa de META (Facebook) en vue d'accompagner le déploiement des backbones fibre optique sur l'axe Mbuji-Mayi – Goma – Gisenyi.

Gisenyi est déjà connecté à Kigali – Nyagatare. Cette connexion permettra la liaison en boucle au câble sous-marin 2Africa partant de Moanda sur la côte ouest de l'Afrique jusqu'à la côte est.

Projet 8 : Achèvement des segments restant du backbone national large bande à fibre optique, avec des interconnexions redondantes

2022 (Opérationnalisation)

2022 (Opérationnalisation)

Plusieurs opérateurs privés et publics sont actuellement impliqués dans l'achèvement des segments restant du backbone :

- La SCPT a achevé l'extension du backbone public fibre optique de MOANDA à SAKANIA. Actuellement elle est en phase d'études et recherches des financements pour l'extension vers Kisangani en passant par le Grand Kivu ;
- En mars 2022, à l'issu d'une procédure d'appel d'offre, la SOCOF a contracté avec le consortium Paratus -GBS qui a abouti à la création du groupe Fast Congo qui va opérer et commercialiser pendant 15 ans le Backbone Moanda – Kinshasa de la SOCOF. La Société Congolaise de Fibre optique (SOCOF) est une entreprise de l'Etat congolais qui a été créée avec l'accompagnement de la Banque Mondiale, dans le cadre du Projet CAB5, pour le financement, la construction, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure à fibre optique de la République ;
- La SNEL sous-traite actuellement l'exploitation de la fibre optique noire Inga-Shaba à Liquid Intelligent, Vodacom et Airtel. Ces entreprises maintiennent la fibre optique opérationnelle en contrepartie de la concession.
- En août 2022, le Cabinet TACTIS en partenariat avec le Ministère des PTNTIC a lancé les travaux du Plan Directeur des Infrastructures de la République Démocratique du Congo.
- Dans le cadre du Projet CAB composante RDC, la Banque Africaine de Développement (BAD) a octroyé un don de financement pour l'élaboration d'un Plan directeur de développement des infrastructures à haut débit ainsi que la réalisation des études de faisabilité complètes du CAB-RDC.
- Les Ministres des PTNTIC et des Finances ont mis en place des mesures incitatives relatives au régime d'octroi de licence pour le déploiement de l'infrastructure fibre optique de base (backbone), par les Arrêtés Interministériels CAB/MIN/PT&NTIC/AKIM/KL /Kbs/0057/2022 et CAB/MIN/ FINANCES/154/2022 du 17 novembre 2022.

1^{er} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

En mars 2023, le consortium Fast Congo a annoncé l'activation de la liaison backbone en fibre optique déployée par la SOCOF. Longue de 620 km, elle relie Kinshasa à Moanda.

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

L'ADN, en tant qu'unité de gestion du projet ADN-CAB RDC, a lancé un avis à manifestations d'intérêt pour la réalisation dudit projet.

Par ailleurs, la Société Liquid Intelligent a achevé l'axe Kananga - Mbuji-Mayi – Bukavu - Goma grâce à un financement octroyé dans le cadre du Projet 2Africa de META (Facebook).

3^{ème} Trimestre 2023

Projet 10 : Création d'au moins 5 grands centres de données (Data Center) neutres (Tier-3 ou Tier-4) dans les centres urbains

2022 (Initialisation)

- Raxio, un opérateur des Datacenter œuvrant dans sept pays en Afrique, a lancé son projet de construction d'un datacenter Tier trois neutre en RDC. Raxio a procédé à la cérémonie solennelle de pose de la première pierre le 13 septembre 2022 sur le site situé à Kinshasa dans la commune de Limete. Le Datacenter d'une puissance de 1,5 MW disposera de 450 racks. Les services offerts seront la colocation, le câblage croisé de fibre et d'infrastructures informatiques. Les clients cibles sont les compagnies de téléphonie et les établissements financiers. Le service est accessible à toutes les entreprises sans aucune restriction. Avec le concours de l'ADN, Raxio RDC a bénéficié d'exonérations pour son investissement conformément au cadre légal en vigueur.
- A Lubumbashi, la Gécamines est en phase d'installation des équipements de son datacenter. Le datacenter hébergera les données de la GECAMINES et ses filiales.

1^{er} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

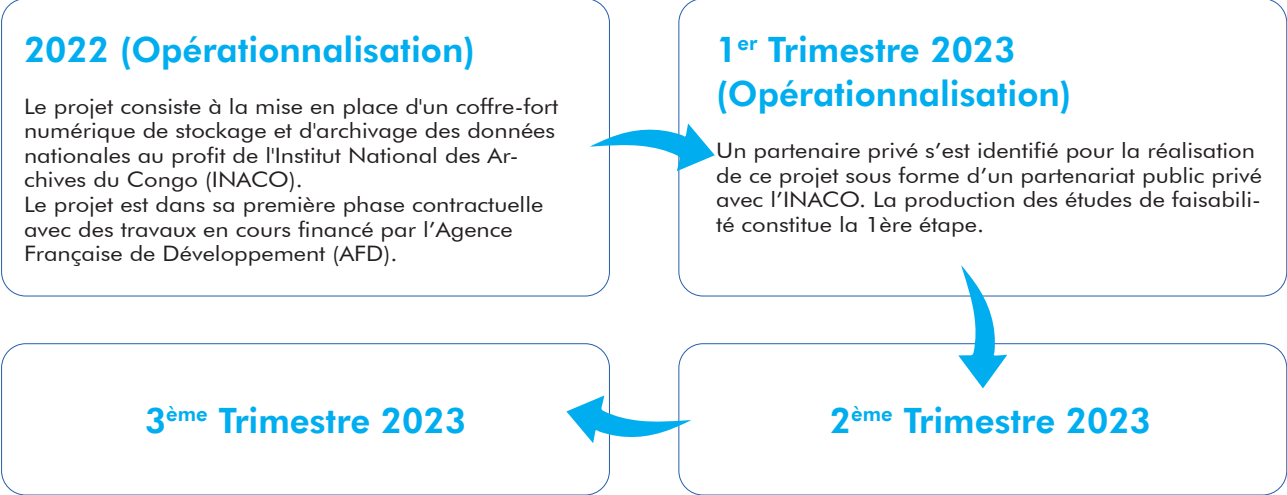
- L'OADC (Open Acces Data Center) construit un centre de données Tier trois neutre, situé sur un site de premier ordre dans le centre-ville de Kinshasa. L'infrastructure fournira des services de colocation et d'autres services de centre de données à valeur ajoutée, répondant aux besoins d'infrastructure cloud visant un large éventail de sociétés et d'entreprises. Le besoin en énergie est de 2MW et la puissance d'alimentation du site est de 11kV. Le centre de données accueillera 560 racks à la fin du projet.

3^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

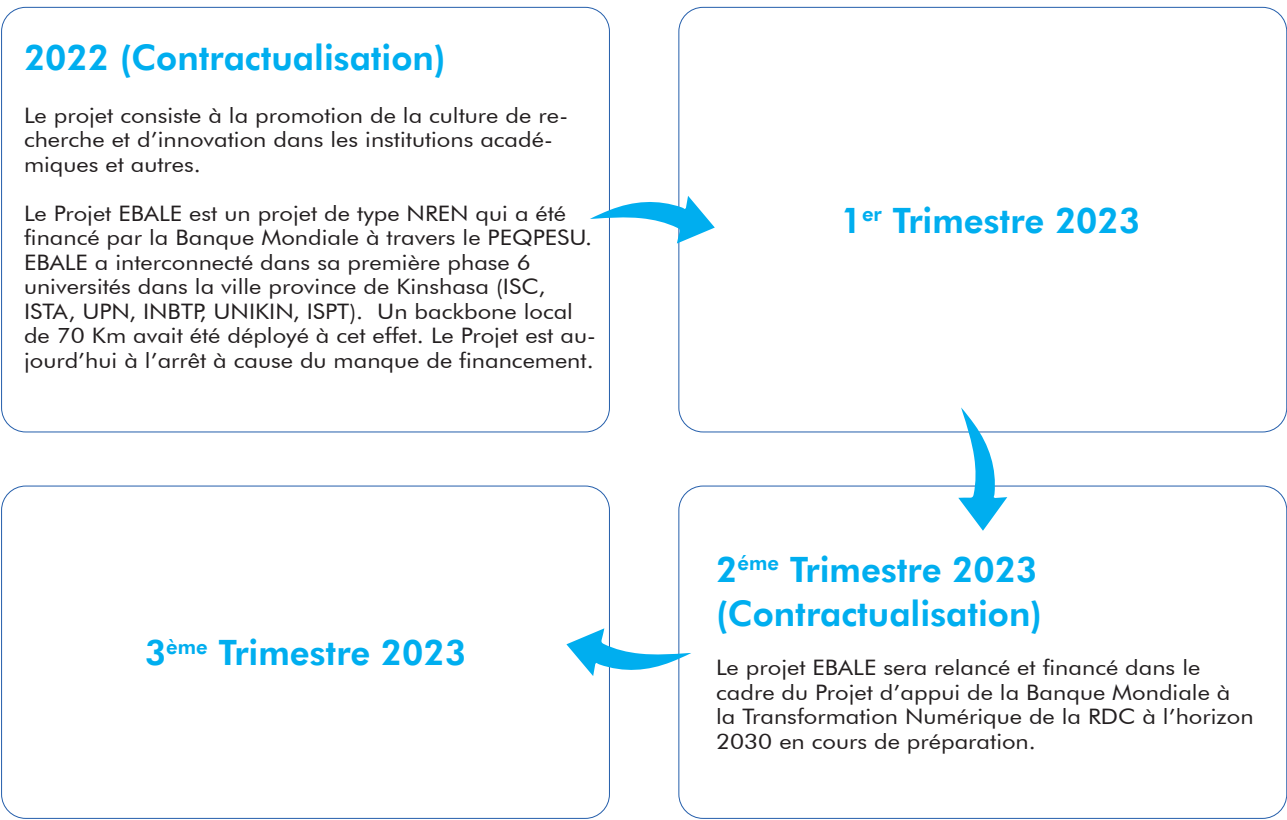
2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Raxio RDC et la société Csquared ont procédé à la signature d'un protocole d'accord de coopération en vue d'assurer la connectivité par fibre optique du datacenter vers les clients demandeurs le 21 avril 2023 à Kinshasa.

Projet n°10 bis : Coffre-fort numérique d’archivage électronique



Projet n°13 : Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d’archivage



Projet 15 : Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques (Police, sécurité et justice ; Education ; Santé et Services aux citoyens)

2022 (Contractualisation)

Le projet consiste à optimiser et sécuriser le déploiement des services numériques de l'État. Le ministre du Numérique a lancé ce projet en partenariat public privé pour le déploiement et la maintenance d'une fibre optique dédiée reliant les institutions et les autres structures de l'état. La première phase consiste à connecter à Kinshasa 100 sites. Chaque site bénéficiera d'une connexion Intranet et Internet.

1^{er} Trimestre 2023

3^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Une trentaine de sites ont été connectée par le partenaire.

2^{ème} Trimestre 2023

Projet 17 : Développement de projets de connectivité rurale avec des technologies de performances intermédiaires

2022 (Initialisation)

Le projet consiste à connecter les territoires ruraux à l'ensemble du territoire national par des technologies adaptés à leur environnement. La loi télécom N 20/017 du 25 novembre 2020 prévoit la création d'un établissement public dénommé Fond de Développement du Service Universel, FDSU en sigle. Le FDSU est chargé de la promotion des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans les milieux ruraux et péri urbains ne présentant pas d'intérêt pour les opérateurs économiques du secteur. Les financements du FDSU proviennent notamment du prélèvement de 3% du chiffre d'affaires des opérateurs du secteur des télécommunications et technologies de l'information et de la communication.

1^{er} Trimestre 2023

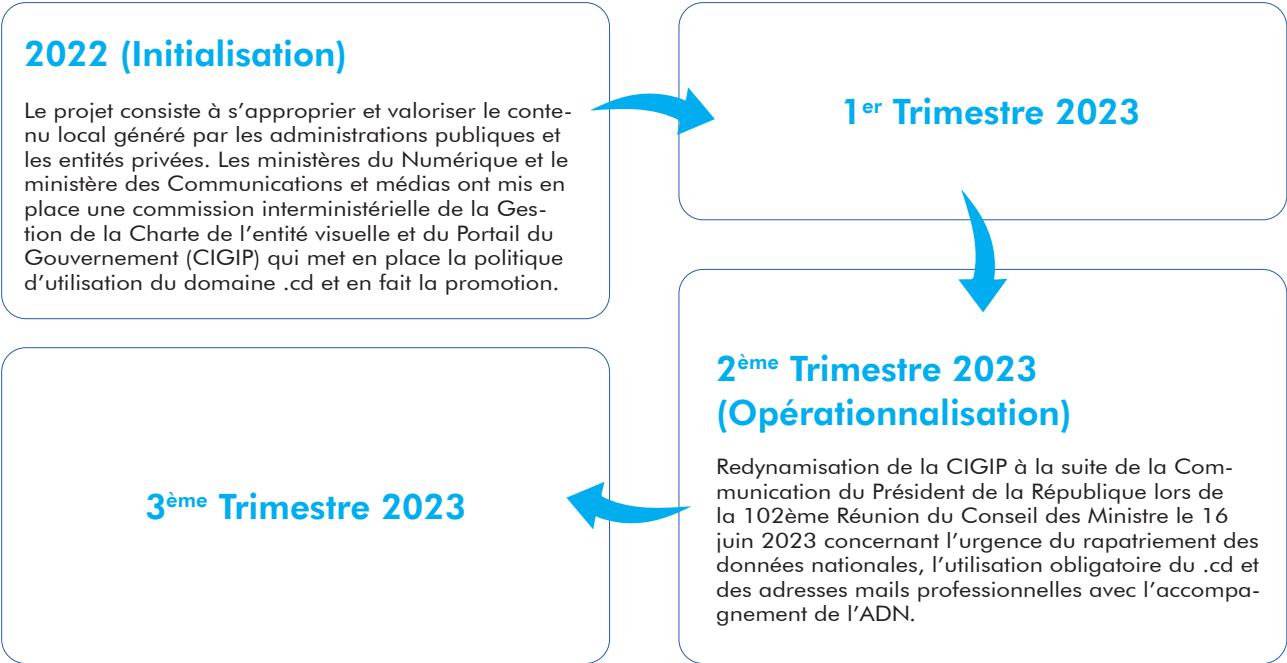
3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Le ministre des PTNTIC nomme le 24 mai 2023, par l'arrêté ministériel CAB/MIN/PT&NTIC/AKIM/KL/Kbs/009/2023, un chargé de mission et une chargée de mission adjointe au FDSU. Ils sont chargés de l'opérationnalisation du FDSU.

3. PILIER CONTENUS

Projet 18 : Promotion de l'hébergement au niveau du pays d'au moins 30% des contenus locaux et suivi auprès des gestionnaires internationaux le nom de domaine lié au patrimoine culturel congolais



Projet 19 : Numérisation et diffusion du patrimoine informationnel, touristique, culturel, géographique de la RDC



Projet 26 : Mise en place d'un centre de traitement des déchets des équipements électriques et électroniques

2022 (Non Commencé)

Le projet consiste à protéger l'environnement contre la pollution d'origine électrique et électronique.

1^{er} Trimestre 2023

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Un centre privé de traitement de déchets des équipements électriques et électroniques a ouvert à Kinshasa. Il est cependant confronté à des difficultés d'ordre opérationnel car les producteurs de déchets exigent une contrepartie financière pour la cession des équipements informatiques usagés.

Projet 37 : Promotion de l'accès universel au service des télécommunications et des TIC

2022 (Opérationnalisation)

Un projet de décret instituant un Établissement public dénommé Fonds de Développement du Service Universel (FDSU en sigle) a été approuvé à la 71^{ème} réunion du conseil des ministres du 30 septembre 2022.

Le FDSU a pour mission d'assurer la promotion de l'accès aux services de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans les milieux péri-urbains et ruraux ne représentant pas d'intérêts pour les opérateurs économiques.

1^{er} Trimestre 2023

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Le ministre des PTNTIC nomme le 24 mai 2023, par l'arrêté ministériel N CAB/MIN/PT&NTIC/AKIM/KL/Kbs/009/2023, un chargé de mission et une chargée de mission adjointe au FDSU. Ils sont chargés de l'opérationnalisation du FDSU.

Projet 43 : Usage des « smart meters » pour la capture d'informations sur l'usage de l'électricité et de l'eau en vue d'analyses statistiques de l'énergie et de l'environnement

2022 (Opérationnalisation)

Au cours de la 46ème réunion du Conseil des Ministres tenue le 18 mars 2022, le Président de la République a instruit la SNEL et la REGIDESO de digitaliser leurs systèmes de paiement.

La SNEL déploie actuellement un pilote sur deux sites. Le projet consiste à installer des compteurs intelligents permettant le paiement à distance sur base de la consommation réelle. La REGIDESO, pour sa part, implémente une plateforme permettant le paiement à distance des factures d'eaux pour une première phase.

1^{er} Trimestre 2023

3^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

- La SNEL a déployé 200 compteurs intelligents sur un site pilote ;
- La REGIDESO a intégré le déploiement des compteurs intelligents dans son plan de digitalisation. Il est possible de consulter et payer ses factures par des canaux numériques (USSD, Web).

2^{ème} Trimestre 2023

La SNEL a unifié sur une seule instance toutes les bases de données des directions provinciales de Kinshasa. L'unification des directions en dehors de Kinshasa peut commencer. Cette migration constitue un préalable au paiement par les voies digitales.

Projet 46 : Mise en place d'un système national d'informations géographiques

2022 (Non Commencé)

Le projet consiste à fournir une plateforme de référence et de centralisation des informations géographiques en vue d'apporter des inputs de géolocalisation aux multiples applications.

1^{er} Trimestre 2023 (Initialisation)

Un partenaire privé s'est identifié pour la réalisation de ce projet sous forme d'un partenariat public privé avec l'Institut National Géographique du Congo. La production des études de faisabilité constitue la 1^{ère} étape.

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023

Projet 47 : Mise en place d'un système intégré de gestion des imprimés de valeur et d'approvisionnement en fournitures aux administrations publiques

2022 (Initialisation)

Le projet consiste à (i) Contribuer à la standardisation sécurisée des imprimés de valeur hautement sécurisés et authentifiés ; (ii) Garantir l'opérabilité numérique des approvisionnements pour toute l'Administration publique

1^{er} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023 (Initialisation)

Le Conseil des Ministres du 09 juin 2023 a adopté une résolution qui rétablit l'hôtel des monnaies dans son rôle d'imprimerie de sécurité chargée de produire des documents régaliens dûment sécurisés et authentifiables. Les marchés des imprimés de valeur de l'Etat auront désormais la qualité des marchés spéciaux d'intérêt stratégique selon la stratégie prévue dans la résolution. L'hôtel des monnaies sera renforcé avec des équipements sophistiqués qui lui permettront de diversifier les documents de sécurité produits et d'augmenter sa capacité de production. Les documents administratifs tels que les cartes nationales d'identité, les passeports et les permis de conduire seront désormais produits directement par l'hôtel des monnaies.

3^{ème} Trimestre 2023

Projet 48 : Mise en place d'un ensemble de données et d'analyses pour la promotion d'une agriculture optimisée dans la production des vivres pour la population

2022 (Non Commencé)

Le projet consiste à fournir une plateforme intelligente d'orientation pour les cultures agricoles et vivrières et de présentation du plateau des semences améliorées.

1^{er} Trimestre 2023 (Initialisation)

Un partenaire privé s'est identifié pour la réalisation de ce projet sous forme d'un partenariat public privé avec le ministère de l'agriculture. La production des études de faisabilité constitue la 1^{ère} étape.

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023

4. PILIER USAGES APPLICATIFS

Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics

2022 (Opérationnalisation)

Le projet consiste à instaurer pour chaque citoyen l'identifiant numérique unique dans le fichier général de la population ainsi que les autres fichiers documentaires (état civil, casier judiciaire, cours et tribunaux, passeport biométrique, carnet de santé, carte d'étudiant, numéro de sécurité sociale, numéro d'impôt, numéro d'identification fiscale, ...)

3^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Approbation d'une avance de 6 Millions USD pour la réalisation des études de faisabilité et l'installation de l'Unité de Gestion de Projet.

1^{er} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Ce projet entre dans la composante 2 du Projet d'appui de la Banque Mondiale à la Transformation Numérique de la RDC à l'horizon 2030. Plusieurs réunions ont été tenues sur le projet. L'objectif du projet est d'améliorer l'accès à une connectivité haut-débit abordable et de qualité, à des services numériques pertinents et à des compétences numériques qui répondent à la demande du marché. Au cœur de ce projet, c'est la mise en place d'une Infrastructure Publique Numérique (IPN) qui va intégrer et fédérer tous les services publics dans une seule plateforme afin de faciliter l'accès.

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

- Approbation de l'accord de financement de 500 Millions USD composée de 400 provenant de la Banque et 100 Millions de l'AFD ;
- Préparation du projet (définition des composantes) ;
- Elaboration des projets des termes de référence pour les 3 composantes du projet.

Projet 55 : Système d'information de planification (Finances, Budget, Ressources Humaines etc.)

2022 (Non Commencé)

Le projet consiste à prioriser l'informatisation et la connexion des administrations critiques (état civil, identification nationale des citoyens, finances, budget, douanes, Banque Centrale du Congo, cadastre foncier et minier, santé, archives nationales).

3^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Le Vice-Premier Ministre de la Fonction publique a lancé, le 18 juillet 2023, le Portail Web et l'Application Mobile de la Fonction Publique RDC qui permet au fonctionnaire de l'Etat d'être en connaissance de sa situation générale.

1^{er} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

- Adoption de la feuille de route 2020 - 2024 de migration vers le budget-programme lors de la 50^{ème} réunion du Conseil des Ministres ;
- Signature du décret n° 22/12B du 31 mars 2022 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésors et de la Comptabilité Publique, « DGTCF » ;
- Nomination de l'équipe de direction de la DGTCF.

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Recrutement du personnel et formation des cadres de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement sur la migration vers le Budget-Programme.

Projet 58 : Création de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information

2022 (Opérationnalisation)

Le projet de loi, portant code du Numérique jugé recevable par l'Assemblée Nationale le 06 décembre 2022, prévoit la création de l'Agence Nationale de Cybersécurité dont l'une des missions est d'assurer la sécurité des systèmes d'informations du secteur public ainsi que des opérateurs d'importance vitale.

1^{er} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

L'Ordonnance - Loi 23/010 du 23 mars 2023 portant Code du Numérique institue l'Autorité Nationale de Certification électronique qui a pour mission de réguler les activités et services relatifs à la confiance numérique.

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023 (Fermeture)

Adoption par le Gouvernement, lors de la 111^{ème} réunion du Conseil des Ministres du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Certification Electronique.

5. PILIER GOUVERNANCE – RÉGULATION

Projet 62 : Mise en place d'un cadre légal et réglementaire des activités numériques dans une optique participative, corrective, adaptative, complémentaire et prospective, en corrélation avec les engagements aux niveaux provincial, national, sous régional, régional et international

2022 (Opérationnalisation)

Le projet de loi portant Code du Numérique jugé recevable par l'Assemblée Nationale le 06 décembre 2022 comporte les innovations suivantes :

- L'identité numérique ;
- La preuve et signature électronique ;
- L'eGov et e-Administration ;
- La protection des données publiques et à caractère personnel ;
- La cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité.

1^{er} Trimestre 2023 (Fermeture)

- Le 1^{er} trimestre 2023 a été marqué par la création de l'Autorité de Régulation des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication du Congo (ARPTIC en sigle) ainsi que la promulgation du Code du Numérique.

- Concernant l'ARPTIC, le décret numéro 23/13 du 03 mars 2023 transforme l'Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications (ARPTC en sigle) en l'ARPTIC. L'ARPTIC est régie par la loi numéro 20/07 du 25 Novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'un établissement public en charge de la régulation et du contrôle du secteur.

La transformation de l'ARPTC en ARPTIC est la réponse aux nouveaux enjeux du secteur auxquels est confrontée la société congolaise.

- Concernant le code du Numérique, il est promulgué par l'ordonnance loi numéro 23/010 du 13 mars 2023. Il décrit le cadre institutionnel du secteur des activités et service Numérique qui comprend le ministre ayant le numérique dans ses attributions, l'Autorité de Régulation du Numérique, l'Autorité Nationale de Certification Electronique, l'Agence Nationale de Cybersécurité et le Conseil National du Numérique. Ce nouvel instrument juridique organise ainsi le secteur grâce à des nouveaux processus décisionnels et de mécanismes de contrôle adaptés.

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023

Projet 65 : Création du centre national de cybersécurité (CNCS)

2022 (Opérationnalisation)

Le projet consiste à protéger les internautes et le cyberspace congolais

1^{er} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

L'Ordonnance - Loi 23/010 du 23 mars 2023 portant code du Numérique institue l'Agence Nationale de Cybersécurité, ANCY en sigle. L'ANCY assure la régulation en matière de Cybersécurité, la conformité et l'audit des systèmes informatiques ainsi que des réseaux de communication électronique, l'homologation des prestataires de services et produits de cybersécurité. L'ANCY ne traite pas les matières relatives à la Cyberdéfense conformément à l'article 4.

3^{ème} Trimestre 2023

2^{ème} Trimestre 2023 (Opérationnalisation)

Le Président institue au sein de son cabinet un service spécialisé nommé Conseil National de Cyberdéfense (CNC) par l'ordonnance n°23/170 du 15 août 2023. Le CNC a la mission de coordonner les services de cyber défense et cyber renseignement.

BIBLIOGRAPHIE

Législation

Loi

- Loi n°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux technologies de l'Information et de la Communication.

Ordonnance

- Ordonnance n° 22/144 du 29 août 2022 portant création de l'Agence pour le Développement du Numérique;
- Ordonnance-loi n°22/030 du 08 Septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups;
- Ordonnance-loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant code du Numérique;
- Ordonnance n° 22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des ministères;

Décret

- Décret n° 20/032 du 31 octobre 2020 portant institution du Fonds de garantie de l'entrepreneuriat au Congo;
- Décret n° 23/13 du 03 mars 2023 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Postes, Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication du Congo « en sigle ARPTIC »;
- Décret n° 22/51 du 30 décembre 2022 publié au Journal Officiel le 13 février 2023 portant organisation du fonctionnement du FDSU;
- Décret n°012/15 du 20 février 2012 fixant les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications.

Décision

- Décision n° 22/ 015 du 1er juin 2022 portant création du Comité Interinstitutionnel Permanent pour le suivi et évaluations de la mise en œuvre du Plan National du Numérique (CIPSEMO-PNN)

Documents et rapports officiels

- eDRC
- Programme de Transformation Numérique de la RDC
- Plan National de Développement de l'Informatique de la Santé
- Programme de Développement Local de 145 Territoires
- Observatoire des marchés de Télécom de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du quatrième trimestre 2022;
- Journal Officiel
- Plan National du Numérique « Horizon 2025 »
- Programme électoral de Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Webographie

- https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-dts_-_french.pdf
- www.kepios.com
- <https://datareportal.com/>
- <https://www.agenceecofin.com/internet/1907-58726-classement-des-pays-africains-selon-la-vitesse-de-telecharge-ment-madagascar-largement-en-tete-cable-co-uk>
- <https://www.donneesmondiales.com/revenu-moyen.php>
- <https://www.agenceecofin.com/internet/0505-76313-classement-des-pays-africains-selon-le-cout-moyen-d-1gb-mo-bile-la-somalie-devance-tout-le-monde>



ANNEXES



TABLEAU DU STATUT DES PROJETS DU PNN

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
1	Projet 1 : Dotation des services consulaires congolais d'un système de visa électronique d'entrée	Faciliter l'entrée en RDC à des étrangers	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère des Affaires étrangères	Président
2	Projet 2 : Introduction du Numérique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux	Révision et actualisation permanente du programme d'enseignement de l'informatique et du numérique dans le cursus classique et dans la formation	(3) RETARD	2020	(1) Non commencé	Ministère EPST; Ministère ESU	Président
3	Projet 3 : Identification électronique de toute la population	Instaurer pour chaque citoyen l'identifiant	(1) EN COURS	2023	(4) Opérationnalisation	Ministère de l'intérieur	Président
4	Projet 4 : Organisation chaque année d'un forum panafricain du Numérique, dénommé « Africa Digital »	Organiser au moins un forum annuel regroupant tous les acteurs directs et indirects du numérique congolais et africain	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Président
5	Projet 5 : Mise en place de quatre centres Internet communautaires par territoire	étendre la culture numérique à toutes les couches sociales et créer des conditions de connectivité de toutes les localités	(2) ATTENTION	2023	(2) Initialisation	Ministère des PTNTIC	Infrastructures
6	Projet 6 : Conception d'un plan d'aménagement global des infrastructures de support au Numérique et élaboration de la stratégie nationale large bande.	Faciliter le déploiement des infrastructures de support au Numérique	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère des PTNTIC	Infrastructures

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
7	<p>Projet 7 :</p> <p>Connexion de la RDC à au moins deux câbles sous-marins internationaux et à au moins quatre liaisons transfrontalières : - Moanda (WACS/FB / Google)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Angola (Dilolo, Noqui) • Congo Brazzaville (Câble sous le fleuve) • Rwanda (Goma-Gisenyi) • Zambie (Kasumbalesa-Sakanika-Solwezi) Avec, le cas échéant, de nouveaux points d'atterrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir définitivement la redondance en connectivité du pays • Assurer une meilleure compétitivité de l'écosystème numérique congolais 	(3) RETARD	2021	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
8	<p>Projet 8 :</p> <p>Achèvement des segments restant du backbone national large bande à fibre optique, avec des interconnexions redondantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de développement infrastructure fibre optique de la SCPT (Phases 3 / 4 / 5 du Backbone public) • Plan de développement infrastructure fibre optique de la SOCOF (Prise en charge de certains axes du Backbone public en complément des travaux de la SCPT) • Plan de développement infrastructure fibre optique de la SNEL (Ligne fibre optique de gestion Inga-Shaba : Gestion commerciale en sous-traitance par Liquid Telecom, Vodacom, Airtel) Points de branchement suivants : Likasi, Kolwezi, Kamina, Kikwit, Inga • Plan de développement d'un Backbone national privé (Lubumbashi- Goma , Goma-Beni-Butembo-Ouganda) 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture quasi nationale de la connectivité à large bande 	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIER
9	<p>Projet 9 :</p> <p>Construction des Ring urbains de fibre optique dans les 26 chefs-lieux des provinces</p> <ul style="list-style-type: none"> Existant : Kinshasa, Lubumbashi, Goma 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre un large accès du public et des entreprises aux services numériques à haute valeur ajoutée 	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
10	<p>Projet 10 :</p> <p>Création d'au moins 5 grands centres de données (Data Center) neutres (Tier-3 ou Tier-4) dans les centres urbains (Goma, Moanda, Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi)</p> <ul style="list-style-type: none"> En priorité dans les villes possédant déjà des rings urbains à large bande 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'éclosion de tous les Business de la donnée. 	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Infrastructures
11	<p>Projet 11 :</p> <p>Dotation d'une infrastructure satellitaire terrestre à couverture nationale, interconnecté au Backbone à fibre optique (RENATEL-SAT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Complément de la couverture de connectivité haut débit dans les zones d'accès difficile 	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
12	<p>Projet 12 :</p> <p>Mise en place d'une politique incitative à la réservation des ressources en IPv4 (Deux /13, soit 1048572 IP publiques) et en IPv6 d'ici fin septembre 2019, et à la prise en charge effective du routage IPv6 sur tous les réseaux publics et privés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Complément de la couverture de connectivité haut débit dans les zones d'accès difficile 	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
13	<p>Projet 13 :</p> <p>Construction d'un réseau national de recherche (NREN) interconnectant les universités, les grandes écoles, les institutions de recherche et les services nationaux de documentation et d'archivage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la culture de recherche et d'innovation dans les institutions académiques et autres 	(1) EN COURS	2025	(3) Contractualisation	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
14	<p>Projet 14 :</p> <p>Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des fréquences (Intérieures et aux frontières)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre fin à l'usage de nos fréquences par les pays frontaliers 	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
10	<p>Projet 10 :</p> <p>Mise en place d'un coffret numérique de stockage et d'archivage des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'hébergement des mégadonnées nationales ainsi que leur accès 	(3) RETARD	2021	(4) Opérationnalisation	Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Infrastructures

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIER
15	<p>Projet 15 :</p> <p>Déploiement d'Intranets dédiés à des usages sectoriels spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Police, sécurité et justice • Éducation • Santé • Services aux citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser et sécuriser le déploiement des services numériques de l'État 	(1) EN COURS	2025	(3) Contractualisation	Ministère du Numérique	Infrastructures
16	<p>Projet 16 :</p> <p>Adaptation des filières de formations pour les profils liés aux infrastructures numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniciens et ingénieurs de la fibre optique • Techniciens et ingénieurs des réseaux à faisceau • Ingénieurs et intégrateurs de Data Center 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des compétences nationales suffisantes pour le déploiement et la gestion des infrastructures numériques locales • Baisser les coûts d'infrastructures liées aux ressources humaines • Garantir la souveraineté et la sécurité des infrastructures numérique 	(3) RETARD	2020	(1) Non commencé	Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Infrastructures
17	<p>Projet 17 :</p> <p>Développement de projets de connectivité rurale avec des technologies de performances intermédiaires (couverture satellite globale - connectivité Data Edge – Backbone faisceau)</p>	Connecter l'ensemble du territoire national	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère des PTN-TIC	Infrastructures
18	<p>Projet 18 :</p> <p>Promotion de l'hébergement au niveau du pays d'au moins 30% des contenus locaux et suivi auprès des gestionnaires internationaux le nom de domaine lié au patrimoine culturel congolais</p>	S'approprier et valoriser le contenu local généré par les administrations publiques et par les entités privées	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Contenus
19	<p>Projet 19 :</p> <p>Numérisation et diffusion du patrimoine informationnel, touristique, culturel, géographique de la RDC</p>	S'approprier et valoriser le patrimoine informationnel, touristique, culturel, géographique	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Tourisme; Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
20	Projet 20 : Appui à la mise en place d'une industrie locale de développement des contenus utilitaires (e-applications, icones) made in DRC	Faciliter l'accès de la population aux services publics et accroître la contribution du contenu à la croissance économique	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Contenus
21	Projet 21 : Incitation à la mise en place de plateformes locales de commerce électronique (livres, musique, films, jeux, ...), des activités ludiques en ligne (loisirs, gestion à distance des salles de spectacles, des billetteries et des compétitions), la messagerie nationale « .cd » et des services interconnectés par IP multicanal (Voix, SMS, USSD)	Elargir le champ culturel de la population en s'appuyant sur le numérique	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Contenus
22	Projet 22 : Création des parcs technologiques, des cyberlabs, des télé-centres, et autres médiathèques, ... Pour l'économie numérique	Favoriser l'accès du grand nombre au contenu en vue de l'élargissement de l'écosystème numérique	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Contenus
23	Projet 23 : Mise en place et opérationnalisation du fonds d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion du numérique	Favoriser l'éclosion de l'entrepreneuriat local dans le secteur du numérique	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère du Numérique; Ministère de l'Entrepreneuriat,	Contenus
24	Projet 24 : Réforme du code des marchés publics pour alléger les conditions/entraves pour l'accès à la commande publique pour les PME locales	Lever les entraves à l'éclosion des PME dans le secteur du Numérique	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises	Contenus
25	Projet 25 : Mise en place d'un programme d'appui et de promotion de la production numérique de contenus audiovisuels et d'oeuvres artistiques	Valoriser le contenu local audiovisuel et artistique pour permettre l'amélioration des revenus des producteurs locaux	(1) EN COURS	2025	3) Contractualisation	Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
26	Projet 26 : Mise en place d'un centre de traitement des déchets des équipements électriques et électroniques	Protéger l'environnement contre la pollution d'origine électrique et électronique	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de l'Environnement et Développement durable	Contenus
27	Projet 27 : Promotion de l'enregistrement de noms de domaines .cd et de l'allocation des ressources Internet (ASN et adresses IP)	Permettre l'enregistrement facile des noms de domaines et l'allocation des ASN et IP adresses permettant un hébergement local du contenu	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Contenus
28	Projet 28 : Création des filières d'études, de recherche et de développement du Numérique dans les écoles, des centres de formation professionnelle, des instituts supérieurs et universités	Reformer les programmes scolaires, académiques et professionnels à tous les niveaux	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère EPST; Ministère ESU; Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Contenus
29	Projet 29 : Mettre en place des carrefours communautaires d'accès à Internet et d'usages multifonctionnels du Numérique	Permettre la proximité des accès communautaires à Internet	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Contenus
30	Projet 30 : Formation des agents et fonctionnaires des administrations publiques ainsi que des enseignants à l'usage des outils informatiques	Recycler les agents et fonctionnaires ainsi que les enseignants dans la maîtrise des bases nécessaires à l'utilisation des outils informatiques (ordinateur, bureautique, internet, outils de collaboration, bases de données)	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Fonction Publique	Contenus
31	Projet 31 : Mise en place des espaces de rencontre, des cadres d'échange et des ateliers de transfert de compétences du Numérique	Permettre l'amélioration des connaissances dans les domaines du numérique	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Contenus
32	Projet 32 : Organisation de concours provinciaux et nationaux sur les applications innovantes et accompagnement des lauréats dans un programme national d'incubation en vue de l'entrepreneuriat	Stimuler et primer l'innovation à travers des concours de compétences au sein des pôles scolaires, universitaires, citoyens, administratifs et professionnels.	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
33	Projet 33 : Développement d'une masse critique nationale des compétences dans les domaines du Numérique	Former et certifier des jeunes compétents dans les matières numériques (Infrastructures, Applications, Gestion des projets et des services, Sécurité, ...)	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Formation Professionnelles et Métiers	Contenus
34	Projet 34 : Tenir un forum avec les opérateurs en vue de mettre en place une série d'incitatifs à la création des industries d'assemblage des terminaux et des équipements numériques	Garantir un environnement incitatif à l'émergence d'une industrie nationale d'assemblage	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de l'Industrie	Contenus
35	Projet 35 : Appui aux programmes de recherche et développement locaux	Former les formateurs (maîtrise, doctorat)	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Recherche Scientifique et	Contenus
36	Projet 36 : Mise en place d'un réseau national d'instituts de Recherche et Développement dans le domaine du Numérique	Créer un lien entre les chercheurs des instituts développant les filières informatiques	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus
37	Projet 37 : Promotion de l'accès universel au service des télécommunications et des TIC	Vulgariser les usages du Numérique par la subvention de l'accès pour les bas revenus et des incitatifs pour les autres couches sociales	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des PTNTIC	Contenus
38	Projet 38 : Mise en place à l'échelle nationale des centres de calculs intégrés et des moteurs de recherche	Permettre le support de la recherche et du développement par un environnement efficient de travail moderne et aligné aux exigences du Numérique	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus
39	Projet 39 : Rentabilisation au profit des administrations de l'ouverture de leurs données massives anonymisées ou pseudonymisées	Offrir l'accès aux données anonymisées ou pseudonymisées pour des besoins d'études de marché, d'analyses multidimensionnelles et d'enquêtes tant pour le public que le privé	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIER
40	Projet 40 : Mise à disposition des données massives au service de la gouvernance et des politiques publiques	Permettre à l'État de se doter des données autrefois cloisonnées dans les administrations et les utiliser en vue de supporter en analyses la gouvernance et les politiques publiques	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Contenus
41	Projet 41 : Reconnaissance au citoyen du droit à l'autonomie informationnelle dans le cycle de vie de ses données personnelles (production, collecte, traitement, consultation, modification, opposition, suppression)	Aligner la sécurité de l'information personnelle sur des standards internationaux	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Contenus
42	Projet 42 : Alimentation du patrimoine informationnel, des archives numériques et de la mémoire administrative de la RDC en données déclassifiées	Mise en place d'un coffrefort numérique de stockage, d'archivage et de présentation des données nationales au profit de l'Institut National des Archives du Congo	(2) ATTENTION	2023	(1) Non commencé	Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines	Contenus
43	Projet 43 : Usage des « smart meters » pour la capture d'informations sur l'usage de l'électricité et de l'eau en vue d'analyses statistiques de l'énergie et de l'environnement	Déployer l'infrastructure adéquate pour assurer la capture des métriques permettant l'optimisation de la desserte en énergie électrique et en eau	(3) RETARD	2020	(4) Opérationnalisation	Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité	Contenus
44	Projet 44 : Utilisation des données mobiles pour générer des données sur les mouvements de la population afin d'optimiser le transport et le tourisme	S'allier aux opérateurs mobiles afin de disposer des données utiles anonymisées pour l'analyse des mouvements de la population afin de la planification du transport et les informations aux touristes	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Transport et Voies de communication	Contenus
45	Projet 45 : Mise en place de la capture automatique des prix pour analyse des index de prix au travers du pays	Fournir à l'INS les données utiles et en temps réel ou quasi-réel de l'évolution des prix sur les différents marchés du pays	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de l'Économie	Contenus

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
46	Projet 46 : Mise en place d'un système national d'informations géographiques	Fournir une plateforme de référence et de centralisation des informations géographiques en vue d'apporter des inputs de géolocalisation aux multiples applications	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique	Contenus
47	Projet 47 : Mise en place d'un système intégré de gestion des imprimés de valeur et d'approvisionnement en fournitures aux administrations publiques	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la standardisation sécurisée des imprimés de valeur hautement sécurisés et authentifiés. Garantir l'opérabilité numérique des approvisionnements pour tout l'Administration publique, 	(3) RETARD	2020	(2) Initialisation	Ministère du Budget	Contenus
48	Projet 48 : Mise en place d'un ensemble de données et d'analyses pour la promotion d'une agriculture optimisée dans la production	Fournir une plateforme intelligente d'orientation pour les cultures agricoles et vivrières et de présentation du plateau des semences améliorées	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère de l'Agriculture	Contenus
49	Projet 49 : Services intégrés d'identifications numériques de la population et des services publics (démarche publique en ligne : plateforme de visas en ligne, plateforme de cartes d'identités et de passeports en ligne, centres d'appels pour les services publics et autres)	Instaurer pour chaque citoyen l'identifiant numérique unique dans le fichier général de la population ainsi que les autres fichiers documentaires (état civil, casier judiciaire, cours et tribunaux, passeport biométrique, carnet de santé, carte d'étudiant, numéro de sécurité sociale, numéro d'impôt, numéro d'identification fiscale,...)	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
50	Projet 50 : Opérationnalisation des plateformes de paiement électroniques (taxes, impôts, redevances, contraventions, et autres)	Assurer la transformation numérique intégrale de l'appareil des Finances publiques, de la Justice, de la Police, des Affaires Étrangères, entreprises, commerce électronique etc.	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des Finances	Usage applicatifs

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
51	Projet 51 : Numérisation du cadastre (foncier, minier, forestier, des aires protégés aux niveaux national et provincial)	Priorise l'information et la connexion des administrations	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère des Affaires Foncières	Usage applicatifs
52	Projet 52 : Création de centres d'excellence en appui des usages, des supports et des évolutions des matériels/logiciels; initiation populaire à l'usage des supports numériques à considérer comme des produits de service universel, à taxation douanière	Se servir des facilités du Numérique à des fins d'activités collaboratives (wikis), de financement participatif (crowdfunding), de rapportage affiné des situations prévisionnelles et/ ou en temps réel	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
53	Projet 53 : Programme d'informations et de sensibilisation des décideurs et cadres aux risques de Cybersécurité; aux utilisateurs des réseaux de transmission des données; de l'exposition et de l'offre de leurs données et opérations à la consultation par des tiers. Cyberprotection face aux	Utiliser le Numérique pour parvenir à une architecture d'entreprise dans la gouvernance publique, et mettre en place l'Agence Nationale de Sécurisation de Systèmes d'Informations	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
54	Projet 54 : Opérationnalisation de la santé numérique et Numérisation de la couverture universelle maladie	Rendre opérationnelle l'ANICiiS - Agence Nationale d'Ingénierie Clinique de l'information et d'Informatique de Santé	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère de la Santé	Usage applicatifs
55	Projet 55 : Système d'information de planification (Finances, Budget, Ressources Humaines etc.)	Prioriser l'information et la connexion des administrations critiques (état civil, identification nationale des citoyens, finances, budget, douanes, Banque Centrale du Congo, cadastre foncier et minier, santé; archives nationales)	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
56	Projet 56 : Plateforme de gestion électronique des documents de l'administration	Améliorer le contrôle, l'imputabilité et l'efficacité des services de l'administration; esprit d'entreprise	(1) EN COURS	2025	(3) Contractualisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
57	Projet 57 : Programme de capacitation en management de projets numériques	Vulgariser les applications numériques et leurs usages dans le quotidien de la population	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
58	Projet 58 : Création de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information	Mettre en place la stratégie Nationale de sécurisation de systèmes d'information	(1) EN COURS	2025	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
59	Projet 59 : Sensibilisation de la population aux dangers des radiofréquences	Politique de limitation d'exposition de population aux radiofréquences; contrôle du contact des jeunes avec les supports numériques usuels (téléphone, tablette, télévision, écouteurs, ...) pour des raisons de santé	(1) EN COURS	2025	(1) Non commencé	Ministère des PTNTIC	Usage applicatifs
60	Projet 60 : Prise de conscience par les autorités politiques, publiques, coutumières et sécuritaires à la notion de la gestion multi-acteurs de l'Internet et du domaine .CD	Utiliser le Numérique pour parvenir à une culture d'entreprise dans la gouvernance publique	(1) EN COURS	2025	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Usage applicatifs
61	Projet 61 : Définition du statut, du fonctionnement et du régime juridique de l'Agence de Développement du Numérique (ADN).	Créer l'Agence de Développement du Numérique (ADN)	(4) CLOTURE	2020	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
61	Projet 62 : Mise en place d'un cadre légal et réglementaire des activités numériques dans une optique participative, corrective, adaptative, complémentaire et prospective, en corrélation avec les engagements aux niveaux provincial, national, sous régional, régional et international	Encadrer les phénomènes nouveaux du Numérique par la combinaison harmonieuse des lois étatiques, de la norme technique et des lois du marché.	(3) RETARD	2020	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
63	Projet 63 : Création du Conseil National du Numérique (CNN)	Définir le statut, le régime juridique et le fonctionnement du Conseil National du	(3) RETARD	2020	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation

NUMÉRO	DÉSIGNATION	OBJECTIFS	STATUT	FIN PRÉVUE	PHASE	ENTITÉ	PILIERS
64	Projet 64 : Mise en place d'une fiscalité incitative et protectrice pour le marché congolais du Numérique	Accélérer l'intégration du numérique dans tous les secteurs de la vie nationale.	(4) CLOTURE	2025	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
65	Projet 65 : Création du centre national de cybersécurité (CNCS)	Protéger les internautes et le cyberspace congolais	(3) RETARD	2021	(4) Opérationnalisation	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
66	Projet 66 : Élaboration de la Stratégie Nationale de Cyber sécurité	Assurer la cohérence des moyens nationaux de lutte informatique et défense active.	(4) CLOTURE	2021	(6) Fermeture	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
67	Projet 67 : Organisation des séminaires à l'intention des parlementaires et Ministres sur le Numérique tant au niveau national que provincial	Assurer la mise à niveau des animateurs des institutions politiques au niveau national et provincial	(3) RETARD	2019	(2) Initialisation	Ministère du Numérique	Gouvernance - Régulation
68	Projet 68 : Convocation de la conférence des gouverneurs	Mettre en place le cadre institutionnel sur le numérique au niveau provincial	(3) RETARD	2020	(1) Non commencé	Présidence	Gouvernance - Régulation



COMMUNICATIONS DU CHEF DE L'ÉTAT ET SUJETS EN RELATION AVEC LE NUMÉRIQUE EN CONSEIL DES MINISTRES

DATE	N° RÉUNION CM	INTITULÉ DE LA RECOMMANDATION	RÉCOMMANDATIONS
GOVERNEMENT ILUKAMBA			
20/12/2019	15ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres	Plan de relance du projet de numérisation du cadastre et sécurisation des titres fonciers et immobiliers en RDC	<p>Le Ministre des Affaires foncières envisage de procéder à la restructuration du PROJET NATIONAL DE NUMERISATION DU CADASTRE et de sécurisation des titres fonciers et immobiliers en RDC, dans le cadre du PLAN NATIONAL DU NUMERIQUE « HORIZON 2025 ».</p> <p>Cette restructuration vise à rendre efficiente une PLATE-FORME de gestion du système d'information foncière conforme aux standards internationaux et adapté aux réalités congolaises. Ce plan en dix (10) étapes ou actions doit permettre la relance du projet restructuré dans un nouveau cadre contractuel avant le 31 janvier 2020.</p> <p>Le Ministère des Affaires foncières a confié la réalisation de ce projet à deux sociétés à savoir « CONGO CHECK Sarl » et « TELE-CONSEIL CONGO Sarl ». Après négociations avec les partenaires, le projet reviendra au Conseil des Ministres pour validation de l'option retenue, tenant compte des intérêts de la RDC. Le Conseil des Ministres a approuvé le projet présenté.</p>
31/01/2021	19ème réunion du Conseil des Ministres	Etude de faisabilité sur la Mise en place d'un Système National de l'Identité Digitale SNID en RDC avec le financement de la Banque Africaine de Développement	<p>La Banque Africaine de Développement a manifesté de l'intérêt à accompagner la République Démocratique du Congo dans sa volonté de se doter d'un système d'identité digitale. Elle a cependant recommandé une étude approfondie pour la mise en place de ce système national de l'identité digitale (SNID) avant son lancement.</p> <p>Celui-ci concernera les aspects comme les registres del'Etat-civil, les cartes d'identité nationale, les registres de populations, les listes électorales, les registres de programmes sociaux et des institutions de protection sociale, la base des données à l'établissement des documents devoyages(passeports, laissez-passer,...).</p> <p>Cette étude se propose de faire l'analyse del'existant, d'étudier la faisabilité du «SNID», et de mettre en place des actions d'accompagnement, dont la gouvernance et la qualité ainsi que la régulation des données et la normalisation. Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la réalisation de cette étude de faisabilité.</p>
20/02/2021	22ème réunion du Conseil des Ministres	Examen du Conseil le projet de décret modifiant et complétant le Décret n°012/15 du 20 février 2012 fixant les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de	<p>Le Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a soumis à l'examen du Conseil le projet de décret modifiant et complétant le Décret n°012/15 du 20 février 2012 fixant les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications, « ARPTC » en sigle. Après débats et délibération, le Conseil a adopté le projet de décret.</p>

28/08/2020	46ème réunion du Conseil des Ministres	Projet de Justice Numérique et renforcement de l'Etat de droit	<p>Le renforcement de l'Etat de Droit par le biais de la modernisation de la Justice et le combat contre les anti-valeurs ont été amorcés depuis le début de l'année 2020.</p> <p>C'est dans ce contexte que, grâce à la coopération avec la France, un groupe d'Experts (magistrats de renom et ingénieurs informatiques) a créé un logiciel qui facilite la formation et la mise à niveau des magistrats de la RDC.</p> <p>L'axe majeur de cette formation consistera dans la sélection « de précurseurs » qui seront équipés d'ordinateurs intégrant les différents textes en vigueur en RDC et du nouveau logiciel adapté au droit congolais après avoir bénéficié d'une formation intensive et accélérée.</p> <p>Au cours du mois de septembre 2020, une conférence sera organisée à Kinshasa pour présenter le projet, ses implications et ainsi propulser ce projet qui est susceptible de participer à la lutte contre la corruption tout en assurant la cohérence et les moyens d'action du renforcement de l'Etat de Droit.</p>
11/09/2020	48ème réunion du Conseil des Ministres	Constitution du Fichier de Référence de l'Administration Publique « FRAP » en vue de l'implémentation d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie des Agents de l'Etat (SIGRH-Paie)	<p>Exposant sur ce dossier, Madame la Ministre a indiqué que celui-ci contient le résumé du Rapport à mi-parcours sur le processus de la mise en place d'un fichier unique fiable et sécurisé des agents et fonctionnaires de l'Etat, par l'utilisation des Nouvelles technologies de l'Information en cours au niveau du Ministère de la Fonction Publique.</p> <p>Cette démarche tend à la modernisation de l'Administration publique en vue de la rendre plus performante, notamment à travers la mise en place d'un système de gestion intégrée des ressources humaines qui aboutira à la maîtrise des effectifs et de la masse salariale.</p> <p>En résumé, Madame la Ministre propose une série de mesures à court, moyen et long terme destinées à arrêter l'hémorragie financière et asseoir le système de gestion moderne et fiable des ressources humaines de la Fonction Publique.</p> <p>C'est pour pérenniser les résultats déjà obtenus et parachever le processus de numérisation de l'ensemble des données de l'Administration Publique que la Ministre a souhaité la validation par le Gouvernement des mesures formulées.</p> <p>Après débats et délibération, le Conseil des Ministres a adopté le dossier et, au titre de mesures conservatoires de faire enlever des listes de paie les éléments actuellement payés en violation de la loi.</p>
16/10/2020	53ème réunion du Conseil des Ministres	Accompagnement du Chef de l'Etat dans la mutation vers l'économie numérique	<p>Considérant l'intérêt que revêt la mutation du pays vers une économie numérique, le Président de la République a informé les membres du Conseil de sa volonté de se doter, dans les prochains jours, d'une structure appropriée dénommée « Coordination Présidentielle du Digital » qui, en collaboration avec le Gouvernement et les autres institutions de la République, va préparer et définir la stratégie du Président de la République en matière de gestion de l'information et de développement du marché du numérique et d'en identifier les axes prioritaires.</p>

GOVERNEMENT SAMA

18/06/2021	8ème réunion	De la numérisation intégrée de la gestion des finances publiques et d'autres secteurs stratégiques.	Le Chef de l'Etat a estimé qu'il est urgent d'opter pour un projet fondateur, structurant et profondément réformateur capable de permettre au pays de disposer d'un socle à partir duquel il faudra bâtir l'ambition de faire entrer la République Démocratique du Congo, grâce au numérique, dans l'ère de la bonne gouvernance des Finances publiques et de la redevabilité.
06/08/2021	14ème réunion	Des allègements fiscaux à octroyer aux concessionnaires des services publics de télécommunications	<p>En vue de lever un obstacle majeur dans la réalisation de la vision de faire du numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social, le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement que cette question est inscrite dans le programme du Gouvernement sous le pilier 9 portant sur la « promotion et développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ».</p> <p>Cela passe notamment par l'octroi des facilités aux opérateurs économiques intervenant dans la construction d'infrastructures en vue d'accélérer le déploiement intégral de la fibre optique à travers le pays. Le Président de la République a recommandé aux Ministres des Postes Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et celui des Finances à analyser le travail réalisé par son Cabinet afin de soumettre, pour adoption au prochain Conseil des Ministres, un projet d'arrêté interministériel.</p>
24/12/2021	34ème réunion	Présentation du Programme de Transformation numérique (PTN), du Portail web de la République et de la Charte graphique	<p>1. Le Ministre du Numérique a présenté au Conseil des Ministres la Feuille de route du Programme de Transformation Numérique de la République Démocratique du Congo. Cette présentation a été axée notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'actions prioritaires, comprenant les projets et actions à réaliser par secteurs, leur chronogramme de réalisation ainsi que leur budget estimatif; • Les conditions de succès; • Les recommandations. <p>En guise de recommandation, la feuille de route du PTNRDC prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adoption du cadre réglementaire adapté au numérique (Code du Numérique); • La mise en place du cadre institutionnel par les actes réglementaires; • La passation des marchés publics avec des prestataires répondant aux conditions fixées par la loi sur les Marchés Publics ou la loi sur les Partenariats Publics-Privés - PPP, avec le concours des ministères sectoriels; • L'exécution des Projets listés; • Une campagne de vulgarisation et d'appropriation du PTNRDC. <p>Le Conseil de Ministres a formulé la recommandation d'intégration d'une cartographie en faveur des personnes vivant avec handicap en raison de la portée sociale de l'action gouvernementale ainsi que de leur représentativité, en vue de permettre une meilleure approche dans la perspective de planification des actions de solidarité en leur faveur.</p>

04/02/2022	39ème réunion	Prise en charge effective du Plan National du Numérique	<p>En vue de résorber durablement la fracture numérique dans laquelle se trouve notre pays et qui constitue un frein indéniable à son développement, le Président de la République a rappelé l'urgence pour le Gouvernement, de donner un coup d'accélération à la transformation numérique dans laquelle il a engagé le pays à travers le Plan National du Numérique qui dispose aujourd'hui des Feuilles de route opérationnelles.</p>
25/02/2022	42ème réunion	Nécessité de faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social	<p>Dans le but de matérialiser cette ambition noble visant à transformer les axes principaux de notre économie vers le numérique et à faire de l'innovation un véritable vecteur de croissance, le Chef de l'Etat appelle le Gouvernement à une action cohérente et coordonnée.</p> <p>Considérant la transversalité de la numérisation, les Ministères sectoriels et les services de l'Etat habilités ont été invités à s'inscrire dans cette démarche globale et intégrante. Cela est d'autant plus nécessaire car il s'agit, entre autres, de la création de base de données stratégiques, la production des documents et des titres sécurisés.</p> <p>La mise en œuvre de la transformation numérique de notre pays s'effectuera donc autour d'un schéma global intégrateur validé de manière consensuelle, avec des référentiels compris par tous, ce qui permettra d'établir des termes de références cohérents et structurés selon des normes techniques désormais bien établies.</p> <p>D'où la nécessité pour les Ministères sectoriels de travailler en synergie avec l'appui de la Primature autour du Ministère du Numérique et de l'Agence du Développement du Numérique qui sera bientôt créée au sein de la Présidence de la République.</p>
18/03/2022	45ème réunion	Numérisation des entreprises du Portefeuille de l'Etat et paiement sécurisé des factures de la SNEL et de la Regideso	<p>Tenant compte du développement du numérique, le Président de la République a insisté sur le fait que toutes nos entreprises publiques devraient en tirer de nombreux avantages en vue d'une gestion transparente et traçable.</p> <p>La digitalisation, a-t-il rappelé, permet d'améliorer les performances des entreprises sur de nombreux indicateurs. Pour ce faire, il a chargé la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, assistée par le Ministre du Numérique, de s'assurer que toutes les entreprises du Portefeuille de l'Etat puissent produire et mettre en œuvre, et à court terme, des feuilles de route adaptées pour répondre à cet impératif, en priorisant ce qui est lié aux finances des dites entreprises.</p> <p>S'agissant plus particulièrement de la Société Nationale d'Electricité et de la REGIDESO, qui ont en commun des problèmes récurrents de trésorerie découlant notamment de nombreuses failles dans leurs processus de collecte et de traçabilité de leurs recettes, le Président de la République a exigé qu'il soit mis en place, d'ici le 31 décembre 2022 au plus tard, un système d'information intégré. Dans l'optique de répondre aux standards internationaux, pour une meilleure canalisation des recettes et pour mettre définitivement fin au coulage endémique des recettes, tous les paiements faits par les abonnés pour la consommation d'eau et d'électricité doivent passer par un circuit électronique sécurisé et ce, sur toute l'étendue du territoire.</p>

29/04/2022	51ème réunion	Mise en place de la plateforme numérique « AudienceApp »	<p>Le Ministre du Numérique a présenté au Conseil un Point d'information sur « AudienceApp », plateforme numérique, évolutive, novatrice, répondant à l'absence d'un mécanisme efficace de gestion d'audiences, de rendez-vous et d'organisation des réunions au sein des institutions et administrations publiques.</p> <p>En phase avec la vision du Président de la République, Chef de l'État, inscrite dans le Plan National du Numérique, consistant à faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et du progrès social, le Ministère du Numérique a amorcé la digitalisation de l'Administration Publique à travers le Programme de Transformation du Numérique (PTN).</p> <p>Poursuivant cette digitalisation, il a indiqué avoir mis en place la plateforme numérique précitée afin de dématérialiser les demandes des audiences, les prises des rendez-vous avec les autorités du pays et de faciliter l'organisation des réunions entre Institutions sans se déplacer.</p> <p>Le Ministre du Numérique a entretenu les membres du Gouvernement sur les avantages qu'offre « AudienceApp », notamment la réduction du coût des consommables des bureaux, la réduction des risques de contamination au Covid-19, la traçabilité des rendez-vous, etc.</p>
17/06/2022	58ème réunion	De la numérisation des procédures de passation des marchés publics	<p>Au regard des montants colossaux que drainent les marchés publics et de certaines pratiques de mauvaise gouvernance, le Président de la République a souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre effective de la phase pilote du Projet de Système Intégré pour la Gestion des Marchés Publics « SIGMAP », qui a été développé avec l'appui de la Banque Mondiale.</p> <p>Le Ministre d'État, Ministre du Budget a été instruit de prendre, sans délais, toutes les mesures nécessaires pour le lancement effectif de la phase pilote dans les prochaines semaines.</p> <p>Le Président de la République a relevé l'urgence que toutes les dispositions soient prises avec l'appui de la Primature et du Ministère du Numérique pour que la généralisation du projet et la digitalisation de l'ensemble des procédures des marchés publics deviennent une réalité à l'horizon 2023. (Source : https://www.presidence.cd/conseil-de-ministres/compte_rendu_de_la_cinquante_huitieme_reunion_du_conseil_des_ministres)</p>
24-06-2022	59ème réunion	Digitalisation des entreprises du Portefeuille	<p>La Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille a présenté le projet de mise en œuvre de la directive présidentielle du 18 mars 2022 relative à la digitalisation des entreprises du Portefeuille de la République Démocratique du Congo. En donnant tous les détails sur les vingt-neuf (29) entreprises qui sont concernées par cette réforme, elle a souligné que cette instruction vise, d'une part, à assurer la traçabilité de leurs opérations, et d'autre part, à instaurer une gestion transparente. Ce processus de digitalisation des entreprises du portefeuille permettra, non seulement d'améliorer la gouvernance et la performance en vue d'une rentabilité économique nationale transparente, mais aussi de transformer les supports papiers en supports numériques pour réduire la masse des documents physiques.</p> <p>La mise en œuvre de cette réforme bénéficiera d'un financement privé négocié dans le but d'acquérir la plateforme avec les services mutualisés, couvrir les frais de déploiement technique, assurer la formation des équipes techniques locales et le renforcement des capacités des employés des entreprises. La Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille a été complété par le Ministre du Numérique.</p>

15/07/2022	62ème réunion	Projet de Décret portant gestion des Centres de Données (Data Centers) Nationaux	<p>Le Ministre du Numérique a soumis au Conseil le Projet de Décret portant gestion des Centres de Données (Data Centers) Nationaux. Il pose ainsi les règles de gestion des Centres de Données Nationaux sur fond des principes admis sur le plan international en cette matière. Il s'agit notamment de la sécurité, la fiabilité, l'interopérabilité et l'évolutivité.</p> <p>Ce projet de Décret charge le Ministère du Numérique à édicter par voie d'Arrêté les normes devant faciliter l'interconnexion et l'interopérabilité entre les solutions applicatives des différents Ministères ou services publics concernés.</p> <p>L'objectif poursuivi est de permettre au Gouvernement d'optimiser l'utilisation du Data Center qui a coûté au Trésor Public mais qui, à ce jour, n'est pas exploité de manière optimale. Après débat et délibérations, ce projet de Décret a été adopté moyennant enrichissements par la Commission des Lois élargie.</p>
29/07/2022	63ème réunion	La nécessité de numériser les archives de l'Etat	<p>Le Président de la République a déploré le violent incendie qui a ravagé une partie de l'immeuble SCTP (Ex. ONATRA), sur le Boulevard du 30 Juin, dans la Commune de la Gombe, occasionnant d'importants dégâts et entraînant une perte irréversible de centaines de milliers de documents administratifs du domaine public.</p> <p>Les causes de ce sinistre majeur restant à ce jour inexplicables, il a encouragé les services spécialisés à mener les enquêtes appropriées afin de faire toute la lumière sur ce drame. Car, il y a lieu de s'interroger sur la coïncidence plus que suspecte entre la survenance de cet incendie avec des missions des organes de contrôle externes en descente au sein des entreprises et services publics.</p> <p>Face à cette situation, le Président de la République a rappelé l'impérieuse nécessité de numériser nos Administrations Publiques, et toutes les Entreprises du Portefeuille de l'Etat. Processus qui garantit un système de stockage fiable et sécurisé de données.</p> <p>Il a exhorté tous les membres du Gouvernement, sous la coordination du Premier Ministre, d'accélérer la transformation digitale de notre pays en mettant un accent particulier sur la préservation des données de l'Etat, dans tous les domaines.</p>
09/09/2022	68ème Réunion	Opérationnalisation du Fond de Service Universel	<p>La Loi cadre n°013-2002 du 16 octobre 2002 sur les télécommunications en République Démocratique du Congo telle que modifiée et promulguée en 2020 institue le « Fonds de Service Universel », qui est alimenté à hauteur de 3% des revenus bruts générés par les opérateurs de télécommunication.</p> <p>Le Président de la République a rappelé que l'objectif poursuivi par ce dispositif est d'offrir à la majorité de la population congolaise l'accès à la téléphonie mobile à la faveur des actions multiformes à mener par un organisme qui bénéficierait de ces moyens pour ce faire.</p> <p>La non-mise en œuvre de ce dispositif empêche ainsi toute gestion effective des fonds collectés suivant les modalités prévues par la loi précitée. C'est ainsi que le Premier ministre a été encouragé d'activer efficacement le processus de matérialisation de ce Fonds dans un délai raisonnable, en tenant compte de l'actuelle configuration de l'écosystème numérique.</p> <p>Cela aura l'avantage d'optimiser la mobilisation des moyens nécessaires au financement des infrastructures devant favoriser l'accès de tous les citoyens aux technologies de l'information et de la communication, à des conditions financièrement abordables où qu'ils se trouvent sur le territoire national.</p>

14/10/2022	73ème Réunion	Projet de Loi portant Code du Numérique	<p>Le Ministre du Numérique a fait l'économie du Projet de Loi portant Code du Numérique en République Démocratique du Congo. Déjà amendé par le Conseil des Ministres, il a indiqué que ce projet du Code Numérique a aussi bénéficié des commentaires et recommandations de certaines organisations internationales évoluant dans ce secteur. Intégrant ces préoccupations, les Experts ont résolu de restructurer le projet du Code du Numérique en limitant strictement son champ d'application au seul secteur du numérique. Ainsi, le texte est passé de sept à cinq livres, de manière, à éviter tout conflit sur le champ d'application avec d'autres Lois en vigueur, notamment la Loi sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Par ailleurs, avec le recours au numérique, la République Démocratique du Congo, comme tout autre pays, est confrontée de nouveaux enjeux et défis. Ceux-ci se rapportent notamment à la protection de la vie privée, à la souveraineté numérique sur les données de ses citoyens, à la validité juridique de l'outil, de l'écrit et de la preuve électroniques dans les échanges, à la protection des consommateurs dans le cadre du commerce électronique, contre la propagation des « fake news », et aussi aux réponses à réserver aux actes de malveillance sur les systèmes d'information et dont peuvent être victimes les personnes physiques ou morales.</p> <p>La codification permet de regrouper des textes juridiques avec le but d'assurer une harmonisation entre les différents textes, en mettant en place un tout cohérent. L'objectif premier est d'unifier le droit, de le rendre lisible et accessible, d'en faciliter l'application et l'interprétation, a conclu le Ministre du Numérique.</p> <p>Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi.</p>
14/10/2022	73ème Réunion	De l'urgence de la mise en œuvre de la cybersécurité dans notre pays	<p>Le Président de la République tient à voir notre pays bâtir et disposer d'un écosystème cyber sécuritaire solide et résilient qui sera capable de faire face aux menaces multiformes en croissance constante, tout en renforçant significativement la confiance pour tous les utilisateurs du cyberspace congolais.</p> <p>Il importe que le Gouvernement, à travers le Ministre du Numérique, prenne toutes les initiatives qui s'imposent pour permettre la ratification par notre pays de la Convention de l'Union Africaine sur la Cybersécurité et la protection de données à caractère personnel, dite « Convention de Malabo ».</p> <p>Pour apporter des réponses appropriées à ces défis sur le plan national, le Président de la République a rappelé le fait que le caractère transversal de cette matière critique a imposé une approche interinstitutionnelle inclusive qui s'est formalisée à travers la mise en place de la Commission Technique pour la Cybersécurité créée au sein de la Présidence de la République.</p> <p>Cette Commission a ainsi eu le mérite de rassembler les différents Ministères et services concernés. Aux termes de 4 mois de travaux, il a été élaboré et validé la Stratégie Nationale de Cybersécurité qui repose sur 7 piliers et qui recommande, pour sa mise en œuvre, la création d'une Agence nationale de Cybersécurité. Pour le Président de la République, il est illusoire d'espérer pouvoir lutter efficacement contre la cybercriminalité sans un corpus législatif rigoureux, adapté et évolutif qui soit le socle de toute politique nationale de cybersécurité.</p> <p>D'où, a-t-il apprécié la prise en compte dans le Projet de Loi portant Code du Numérique, de toutes les adaptations idoines découlant de la Stratégie Nationale de Cybersécurité. Le Gouvernement dans son ensemble a été invité à s'en approprier pour faciliter sa mise œuvre globale. Les Ministres directement concernés par l'opérationnalisation d'une agence nationale de Cybersécurité sont appelés à agir, avec promptitude et sans atermoiements, sous la coordination du Premier Ministre.</p>

14/10/2022	73ème Réunion	Note d'information sur la tenue du forum international « Africa Digital Expo »	<p>Le Ministre du Numérique a présenté au Conseil la Note d'information relative à la tenue du Forum international dénommé « Africa Digital Expo », ADEX en sigle qui se tiendra à Kinshasa les 03 et 04 novembre 2022.</p> <p>Après Marrakech et Abidjan qui ont abrité avec succès ses 10 précédentes éditions, ADEX KIN 2022, organisé en partenariat avec la société marocaine One Africa Leader, sera le rendez-vous d'échanges, en 48 heures, de près de 500 participants de plus de 20 pays, dont des représentants de Gouvernement, Ministres, Conseillers Ministériels, Diplomates et Hauts Fonctionnaires, organisations internationales et régionales, géants du Numérique et partenaires technologiques.</p> <p>Cette édition 2022 de l'ADEX portera un regard pertinent sur les perspectives de développement de la transformation numérique en Afrique Centrale en abordant des sujets liés aux orientations stratégiques pour le développement du numérique, la digitalisation de l'administration, les enjeux de connectivité, ou encore les défis de gouvernance numérique, de protection de données et de cybersécurité.</p> <p>Le Ministre du Numérique a souligné que cet événement sera également l'occasion de mettre en avant les jeunes talents tech congolais, à travers des sessions dédiées à l'entrepreneuriat, la jeunesse et les startups.</p> <p>C'est sera donc un signal fort de changement de paradigme et des conditions permettant à nos jeunes de devenir les principaux créateurs de richesses, comme l'avait si bien dit le Président de la République lors de son allocution à l'occasion de l'anniversaire de notre indépendance. Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.</p>
25/11/2022	78ème réunion	De l'urgence de faire atterrir le processus de migration de la Télévision analogique à la Télévision Numérique Terrestre	<p>Le Président de la République a rappelé la nécessité pour le Gouvernement de finaliser le processus de migration effective de la Télévision Analogique vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT) sur toute l'étendue du territoire national, lequel devrait normalement intervenir le 15 juin 2015.</p> <p>Les travaux du Comité National de Migration vers la Télévision Numérique Terrestre (CNM/TNT), qui ont repris avec la convocation récente des sessions de travail par le Ministre de la Communication et Médias, ont identifié depuis plusieurs mois les facteurs à la base du retard de ce processus de migration.</p> <p>Cet élan nécessite d'être consolidé en vue de finaliser le processus d'appel d'offres et de recruter un prestataire qui permettra de finaliser le processus.</p> <p>Le Ministre de la Communication et Médias a été encouragé à accélérer le rythme des travaux du Comité précité et à mobiliser les moyens nécessaires en faveur de ces experts techniques pour un aboutissement heureux de ladite migration dans les meilleurs délais, à travers un processus d'appel d'offres transparent, pour une mise en œuvre effective au courant de l'année 2023.</p> <p>Il y va de l'avenir du secteur stratégique de la production et de la diffusion radio-télévisuelle locale qui pourra bénéficier de nouvelles opportunités économiques liées à l'accroissement du public potentiel, l'amélioration de la qualité des images et la réduction structurelle des coûts.</p>

ACTIVITÉS GRAND PUBLIC EN RAPPORT AVEC LE NUMÉRIQUE EN 2022

DATE	DÉNOMINATION	ORGANISATEURS	LIEU/VILLE
26 Février 2022	Salon Numérique	Village d'opportunités	Salle de Kobo Hub/ Kinshasa
Du 19 au 23 Mars 2022	Kinshasa Digital Week	Kinshasa Digital	Kinshasa Digital/ Kinshasa
Le 22 et 23 Avril 2022	Le salon E-Commerce et Fintech	Le salon E-Commerce et Fintech	Hôtel du fleuve/ Kinshasa
Le 02 Juin 2022	3eme édition du forum sur la gouvernance de l'internet en RDC	FGI RDC	Grande Salle du Musée National de la RDC / Kinshasa
Du 29 au 30 Juin 2022	Forum sur la connectivité en RDC	Intelsat/Ragasat	Hôtel du fleuve/ Kinshasa
Le 03 et 04 Novembre 2022	Africa Digital Expo (ADEX)	One Africa, Ministère du Numérique, ADN	Hôtel du fleuve/ Kinshasa



TROMBINOSCOPE



DOMINIQUE MIGISHA
Le Coordonnateur



**JEAN-LUC MUGOGWA
KATSHELEWA**
Coordonnateur Adjoint en
Charges des questions
techniques et Planification



**RAYMOND KABONGO
KADILA-NZEVU**
Conseiller en charge des
Partenaires Techniques et
Financiers



MADIMBA KADIMA-NZUJJI
Conseiller en charge de la
Conformité



AIMÉ MUKUMA NGANDU
Conseiller en charge du
Contenu et Usages applicatifs



JOEL KISELA DUNIA
Conseiller en charge
des Infrastructures



PASCAL KISAKA KALENGA
Conseiller Juridique



JEAN-LUC BANZY KAYEMBE
Chargé d'études en charge
des Infrastructures



**GEORGES MAMPA
DIATEZUA**
Chargé d'études en charge
des Partenaires Techniques
et Financiers



IRIS LELIOT-SEVE DENDE
Responsable en charge du
Suivi et Évaluation



ASHLEY DIANGIENDA MVETE
Responsable des Questions
relatives au droit du numérique



**NDENGA MAKONKO
MIGNON**
Graphiste



**BETTY ARCHANGE
MULEMBO**
Secrétaire technique



***Faire du Numérique congolais
un levier d'intégration,
de croissance économique,
de bonne gouvernance
et de progrès social***

Son Excellence Monsieur
Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo
Président de la République Démocratique du Congo

*Extrait du discours d'ouverture de Atelier national de
validation du Plan National du Numérique "Horizon 2025"
Kinshasa le 3 septembre 2019*